



**gtv** Bourgogne  
Franche-Comté  
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES  
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

# **BILAN ANNUEL 2023 D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

GTV Bourgogne-Franche-Comté  
(GROUPEMENT TECHNIQUE VETERINAIRE)

---

**Assemblée Générale Ordinaire**  
Le 06 06 2024, à Dole.

## SOMMAIRE

RAPPORT D'ORIENTATION 2024.....	3
POINT SUR LES ADHERENTS 2023 GTV B-FC.....	5
1. BEA : Actions avec le CIGC pour les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura.....	6
2. Essai Dechra Antibiogramme.....	7
3. Essai Squeeze de Madigan .....	9
4. Webinaires avec le laboratoire Melchior sur un nouvel anesthésique local pour la chirurgie des ruminants et des chevaux.....	10
5. Projet ACSA2 en 2023 – approches complémentaires en santé du troupeau.....	10
6. Maillage vétérinaire / Actions vers les étudiants et jeunes diplômés .....	11
7. Vetaid .....	12
FORMATIONS ET INFORMATIONS VETERINAIRES ET ELEVEURS .....	15
1. Formations / Informations VETERINAIRES.....	15
a. Journée Technique 2023.....	15
b. Formation « Gestion globale des rongeurs en élevage » .....	17
c. Module d'Enseignement personnalisé avec VetAgroSup de LYON « Service en clientèle charolaise » – Formation sur le site de l'école et Visite en Clinique.....	17
d. Mise en place d'un Module d'Enseignement Personnalisé « Exercer en pratique canine en milieu rural ou péri-urbain » avec VetAgroSup de LYON et l'ENV Alfort.....	18
e. Formation SNGTV 2023 (Partenariat régional avec le GTV BFC) .....	18
2. Formations / Informations ELEVEURS .....	21
OVVT BFC : RAPPORT ANNUEL 2023 D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE.....	26
Mise en œuvre de l'Observatoire des Mortalités et Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA) en région Bourgogne Franche-Comté en 2023 .....	53
RAPPORT DU TRESORIER.....	74
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2023 .....	75

# RAPPORT D'ORIENTATION 2024

*Par les membres du Conseil d'Administration du GTV Bourgogne Franche Comté.*

L'année 2023 est marquée par le développement de nombreux projets au service de nos adhérents mais aussi au bénéfice de l'ensemble de la profession vétérinaire et des filières d'élevage :

- L'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA) s'est déployé en un temps record de 3 mois en s'appuyant sur la section apicole de l'OVVT et grâce à une anticipation du comité directeur du GTV BFC sur l'organisation administrative.
- Un essai clinique en collaboration avec le laboratoire Dechra a permis le développement de la réalisation d'antibiogrammes sur les germes impliqués dans les mammites au sein des structures vétérinaires.
- Le GTV BFC a organisé de nombreuses formations à destination des vétérinaires ou des ASV comme la coprologie lors de la journée technique 2023.
- Notre collaboration avec les différents organismes professionnels agricoles (OPA), l'administration et les laboratoires d'analyse permet de positionner le vétérinaire dans des actions de lutte collective et facilite la coopération entre les différents acteurs du sanitaire au service des éleveurs.

L'année 2024 sera toute aussi dynamique, nous souhaitons développer les formations à destination des éleveurs en collaboration avec les OPA. L'utilisation des fonds VIVEA nous paraît indispensable pour financer ses formations. Toutefois, nous tenons les supports de formation déjà développés à disposition des vétérinaires adhérents qui souhaitent organiser une formation éleveurs dans leur clientèle en collaboration avec les OPA.

Nous renforcerons également notre choix de formations auprès des vétérinaires. Le développement de nouveaux services dans les structures vétérinaires impose toutefois des effectifs suffisants. Nous continuerons ainsi nos actions de promotion de l'exercice en structure rurale ou péri urbaine au sein des différentes écoles vétérinaires. Cela restera une action prioritaire pour l'année 2024 avec plusieurs axes :

- Poursuite et rénovation de l'enseignement personnalisé « EP Charolais » à VETAGROSUP pour la promotion de l'exercice rural.
- Développement d'un enseignement personnalisé « Exercer en pratique canine en milieu rural ou péri-urbain » à VETAGROSUP pour attirer les étudiants spécialisés en médecine des carnivores domestique vers des structures mixtes rurales ou périurbaine.
- Participation à la semaine « BUSINESS WEEK » de l'Ecole Vétérinaire de Maison Alfort pour mettre en avant les structures vétérinaires mixtes auprès des étudiants.
- Relation avec GTV junior des écoles européennes.
- Amélioration de l'accueil des stagiaires vétérinaires : organisation de plusieurs semaines d'ambulante, sollicitation des départements pour financer le logement et le déplacement des stagiaires.
- Accueil des nouveaux arrivants afin de montrer le dynamisme de notre région.

Nous souhaitons également favoriser la cohésion du réseau régional vétérinaire grâce aux communications assurées par l'OVVT mises en avant sur notre site internet [gtvbfc.com](http://gtvbfc.com).

D'autre part, nous étofferons notre réseau de compétences et faciliterons la mise en relation des vétérinaires demandeurs d'une information technique avec les référents régionaux.

Nous continuerons à développer et à promouvoir le guichet unique d'OMAA qui permet aux apiculteurs de déclarer les mortalités ou affaiblissements des ruchers auprès d'un vétérinaire titulaire du DIE.

En 2024, la journée technique du GTV BFC sera organisée à nouveau en collaboration avec l'AFVAC BFC afin d'augmenter le nombre de congressistes et renforcer les liens entre vétérinaires ruraux, mixtes et canins. Nous comptons sur votre présence le 17 octobre 2024 au palais des congrès de Beaune. Cet événement représente une part importante de nos recettes indispensables au financement de nos actions.

Vous l'avez compris, les salariés du GTV, les vétérinaires membres du conseil d'administration continueront leurs actions innovantes en faveur des adhérents. Je tiens à remercier les chefs de projets, pour leur dévouement et implication ainsi que nos salariées Carole, Marina et Sandrine pour la qualité de la gestion administrative de ces projets sans laquelle ils ne pourraient aboutir.

Nous tenons à remercier nos consœurs et confrères pour la confiance qu'ils nous accordent. Nous remercions également l'ensemble de nos partenaires pour les échanges constructifs et coopératifs que nous entretenons ensemble. La relation de confiance installée depuis plusieurs années entre l'OVVT et le SRAL permet un travail de qualité et des échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs du sanitaire de la région : GDS, Chambre d'Agriculture, service de l'administration (SRAL et DDPP) et laboratoires d'analyses.

Par Alexandre Dimberton, Président GTV BFC

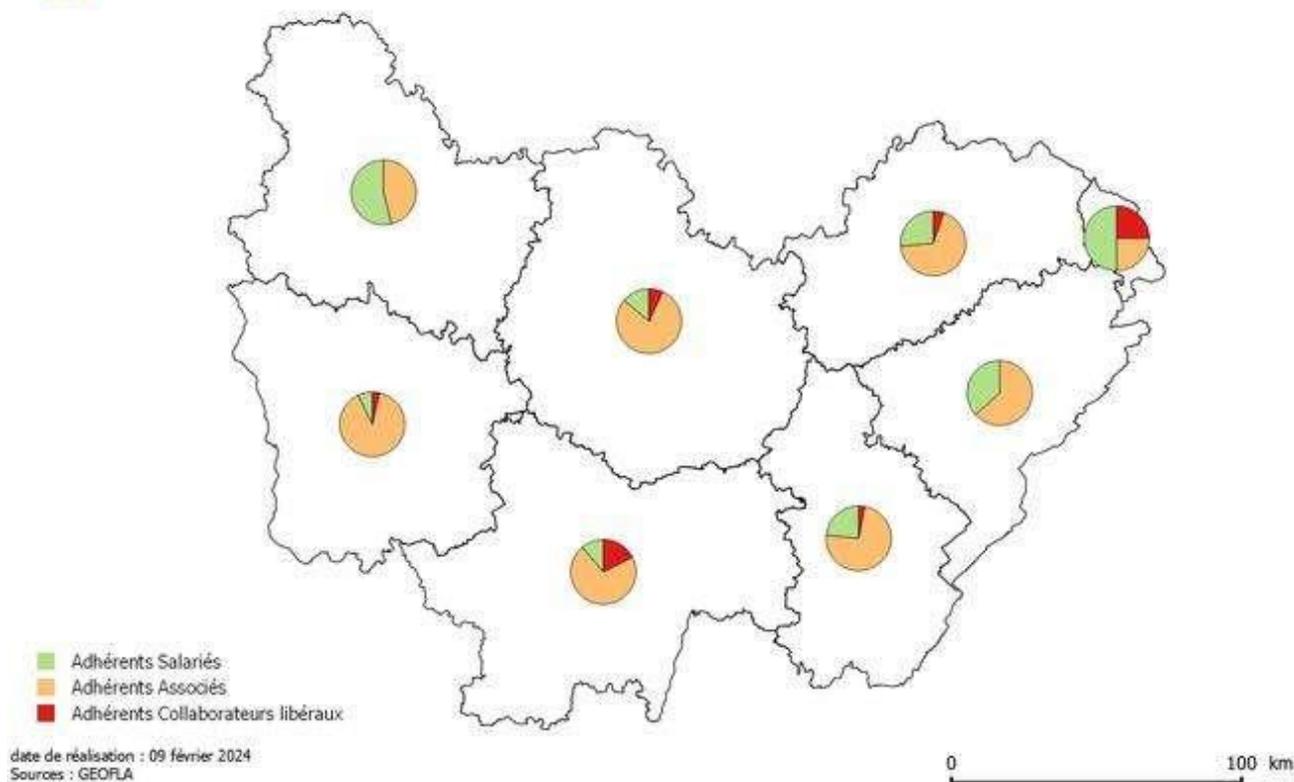
## POINT SUR LES ADHERENTS 2023 GTV B-FC

Pour l'année 2023, nous comptabilisons au total **274** adhérents au GTV BFC et à la SNGTV (comprenant les associés, les salariés et les collaborateurs libéraux), sur **69** structures vétérinaires exerçant en rural de la région BFC. Un cabinet vétérinaire limitrophe (*Suisse*) a cotisé en 2023 au GTV B-FC, concernant 2 vétérinaires. Le nombre de structures adhérentes diminue légèrement (69 en 2023 vs 75 en 2022) ; le nombre de vétérinaires adhérents reste stable par rapport à 2022 (274 en 2023 vs 266 en 2022).



### Adhésions 2023 au GTV BFC

Région Bourgogne-Franche-Comté



Il est également important de souligner que certains organismes partenaires (TIRSEV, Eurofins-LDA03, MEDICAVET ou encore LDA25) continuent de soutenir notre association. Nous les remercions pour leur confiance renouvelée.

L'Assemblée Générale du GTV B-FC en date du 08/06/23, à Dole, a voté à l'unanimité les cotisations pour le GTV BFC, à savoir :

- 5 IO (Indice Ordinal) pour le forfait cabinet/clinique
- 6 IO pour un vétérinaire avec une activité rurale secondaire
- 12 IO pour un vétérinaire avec une activité rurale dominante.

Il est rappelé que l'ensemble des vétérinaires mixtes ou ruraux d'un même cabinet doivent tous cotiser selon les tarifs ci-dessus et que l'adhésion au GTV B-FC est indissociable de l'adhésion SNGTV. Les vétérinaires « canins purs » ne sont pas concernés par la cotisation, ils sont toutefois invités à contribuer à l'OVVT.

# BILAN D'EXECUTION TECHNIQUE 2023

## Remerciements à l'ensemble des chefs de projet et groupes de travail pour leur participation et investissement

### 1. BEA : Actions avec le CIGC pour les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura

Rappel du contexte : dans le cadre de la révision du Cahier des Charges du Comté, menée par le CIGC (Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté), le GTV BFC avait été consulté au cours de l'année 2018 en vue de recueillir ses avis et propositions sur certains points.

L'un des points mis en avant est celui du BEA (Bien-Etre Animal) ; l'AOC Comté a souhaité prendre les devants face à la pression sociétale et a engagé une démarche qualité auprès des éleveurs afin de les sensibiliser et de les faire évoluer dans ce domaine.

Avec ce projet, le GTV fait preuve d'un investissement humain et financier qui permet de redonner au vétérinaire une place de choix dans les élevages et les filières, ainsi que d'œuvrer en faveur du bien-être animal.

**Phase 1 :** L'exercice automne 2019/printemps 2020 a permis de mettre en place une phase de « test » sur les 120 premières visites (indemnisées 3 IO/visite), financées en totalité par le CIGC. Les questionnaires, une fois remplis, étaient centralisés par le GTV B-FC. Ils ont fait l'objet d'une exploitation totalement anonymisée par le GTV B-FC pour un bilan qui a été présenté lors d'une rencontre avec le CIGC.

Sur 32 cabinets situés en zone AOP Comté, 26 cabinets ont fait part de leur engagement à participer, finalement 20 ont réellement participé en recrutant des élevages pour remplir la grille.

Répartition géographique homogène en première analyse avec 120 visites au total, ce qui correspond aux engagements que le GTV B-FC avait pris à l'égard du CIGC : 56 dans le Jura, 60 dans le Doubs et 4 dans l'Ain. Ce bilan a permis de définir plus précisément les différents domaines et, plus précisément, quels critères de BEA étaient susceptibles d'amélioration. Il est prévu que ces points d'amélioration puissent faire l'objet de formations spécifiques des éleveurs, créées par le GTV et assurées par les vétérinaires traitants.

**Phase 2 :** De l'avis général et devant la satisfaction du CIGC à l'égard du travail fourni par le GTV B-FC et les vétérinaires traitants impliqués, il a été décidé de continuer la réalisation de ces visites et de poursuivre le travail en 2021, et ce, indépendamment du calendrier de révision du « cahier des charges » du Comté.

Le CIGC a réitéré son engagement financier, en 2021, à hauteur de 4 IO par visite réalisée (1 IO supplémentaire en raison de la charge de travail plus conséquente que celle initialement prévue), avec un objectif de 100 visites à réaliser en zone AOP Comté. Une nouvelle fois, l'investissement de chacun doit permettre au GTV et aux praticiens de rester les interlocuteurs privilégiés des éleveurs et des interprofessions qui les représentent.

Au total, pour 2021 (jusqu'au 15 mars 2022), 88 visites ont été réalisées par 14 cabinets. Une réunion bilan avec le CIGC s'est tenue le 04/04/22. En conclusion de cette réunion, il en est ressorti que la filière est encore dans l'expectative quant à la manière d'inscrire le BEA dans les évaluations de routine des exploitations, mais qu'elle reste déterminée à garder une longueur d'avance : ne pas arrêter les évaluations ce qui casserait la dynamique de vulgarisation des bonnes pratiques. Le Conseil d'Administration du CIGC a accepté de reconduire un budget pour une année supplémentaire donc pour 2022 en attendant la publication du Cahier des Charges et des informations sur le déploiement de Boviwell.

**Phase 3 :** Une 3<sup>ème</sup> phase a donc été engagée pour 6 mois jusqu'à l'automne 2022 : conception d'une fiche pratique « Infirmerie et Box de vêlage » à destination des éleveurs et réalisation de 50 nouvelles visites pour remplir les grilles BEA. Cette phase, n'ayant pu à l'automne, remplir l'objectif des 50 visites, elle a été reconduite jusqu'en fin 2023 mais pour cette dernière phase, un essoufflement s'est ressenti et malgré de multiples relances, seules 36 visites ont été réalisées par 5 cabinets vétérinaires (dont 23 visites réalisées par 2 CV).

Au total de 2019 à 2023, 244 élevages ont été inclus : 120 en 2019/2020, 88 en 2021 et 36 en 2022/2023 dont 121 dans le Jura, 112 dans le Doubs, 9 dans l'Ain, 2 en Saône et Loire.

Des discussions ont été entamées entre le CIGC et l'Institut de l'Elevage à propos de la mise en place généralisée d'audits Boviwell dans tous les élevages laitiers français, dont ceux de la filière Comté. Ces discussions n'ont pour l'heure pas abouti, dans la mesure où la filière ne retrouve pas dans Boviwell les critères conçus en partenariat avec le GTV et auxquels elle est attachée. Les spécificités de la filière (par rapport à

d'autres régions laitières), sa proactivité et sa recherche d'excellence lui font beaucoup apprécier l'adaptabilité et la valorisation des visites BEA réalisées par les vétérinaires. Cette relation de confiance avec les vétérinaires et le GTV en particulier est très appréciée par la filière, d'autant qu'elle a conscience que l'outil Boviwell n'est actuellement pas adapté aux élevages laitiers en AOP Comté.

Malgré ses réticences vis-à-vis de Boviwell, il est possible qu'à l'avenir le CIGC n'ait guère d'alternative vis-à-vis de la mise en place généralisée de ces audits, dans la mesure où ceux-ci seront très certainement intégrés aux audits, déjà existants et obligatoires, de conformité au cahier des charges. Ces audits BEA/Boviwell seraient ainsi réalisés dans tous les élevages par les techniciens, le plus souvent des chambres d'agriculture, qui font déjà les audits de conformité. Ces derniers seront donc formés spécifiquement à l'audit Boviwell par l'Institut de l'Élevage dans les mois et années qui viennent.

La filière sait également que ces audits, au-delà de leur manque d'intérêt spécifique, entraînera un surcoût non négligeable, pour elle et pour les éleveurs. C'est un argument supplémentaire pour qu'une décision d'engagement ferme dans la démarche Boviwell ne soit pas prise rapidement.

Une réunion de synthèse sur les visites/grilles BEA (2019-2023) avec le CIGC et le GTV BFC est prévue le 22 avril 2024 en visioconférence, il sera notamment question de la suite à donner aux résultats de cette enquête.

*Chef de projet : Lionel Grisot  
Et le Groupe de Travail*

## **2. Essai Dechra Antibiogramme**

Fin 2021, le GTV BFC, en partenariat avec le laboratoire DECHRA, a proposé de mettre à disposition des adhérents GTV qui réalisent de la bactériologie du lait dans leur clinique, des rings permettant la réalisation d'antibiogramme en clinique sur les isollements bactériens de lait de mammite clinique ou subclinique.

L'objectif est de faire progresser les cabinets qui réalisent déjà de la bactériologie du lait en routine afin de mettre à jour les techniques et connaissances relatives à la réalisation des antibiogrammes sur du lait de mammite (clinique ou subclinique).

Le protocole de mise à disposition pour une étude épidémiologique sur l'antibiorésistance « clinique » en bactériologie du lait en Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le tableur de suivi pour saisir les données ont été envoyés à tous les cliniques adhérentes GTV B-FC. Les pré-requis pour les cliniques étaient notamment les suivantes : réaliser plus de 100 bactériologies de lait par an, être volontaire pour réaliser des antibiogrammes et remplir le résultat de ceux-ci dans un tableur fourni par le GTV BFC (travail non rémunéré, DECHRA fournit le réactif), en amont du démarrage : Suivre le webinaire DECHRA sur la réalisation de l'antibiogramme en clinique.

DECHRA s'est chargé de la distribution des rings au sein de chaque clinique pourra animer une foire aux questions si besoin pour les investigateurs tout au long de la période d'étude.

Initialement, début 2022, dix cliniques vétérinaires ont confirmé leur engagement dans ce protocole avec 340 disques d'antibiogramme distribués pour un objectif de 500 en fin d'étude.

Fin 2022, après l'inclusion de nouvelles cliniques vétérinaires et un objectif retravaillé d'« Etudier la sensibilité et la spécificité de la pénicilline et des macrolides sur les 3 germes d'importances (Staph aureus, Staph coag neg, Strepto ub) », le retour de près de 250 données était effectué par les investigateurs. Pour consolider l'analyse statistique, il a été décidé de prolonger jusqu'au 30 mai 2023 les inclusions de données, nous avons pu ainsi récolter 286 données exploitables. L'ensemble de ces données a ensuite été analysé, un rapport ainsi qu'un poster ont été rédigés ; et enfin une présentation de l'essai a été faite par Dr Brendan Bourdet à la Journée Technique du 19/10/23 à Beaune.

Une étudiante vétérinaire à TIMISOARA souhaite poursuivre cette étude dans le cadre de sa thèse avec des analyses supplémentaires sur les Staphylocoques pour bien différencier les bêta hémolytiques notamment.

*Chef de projet : Brendan Bourdet*

# Etude épidémiologique sur l'antibiorésistance « clinique » en bactériologie du lait en Région Bourgogne-Franche-Comté

Marina BERALT <sup>1</sup>, Tiphaine Van Beeckhout <sup>2</sup>, Mickael RENAUD <sup>2</sup>, Brendan BOURDET <sup>1</sup>

<sup>1</sup> GTV Bourgogne-Franche-Comté  
<sup>2</sup> Dechra

## INTRODUCTION

Des rings d'antibiogramme ont été développés par Dechra pour la réalisation d'antibiogrammes en clinique. Pour ce faire, Dechra a utilisé le référentiel européen (EUCAST) afin de tester systématiquement les disques d'antibiotiques recommandés. L'intérêt est de n'avoir qu'un consommable à la clinique, de disposer les antibiotiques toujours dans le même ordre et d'avoir à disposition une plaquette de lecture facile à utiliser.

L'objectif de cet essai est de connaître le niveau de résistance et de sensibilité des germes d'intérêt aux principaux antibiotiques.

## MATERIELS ET METHODES

DECHRA a distribué des rings permettant la réalisation d'antibiogrammes en bactériologie du lait sur les G+ aux cliniques vétérinaires volontaires. Les souches testées étaient les *Staphylococcus aureus*, les *Staphylococcus* à coagulase négative et les *Streptococcus spp.* (plus particulièrement *Streptococcus uberis*).



La lecture des antibiogrammes se fait à l'aide des outils de lecture fourni par DECHRA (plaquette de lecture fournie avec les réactifs). La sensibilité des souches est rendue en fonction de la lecture réalisée à partir de cet outil.

Le jeu de données compilé est composé majoritairement de vaches de race Montbéliarde (86,71 %, n = 286), en moyenne 3ème rang de lactation. L'infection est majoritairement localisée dans un seul quartier (87,12%, n = 233). En conservant uniquement les germes d'intérêt, 258 données sont exploitables.

Staphylococcus aureus	Staphylococcus coag neg	Strepto spp (Strepto uberis)
n = 98	n = 68	n = 91 (85)
Soit 38,37% de l'échantillon	26,36%	37,27% (32,95%)

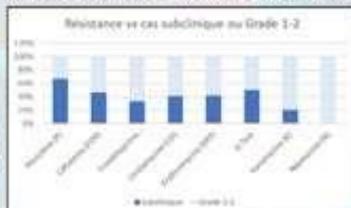


Le jeu de données possède ainsi une distribution comparable entre les germes d'intérêt ( $\chi^2$  test, p > 0.05). Les conclusions de l'étude auront ainsi la même valeur d'interprétation.

## RESULTATS

### Sensibilité et résistance des pathogènes d'intérêt

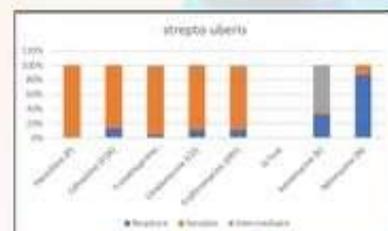
**Staphylococcus aureus** reste fortement résistant à la pénicilline (66% de résistance) mais reste en moyenne à 88% sensible aux autres antibiotiques testés. Les *Staphylococcus* coagulases négatives restent moins résistants à la pénicilline (40% de résistance) que les *Staphylococcus aureus*. 89% des pathogènes identifiés sont sensibles aux autres antibiotiques testés.



On observe une résistance des *staphylococcus aureus* à la pénicilline plus importante chez les cas cliniques que chez les cas cliniques de grade 1 et 2 (respectivement 67% et 33%) ( $\chi^2$  test, p = 0.01). Il semble que la résistance des *staphylococcus aureus* vis-à-vis des triméthoprime-sulfaméthoxazole soit plus marquée pour les cas cliniques de grades 1-2 ; même observation pour les

kanamycines. Il n'est pas observée de différence de résistance des *staphylococcus* à coagulase négative en fonction des grades 1-2 versus subcliniques.

Le test confirme que les *streptococcus uberis* n'ont pas développé de résistance à la pénicilline (1 souche résistante sur 85 identifiées).



Les souches de *streptococcus app* identifiées ont une résistance forte pour la classe d'antibiotiques des aminoglycosides avec 79% de résistance pour les kanamycines et 79% pour les néomycines (respectivement, n = 38 et n = 37).

Il n'est pas observé de différence de résistance des *streptococcus uberis* en fonction des grades 1-2 versus subcliniques.

### Spécificité et efficacité des antibiotiques

Nous ne pouvons corréler nos résultats de sensibilité des pathogènes identifiés aux antibiotiques testés avec la spécificité du traitement préconisé.

Dans le cas des traitements injectables, 97,5% (n = 205) des traitements prescrits sont cohérents avec les résultats de l'antibiogramme (2,5% des traitements non cohérents correspondent à des SCN). On observe tout de même qu'un traitement approprié par voie intra-mammaire semble plus difficile à prescrire puisque 25,1% (n = 203) des traitements prescrits vont à l'encontre des résistances observées sur l'antibiogramme.

Le traitement préconisé est cohérent avec les résultats de l'antibiogramme sans pour autant avoir un retour sur l'efficacité du traitement (guérison). On ne peut que supposer que, si le vétérinaire n'a pas été récontacté par l'éleveur pour revoir l'animal, l'infection a été contenue par le traitement spécifique mis en place.

## CONCLUSIONS

Au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, 7 cliniques ont participé à l'étude comptant ainsi 258 résultats exploitables sur un total de 286 tests réalisés. Avec 90,21 % de résultats exploitables, on peut considérer que la méthode de l'antibiogramme simplifié tel qu'utilisé dans cette étude paraît acquiescée pour une large majorité des praticiens (test d'un antibiotique in vitro sur un germe identifié correctement avec des grilles de lectures préfabriquées). Le recours à cet examen complémentaire est semble-t-il tout à fait accessible en structures vétérinaires.

En se référant aux données publiées par le RESAPATH, on constate, pour notre échantillon, un niveau de résistance à la pénicilline (caractéristique la plus répandue) supérieure au niveau national. De la même façon, la résistance à la pénicilline est plus importante pour les SCN que les SCoP au niveau national qu'au niveau local. Aucune explication simple ne peut être proposée : nous pouvons supposer différents contextes locaux particuliers.

Résistance pénicilline	RESAPATH	Etude GTV BFC / Dechra
<i>Staphylococcus aureus</i> ("Staph coag +")	17%	63%
<i>Staphylococcus</i> à coagulase négative	25%	40%
<i>Streptococcus uberis</i>		1%

Concernant les souches des streptocoques, les résultats présentés pour la pénicilline sont cohérents en rapport au niveau national avec peu de résistance avérée.

Le praticien peut ainsi toujours considérer la pénicilline comme une molécule de référence pour le traitement des mammites à streptocoques (particulièrement strep. uberis). A l'inverse la résistance naturelle des streptocoques aux aminosides (défaut de pénétration) contre-indique la prescription de Kanamycine et Néomycine.

## A RETENIR

- La réalisation d'antibiogramme avec une méthode standardisée simplifiée permet de développer la réalisation d'antibiogramme en structure vétérinaire. L'utilisation d'un seul ring d'antibiogramme permet de limiter les contaminations ou erreurs liées à la manipulation, mais également une meilleure gestion des stocks.
- Le praticien tente de suivre les résultats de l'examen complémentaire qu'il a réalisé pour faire sa prescription avec toutes les limites inhérentes à cette contrainte (comportement des molécules dans le lait, disponibilité des molécules par voie locale/générale, association d'antibiotiques et toutes ses conséquences - synergie, additif, inhibition).
- Les profils de résistance des différentes souches testées sont globalement en accord avec les données nationales (streptocoques et staphylocoques si l'on fait exception de la pénicilline pour cette espèce).
- Plus spécifiquement, si l'on considère les souches de *staphylococcus aureus* en fonction du type d'épisodes, on constate un niveau de résistance différent. Comme recommandé par les guides de prescription édités par la SAGTV, le praticien se doit d'adapter sa prescription en fonction de la partition de l'animal (1ère, deuxième ou plus lactations), de sa production, et du type d'épisodes auquel il se trouve confronté.
- Le vétérinaire a un rôle majeur dans la prescription des antibiotiques, en cohérence avec les résultats de l'antibiogramme, pour améliorer l'efficacité du traitement tout en ayant un usage raisonné des antibiotiques.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Anes 2022. Résapath - Réseau d'épidémiosurveillance de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes animales, bilan 2021. Lyon et Plouzaner-Plouzaner-Nord, France, novembre 2022, rapport, 46 p.  
Prévention de la résistance aux antibiotiques : une démarche « Une seule santé », novembre 2022, 27 p.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des structures vétérinaires ayant participé à cette étude.

## EN SAVOIR PLUS



### **3. Essai Squeeze de Madigan**

#### **Contexte et objectifs du projet**

Dans une étude de 2015 dans 50 élevages (« Le veau sans réflexe de succion : étude clinique et thérapeutique », thèse vétérinaire) C. FROMBAUM estime que l'incidence moyenne des veaux sans réflexe de succion est de 1,2% (soit 180000 veaux par an). On appelle veau « têtus », tout veau nouveau-né qui ne se lève pas dans les deux heures post-partum pour aller téter. (R. GUATTEO « Le syndrome du veau mou : état des connaissances », JNGTV, 2009) Cette absence du réflexe de succion est souvent accompagnée d'un manque de tonus généralisé. Ce syndrome est persistant et requiert le sondage du veau à chaque repas. Ces veaux sont fréquemment sujets aux affections néonatales (entérites, omphalites et/ou maladies respiratoires) dues à un déficit de prise colostrale et d'alimentation lactée. Ces veaux « têtus » sont de fait soumis à une forte exposition aux antibiotiques dans leurs premiers jours de vie.

Dans le cadre de la démarche One-Health et de la lutte contre l'antibiorésistance, il paraît utile de travailler sur la prise en charge non médicamenteuse de ces veaux têtus.

Pr J.E. MADIGAN de l'Université de Californie, s'est intéressé aux poulains souffrants du Syndrome de Malajustement Néonatal (SMN) présentant des symptômes neurologiques semblables à ceux observés chez les veaux têtus : absence du réflexe de succion, manque d'affinité pour la mère. Il a développé une technique appelée « Squeeze de Madigan » consistant en la compression de la cage thoracique à l'aide d'une corde pendant 20 minutes. Le poulain reste somnolent tout au long de la procédure. Lorsque la pression sur la corde est relâchée, le poulain se réveille ; bien souvent le réflexe de succion est présent et le poulain retrouve un comportement normal. Dans une étude rétrospective de 2017 (M. ALEMAN « *Survey of veterinarians using a novel physical compression squeeze procedure in the management of NMS in foals* », 2017) M. Aleman affirme que les poulains souffrant de SMN ayant subi uniquement un squeeze thoracique ont 17,5 fois plus de chance de retrouver un comportement normal dans les 24 heures que ceux ayant seulement subi un traitement médical.

Cette technique fait ses preuves en filière équine. Compte tenu du nombre de veaux têtus rencontrés en élevages, de l'impact en termes d'exposition aux antibiotiques de ces veaux et des conséquences économiques en élevage, une étude randomisée contrôlée sur le squeeze de Madigan dans l'espèce bovine paraît pertinente pour le cas échéant en faire la promotion.

#### **Premiers résultats**

L'absence du réflexe de succion chez les veaux est fréquemment rapportée dans les élevages. Cette pathologie incluse dans le syndrome du veau mou est difficile à comprendre et à traiter en raison de la diversité des étiologies et de la faible littérature disponible. En médecine équine, l'absence du réflexe de succion est incluse dans le syndrome d'inadaptation néonatale (Neonatal Maladjustment Syndrome (NMS)). Une technique nommée « Squeeze de Madigan » qui implique une compression thoracique a été développée et utilisée chez les poulains souffrant de NMS.

Le but de cette étude était d'évaluer si la technique du squeeze de Madigan pouvait avoir un impact sur l'apparition du réflexe de succion chez les nouveau-nés bovins âgés de moins de 48 heures et décrits avec un syndrome du veau mou.

Au total, 23 veaux répondant aux critères « veaux mou » ont été recrutés au cours de la saison hivernale 2022-23. Les veaux ont été attribués au hasard à 3 groupes d'étude : contrôle, squeeze de madigan et leurre. La technique du squeeze de Madigan s'est avérée avoir un impact positif sur l'apparition du réflexe de succion et même l'accélérer, avec une influence bénéfique conséquente sur la santé des veaux dans les 30 jours suivant la compression.

Dans l'ensemble, le protocole s'est avéré applicable et efficace chez les nouveau-nés bovins sans réflexe de succion et âgés de moins de 48 heures. Le nombre relativement faible de veaux a été noté comme l'une des limites de l'étude et celle-ci a été prolongée pour une 2<sup>nd</sup> saison hivernale (2023-24) avec recrutement d'une dizaine de structures supplémentaires. Les 1ers résultats obtenus nous ont permis de dégager des tendances intéressantes qui méritent d'être approfondies dans des études ultérieures.

*Chef de projet : Bertrand Guin puis Marina Béral & Alexandre Guenot*

#### **4. Webinaires avec le laboratoire Melchior sur un nouvel anesthésique local pour la chirurgie des ruminants et des chevaux**

En 2023, 10 webinaires ont été organisés en février, novembre et décembre conjointement par le GTV BFC et le laboratoire Melchior sur le retour terrain concernant un nouvel anesthésique local pour la chirurgie des ruminants et des chevaux: Pronestésic®. Les quatre premières sessions de février ont été animées par Jocelyn Amiot (Epinac 71) et les six autres sur novembre et décembre ont été animées par Jocelyn Amiot, Xavier Quentin (Saint-James – 50) et Mehdi Hakimi (Vaisges-53).

Les objectifs pédagogiques de ces webinaires étaient de présenter le nouveau produit disponible en France avec un partage des retours d'expériences du terrain sur les différentes utilisations chez les grands animaux ainsi qu'un moment d'échanges en fin de séance afin de répondre aux questions de l'auditoire.

*Chef de projet : Jocelyn Amiot*

#### **5. Projet ACSA2 en 2023 – approches complémentaires en santé du troupeau**

Rappel du contexte : le projet ACSA1, mené par la FRGEDA (Fédération Régionale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole de Franche-Comté) (2019\_2021) avait pour objectif de faire émerger un partenariat entre des éleveurs, des vétérinaires, des pharmaciens, des chercheurs, l'enseignement agricole, la recherche et le développement agricole. Il visait le développement de la valeur-ajoutée des productions agricoles et celle du partenariat entre éleveurs, vétérinaires, chercheurs, formateurs, animateurs sur une autre approche de la santé animale. Le but premier était d'utiliser le retour terrain de l'usage des médecines complémentaires suite aux formations déjà dispensées sur ce sujet dans les départements de Franche-Comté.

Lors de la partie émergence du projet, aucun intervenant n'a pu proposer une solution acceptable face à la problématique des LMR et de l'utilisation de la phyto et aromathérapie sur les animaux de production. Ce qui a permis de remettre au premier plan la conduite d'élevage et la zootechnie.

La suite du projet, dénommé ACSA2 est entrée dans sa phase de fonctionnement début 2022 et le sera jusqu'à fin 2024.

Voici les 4 objectifs du projet ACSA2 :

- Accompagner les éleveurs à atteindre un équilibre santé animale dans leur élevage en développant l'approche globale

- Sécuriser l'utilisation des médecines alternatives en santé animale

- Produire des références, diffuser les ressources sur l'approche globale et les approches alternatives en élevage

- Renforcer le partenariat, la coopération entre les différents acteurs pour dynamiser le territoire franc-comtois

Le projet se divise en 2 grands axes à partir desquels ont été formés les groupes de travail :

- l'approche globale (diffuser les bonnes pratiques + déployer l'outil Panse-Bêtes)

- sécuriser l'utilisation des approches complémentaires.

Le GTV et les vétérinaires qu'il représente avait une place d'observateur au début du projet et nous sommes devenus acteurs grâce aux échanges avec tous les membres du groupe de travail et à la prise de confiance. Ainsi, vision globale de la médecine de troupeau (alimentation, logement, bien-être animal, biosécurité et médecine préventive) a été mise au cœur du projet car elle permet de diminuer la consommation de médicaments notamment les antiparasitaires et antibiotiques, et d'améliorer les résultats technico économiques des élevages. La dernière année a concrétisé le déploiement des matinées en ferme grâce à la collaboration de tous (vétérinaires pour la rédaction et l'animation, tous les OPA pour le partage des réseaux et la communication auprès des éleveurs, Lucie Bernard et Loan Pascal en chef d'orchestre), matinées de formation éleveurs sur des thèmes pratiques : Tarissement et santé du veau et élevage des génisses.

Les principaux atouts du projet sont d'avoir mis en contact de différentes OPA autour des éleveurs, d'avoir facilité le partage de réseaux des différentes OPA. Ce projet était bien structuré et les chefs d'orchestre ont su mener à bien les actions, malgré la diversité des acteurs.

Les limites sont inhérentes à cette diversité d'acteurs qui ont chacun un métier à côté et des emplois du temps déjà bien chargés, ce qui peut parfois freiner l'évolution du projet ou rendre certaines réunions moins efficaces qu'espéré. Mais cela a été très bien orchestré.

Le GTV BFC a participé à l'adaptation de l'outil panse-bête, ainsi qu'au montage des matinées en fermes « tarissement et santé du veau » et « élevage des génisses ». Pour cela, il a mis à disposition son réseau de

vétérinaires experts dans ces différents domaines. Ceux-ci ont préparé ensemble l'élaboration des contenus techniques des matinées ainsi que du support. Puis ils ont animé les formations localement.

Il serait bien de renforcer le lien avec les GEDA. Travailler en commun avec des partenaires avec qui nous n'avons pas/peu l'habitude de travailler (CA, INTERBIO...). Et promouvoir l'outil panse-bête pour une utilisation des vétérinaires avec leurs éleveurs. La mise en commun de connaissances sur certains sujets comme le pâturage serait une grande avancée pour les élevages.

Les principales limites sont liées au financement.

Les enjeux de santé animale de demain sont de mettre en place des solutions pour limiter les pathologies dans les élevages et ainsi diminuer l'utilisation de médicaments, notamment les antibiotiques (problèmes d'antibiorésistance, pas/peu de nouveaux antibiotiques à venir...). ACSA 2 s'est parfaitement inscrit dans cet objectif.

Pour ce qui est d'une suite à ce projet, il nous paraît indispensable de continuer à faire des progrès sur l'utilisation des antiparasitaires. Mettre en place des communications et des formations sur les outils à disposition pour adapter les traitements en fonction des élevages, des objectifs, des années. Evaluer les résistances éventuelles des parasites au niveau régional : présentation et financement du projet RESPE.

L'utilisation des intrants en élevage passe par la maîtrise de la prévention et de la santé des troupeaux. Celles-ci sont la conséquence directe de la bonne conduite zootechnique qui passe par l'alimentation, le logement, l'encadrement du troupeau. En cas de problèmes sanitaires à l'échelle du troupeau, seule l'approche globale et la recherche des facteurs de risque permet de solutionner un problème sans utiliser de façon massive les médicaments. La collaboration entre vétérinaires, techniciens, ingénieurs et éleveurs permet d'avancer plus vite et de façon plus sûre sur un problème d'élevage grâce à la complémentarité des compétences.

*Chefs de projet : Edwige Bornot, Jean-François Bruchon, Karine Durrey  
Et le Groupe de Travail*

## **6. Maillage vétérinaire /**

### **o Actions vers les étudiants et jeunes diplômés**

Le GTV BFC fait de la lutte pour le maillage vétérinaire un de ses principaux objectifs. Pour cela, l'un des axes de travail consiste à tisser du lien entre les étudiants vétérinaires et les praticiens, à améliorer l'image de la pratique rurale auprès des étudiants, ainsi qu'à leur proposer des échanges techniques et pratiques au sein de notre région.

Les liens sont aujourd'hui bien établis avec les différents GTV Juniors notamment ceux de Lyon, Alfort, aussi de Roumanie, dont les adhérents sont très motivés et moteurs dans l'organisation d'événements.

Voici les actions réalisées en 2023 :

- Mise à jour de notre catalogue de cliniques souhaitant accueillir des stagiaires. Il est disponible sur notre site Internet [gtvbfc.com](http://gtvbfc.com) et a un franc succès.
- Présentation de cas cliniques, par des praticiens, en soirée et en visio, pour les étudiants motivés en avril et mai 2023
- Ambulantes pour les étudiants lyonnais avec l'EP Charolais, réalisation de deux semaines au sein de structures adhérentes, l'une en Bourgogne en janvier avec la participation des structures d'Épinac, Luzy, Venarey les Laumes et Jussey. L'autre en Franche Comté, avec la participation de Maîche, Vercel, Champagnole et Orgelet. L'objectif de ces semaines, est de faire découvrir à un petit groupe de 7/8 étudiants environ, les structures de notre région, leur fonctionnement, d'échanger avec les vétérinaires sur tous les thèmes du moment, de créer du lien tout en abordant les différents types de services que l'on peut proposer en rurale, tels que le suivi reproduction, l'alimentation, la bactériologie et la qualité du lait, les chirurgies des veaux, la parasitologie, et le suivi de troupeau. Les étudiants ont des retours très positifs et beaucoup en ont profité pour revenir en stage dans l'une des structures visitées.
- Semaine de découverte Nièvre et Yonne, en partenariat avec les chambres d'Agricultures 58-89 et les conseils départementaux 58-89. Cette semaine de découverte a permis à 9 étudiants en dernière année (6A) à VetAgroSup de rencontrer les vétérinaires de 5 structures partenaires, des éleveurs, des élus départementaux et également profiter d'activités sportives financés par le CD89. Chaque intervention était réfléchi et conçue autour d'une thématique commune « la pluri-disciplinarité vétérinaire »
- Invitation d'une cinquantaine d'étudiants à notre Journée technique à Beaune. Ce fût l'occasion de nombreuses rencontres et échanges entre étudiants et praticiens, mais aussi avec nos partenaires.

- Organisation, en collaboration avec le CROV, le SRVEL, et l'AFVAC Bourgogne, de trois soirées (Magny le 16/10/23, Besançon le 07/11/23 et Torcy le 14/11/23) « Accueil Nouveaux Arrivants » à l'automne, afin de leur présenter nos différentes institutions, et de créer du lien entre eux et avec eux. Au total 68 jeunes ont participé et particulièrement apprécié ces moments d'échanges.

Ces expériences sont très positives pour le GTV BFC, car les étudiants en ont été très satisfaits, et que cela est une bonne manière pour notre association, de maintenir et développer nos relations avec les GTV junior et les étudiants en général. C'est une contribution très modeste de l'association, qui permettra peut-être à terme de faciliter les recrutements par nos adhérents de leurs futurs collaborateurs, et pour le GTV d'avoir de nouveaux adhérents une fois les étudiants diplômés.

*Chef de projet : Karine Durrey  
Et le Groupe de Travail*

#### ○ Retour sur le questionnaire maillage auprès des adhérents GTV BFC

Un questionnaire sur le modèle de l'AMI a été envoyé à l'ensemble des adhérents du GTV BFC. Dans certaines zones, la diminution des élevages implique une augmentation des distances à parcourir pour les vétérinaires, une baisse de rentabilité de la rurale, et aussi une baisse d'attractivité pour les jeunes qui veulent exercer en rurale. Alors que ceux qui veulent faire de la canine ont rarement l'idée de venir exercer en canine en zone rurale, malgré le plateau technique, et la clientèle en plein essor. Il faut leur faire découvrir la région et la canine chez nous pour qu'ils aient envie de nous rejoindre !

Les résultats du questionnaire peuvent être biaisés car il était à destination des adhérents GTV et non de tous les vétérinaires comme celui du départ pour l'AMI.

On voit une nette différence de situation entre ce qui ressort de la zone noire Nièvre-Yonne : forte fréquence des gardes, beaucoup de kilomètres parcourus, vétérinaires parfois seuls en rurale, forte pression due à la PCS (Permanence Continuité de Soins). Et ceux de Franche-Comté (zone AOP) où les gardes par vétérinaire sont moins fréquentes, avec souvent moins de km à parcourir et donc moins de pénibilité de la PCS.

Idées émises par les membres du CA lors du travail sur l'AMI :

- Rémunération du temps de sanitaire et non de l'acte (temps travail et km)
- Revalorisation des tarifs et faire porter le poids sur l'Etat
- Être à l'écoute des salariés et travailler à l'adaptation du planning
- Développer la formation individualisée, avec des référents en région pour des « stages » type Formation Obstétrique, sur 2 ou 3 jours  
Pour permettre la formation des jeunes qui travailleraient dans des zones où certains actes font partie des compétences qu'ils doivent avoir mais où le volume de ces actes n'est pas suffisant pour qu'ils puissent en acquérir la compétence dans leur clientèle  
Eventuellement sous forme de parcours de formation
- Aller dans les ENV parler des compétences du vétérinaire mixte, de la canine en milieu rural
- Donner envie aux vétérinaires de venir travailler en zone rurale
- Elaborer un réseau de « référés » en rurale, afin de faciliter les échanges entre chacun et de permettre, en toute confiance, de faire intervenir, pour le vétérinaire qui en aurait le besoin, un vétérinaire rural « spécialisé » dans un domaine précis sur une intervention donnée

## 7. Vetaid

Dans le cadre de la recherche d'outils d'animation et de dynamisation des vétérinaires sanitaires au regard de leur rôle primordial dans la surveillance des maladies réglementées et/ou émergentes, il est apparu que l'application Vetaid pouvait améliorer la prise en compte de ces maladies dans le diagnostic différentiel et par là stimuler la déclaration de suspicions de maladies émergentes ou réglementées : Bâtir, maintenir et faire reconnaître une vigilance nouvelle.

Pour contourner la difficulté à connaître les tableaux de ces maladies exotiques, l'analyse des fichiers-diagnostic de vetaid a amené la proposition suivante en 2 étapes :

1- Fonder la mise en alerte du vétérinaire sanitaire sur la présence de symptômes-clé parmi une liste restreinte de 15 symptômes validée avec l'ANSES.

2-Tester les cas-alerte sur Vetaid qui contient des formules validées par des experts.

C'est donc la combinaison des deux outils, Vetaid et liste de « symptômes-clé » qui sera testée ici.

L'essai a pour objectif de tester sur le terrain la méthode d'épidémiologie assistée par l'application Vetaid ; cette méthode doit permettre à chaque praticien rural de dépister des suspicions cliniques des maladies émergentes, devant être surveillées dans le cadre de la nouvelle loi Santé-Animale et des recommandations de l'ANSES.

L'essai veut ainsi démontrer qu'un réseau de praticiens bien équipés et formés peut être très performant pour ce travail et que la SNGTV et les GTV régionaux sont la structure de choix pour organiser cette épidémiologie de qualité demandée par la loi LSA, le maintien de la vigilance à long terme, assurer la formation des praticiens et la production de données épidémiologiques permettant de piloter et d'améliorer le système en place.

L'essai s'est déroulé au second semestre 2023 et est toujours en cours. Le GTV BFC a envoyé aux praticiens ruraux- mixtes adhérents un mail avec une vidéo décrivant la méthode globale et les symptômes-clés. Ils ont pu s'inscrire comme volontaires pour l'essai via un formulaire. Pour s'équiper et s'initier à la méthode, les vétérinaires inscrits ont eu une formation d'une heure par visio-conférence en juin 2023.

Chaque praticien équipé et formé pour l'essai met en œuvre la méthode dans sa pratique, il est ensuite prévu une évaluation de la méthode en fin décembre 2023 et un compte-rendu final.

Pour évaluer la méthode, il est d'abord prévu de collecter 3 éléments :

-Le nombre d'alertes-émergentes testées par chacun pendant les 6 mois d'essai, suspicions non confirmées incluses ; les suspicions non confirmées après un Test-Vetaid démontre la vigilance du vétérinaire-testeur : la vigilance est la qualité N°1 attendue d'un vétérinaire sanitaire pour l'épidémiologie.

-Les cas de suspicions cliniques de maladie émergente confirmées par Vetaid trouvées pendant les 6 mois d'essai,

-Les avis des vétérinaires-testeurs sur la méthode et leurs suggestions pour améliorer la méthode ; les avis et suggestions seront récoltés via un questionnaire et pourront porter sur le matériel proposé (Vetaid) et les méthodes de formation.

*Chef de projet : Lionel Grisot*

# L'épidémiologie assistée ! Une solution en 3 étapes : Testez-la avec votre GTV !

Comment pourrions-nous faire pour surveiller l'émergence des maladies exotiques par ici ?

La loi santé animale vous demande de surveiller des maladies exotiques, par définition, inconnues en France : Introduire la Fièvre la vallée du Rift (et les autres) dans vos diagnostics différentiels ... !

Une réponse : En 2016, l'ANSES a écrit : Un outil d'aide au diagnostic est indispensable pour cette surveillance (Ginhoux M. & coll. Épidémiol. et santé anim., 2016,70, 41-50).



## Repérer les situations d'Alerte-Emergente : SIMPLE :

Un cas « bizarre », qui ne « colle pas » + un symptôme-clé-émergentes = Alerte.



## Testez les cas suspects sur Vetaid :

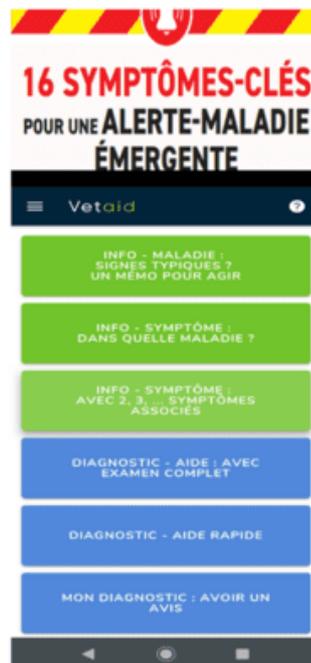
On prévoit 1-2 alertes/an à tester sur Vetaid



## Maintenir sa vigilance à long terme :

Un jeu fait de cas cliniques-Quiz par votre GTV pour rester en veille.

Obtenez Vetaid gratuite/6 mois sur [Vetaid.net](http://Vetaid.net)



# FORMATIONS ET INFORMATIONS VETERINAIRES ET ELEVEURS

## 1. Formations / Informations VETERINAIRES

### a. Journée Technique 2023

Cette année la Journée Technique de GTV BFC a eu lieu le jeudi 19 octobre au Palais des Congrès de Beaune (Côte d'Or) et a innové sur plusieurs plans !

Tout d'abord, cette traditionnelle journée du GTV BFC est désormais une collaboration de nos deux associations régionales : AFVAC BFC et GTV BFC ! Les adhérents des deux associations ont pu profiter d'un atelier canin et de deux ateliers dédiés aux grands animaux, avec un vrai rapprochement entre les deux associations, qui ont l'envie à l'avenir, d'associer leurs forces pour proposer des formations de qualité, répondant aux besoins des vétérinaires de la région. Le Palais des Congrès de Beaune a ainsi accueilli 63 vétérinaires praticiens (42 en ateliers ruraux et 21 en atelier de canine), 9 ASV, 44 étudiants de Vetagrosup Lyon et de l'ENVA, ainsi que 31 partenaires commerciaux et 17 conférenciers. Cette forte participation, et la qualité des interventions, a permis une journée pleine d'échanges et de convivialité !

La deuxième innovation est la diversité des ateliers proposés côtés ruraux :

- un atelier chirurgie bovine, animé par le Dr J. Amiot, qui a présenté une partie théorique sur la maîtrise des nœuds et des anesthésies, mais aussi sur les indications de l'amputation d'onglon, l'arthrotomie, l'arthrodèse et la pénectomie d'urgence, selon les besoins des adhérents. Cet atelier a permis de nombreux échanges entre praticiens dans la convivialité et chaque participant a pu s'exercer sur les membres apportés : merci à tous d'avoir fourni des pièces anatomiques pour permettre la bonne réalisation du TP !

Un atelier qualité du lait, avec des conférenciers de renom comme les Dr O.Salat et S.Piepers, qui nous ont fait l'honneur de leur présence. Le Comité Scientifique a voulu aborder avec eux des sujets d'actualité qui poussent le vétérinaire à progresser dans la meilleure utilisation des antibiotiques, en valorisant son expertise et son conseil. Le tarissement sélectif, mise en pratique, compréhension des éventuelles craintes et limites de l'éleveur, ainsi que du vétérinaire, afin de les surmonter et d'enclencher les changements nécessaires à l'adaptation des élevages à la future loi. Le Dr Piepers nous a aidés à le percevoir comme une opportunité. Le Dr O.Salat nous a présenté les différents tests rapides de diagnostic des mammites à disposition des vétérinaires, avec leurs avantages et leurs limites, ainsi qu'un consensus sur le traitement des mammites sévères. Enfin, le Dr Brendan Bourdet a présenté les résultats de l'essai GTV BFC réalisé avec Dechra, sur l'antibiorésistance clinique en bactériologie du lait. Et P. Ratier du laboratoire Vetoquinol nous a présenté son dernier analyseur de lait.

- Un atelier environnement qui s'est efforcé d'éclairer avec enthousiasme les congressistes sur leurs leviers d'action en tant que vétérinaire rurale ou mixte, dans les défis écologiques de la profession. P. Tresh, de l'IDELE, nous a sensibilisés sur l'importance de l'optimisation de la productivité de chaque bovin adulte de l'élevage dans la réduction de l'impact carbone de celui-ci, car c'est le méthane qui est le plus pénalisant. Il faut donc, par la gestion sanitaire, mais aussi par la maîtrise de la reproduction, de l'alimentation, du bien-être animal et de la conduite d'élevage, en somme par la gestion globale du troupeau, réduire les pertes et les bêtes peu ou pas productives mais produisant des GES (gaz à effet de serre). C'est un réel enjeu et une réelle opportunité pour les vétérinaires d'accompagner les élevages vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Le Dr L.Dravigney, membre de la Commission Parasitologie de la SNGTV, nous a présenté le programme RESPECT ainsi qu'un état des lieux des résistances des strongles gastro intestinaux des bovins. Il a sensibilisé son auditoire à la bonne prescription des antiparasitaires, que ce soit dans le diagnostic, les individus à traiter, la molécule à utiliser, et la voie galénique à privilégier. La sensibilisation des éleveurs à ces problématiques est aussi un enjeu pour le vétérinaire.

L'association Eco Veto, quant à elle, nous a présenté des gestes simples et efficaces pour verdir ses pratiques au quotidien dans les clientèles mixtes. Merci au Dr S.Gillier, porte-parole de l'association ce jour-là, pour sa présentation.

Le Dr B. Trezzani du laboratoire Ceva nous a présenté les auto-vaccins, les modalités de prescription et de demande de production.

- Un atelier Equine a été animé par le Dr J.J. Roy (commission équine de la SNGTV). En effet, les structures mixtes sont de plus en plus confrontées à une demande de terrain pour soigner des chevaux. Il

semblait donc important de permettre de faire le point et de démystifier les pratiques courantes en équine généraliste. Il a ainsi abordé la castration du cheval et ses complications, l'exploration de la toux et la gestion des plaies. Ces interventions ont été complétées par le Dr Inès Hadidane du laboratoire Melchior sur l'utilisation d'un nouveau produit dans la gestion des plaies, le Kadermin ND.

- En parallèle, sur toute la journée, un atelier prioritairement dédié aux ASV sur la réalisation et l'interprétation des coproscopies, mené par le Dr N.Savoie, présidente de la Commission Parasitologie de la SNGTV, et épaulée par Dr L.Dravigney et une ASV. Très pratico-pratique, il permet aux participants de maîtriser les bases de la coproscopie et de les mettre en œuvre dès son retour en clinique.
- En fin de journée, l'ensemble des congressistes s'est réuni dans le Grand Amphithéâtre, pour assister à une présentation du Dr T. Jozan du laboratoire MSD sur le nouveau vaccin intra-nasal à visée Coronavirus, ainsi qu'une présentation de P. Garcia (Etho-diversité), éthologue et éleveuse de bovins, sur les manières d'aborder un bovin, dans le respect et la perception qu'il a de son environnement, et sur les bénéfices de l'association positive d'une récompense à un soin ou un examen vétérinaire.
- Enfin, l'atelier des animaux de compagnie a permis de traiter la gestion de la fluidothérapie et les apports de l'analyse d'urine. Cela a été l'occasion aussi d'échanges entre praticiens mixtes et canins.
- La journée s'est terminée par le traditionnel buffet du soir, offert par le GTV BFC, auquel de nombreux étudiants, vétérinaires, partenaires et conférenciers ont participé !

Le GTV BFC se réjouit du succès de l'évènement et ressort galvanisé par la satisfaction des praticiens et des partenaires, ainsi que l'immense énergie et enthousiasme des étudiants, toujours aussi ravis et motivés par ces échanges et ces réflexions avec les vétérinaires. Un grand merci à tous les organisateurs et surtout à l'ensemble des partenaires de cette journée. Rendez-vous le 17 octobre 2024 !

Crédits Photos : K.Durrey



Atelier Qualité du lait



Atelier Chirurgie bovine



Atelier ASV : Formation pratique à la coproscopie



Atelier de canine



Dîner-Buffer convivial



Exposition commerciale

*Chef de Projet : Jocelyn Amiot  
Et le Groupe de Travail*

### **b. Formation « Gestion globale des rongeurs en élevage »**

Grippe aviaire, salmonellose, leptospirose,... Les rats sont au cœur des scandales sanitaires du moment. Les vétérinaires doivent se réapproprier cette problématique pour conseiller les clients selon les filières et leur donner accès à des plans de lutte et des produits efficaces.

Nous avons eu la chance de recevoir le Dr Romain Lasseur, vétérinaire toxicologue, expert sur les espèces envahissantes et la Santé Publique de la société IZInnovation pour animer cette journée du mardi 4 avril 2023 au lycée agricole de Fontaines en Saône et Loire, journée offerte aux adhérents et ASV des structures adhérentes. Cette formation s'est faite en partenariat avec la société LODIGROUP, spécialisée dans le développement des solutions d'hygiène et de biosécurité destinées aux professionnels de l'hygiène publique, de l'hygiène rurale et de la protection des denrées agricoles, en France et à l'international.

Au programme de cette journée, retour sur les espèces envahissantes en élevage avec le Dr Romain Lasseur : biologie des rongeurs, différentes espèces, enjeux sanitaires et différentes méthodes de contrôle.

S'en suivait une intervention de Nicolas Ouvrard de la Société Lodigroup sur les produits disponibles et pour quelles indications précises, puis la formation s'est terminée avec une visite de la ferme du lycée agricole avec un diagnostic direct concernant les différentes stabulations des vaches et les poulaillers.

Huit vétérinaires de Bourgogne-Franche-Comté et 2 pareurs sont venus assister à cette conférence ainsi que des étudiants en BTSA Productions Animales et leur enseignante de zootechnie.

*Chef de Projet : Jocelyn Amiot*

### **c. Module d'Enseignement personnalisé avec VetAgroSup de LYON « Service en clientèle charolaise » – Formation sur le site de l'école et Visite en Clinique**

L'objectif de cet enseignement personnalisé (qui concerne les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années) est de découvrir la pratique vétérinaire rurale allaitante en zone Charolaise (qui ne se résume pas à l'obstétrique) et voir comment les clientèles s'adaptent aux nouvelles demandes des éleveurs.

Cet enseignement personnalisé est proposé par des vétérinaires praticiens venant de clientèles allaitantes proches de l'école dans la zone Charolaise. Différentes facettes du métier sont présentées, avec notamment des services proposés, prouvant que les activités dans cette zone ne se résument pas aux urgences obstétriques. Les thèmes sont abordés par les praticiens au cours des séances de discussion et réflexion avec les étudiants sur le site de l'école. Les visites permettent ensuite de découvrir l'équipement des cliniques et des pratiques médicales sur place.

Des travaux dirigés (TD) sont réalisés par des vétérinaires praticiens, à VetAgro Sup, les vendredis après-midis (temps dédié EP) et 2 sorties à la journée ou demi-journée sont organisées en zone charolaise dans les clientèles partenaires.

Pour chaque date, 2 visites sont faites en autonomie de la part des étudiants, sans enseignant, soit 2 fois 9 étudiants et la 3<sup>e</sup> visite s'est faite avec 1 enseignant et 12 étudiants, 30 étudiants se sont donc déplacés pour visiter 4 cliniques du charolais :

Intitulé des séquences de TP	Nombre de séquences associées	Créneau horaire et semestre
Visite de clinique (fluidothérapie)	6h	17/11/23 Varennes Saint Sauveur (fluido) Marcigny et La Clayette
Visite de clinique (chirurgie)	6h	08/12/23 Charolles, Marcigny et La Clayette

Et 30 étudiants ont bénéficié des travaux dirigés comme suit (4 étudiants A3 et 26 étudiants A4):

Intitulé des séquences de TD	Nombre de séquences associées	Créneau horaire et semestre
Aménagement pratique des cliniques rurales pour hospitalisations, chirurgies, radios	3	06/10/23 J Amiot
Présentation du service de parage des bovins	3	13/10/23 14h30-16h45 B Bourdet (visio)
La pratique de l'équine dans les campagnes	3	20/10/23 14h30-16h45 J Amiot
Autres filières de productions animales que la viande bovine? évolution et perspectives d'avenir	3	10/11/23 14h30-16h45 A Dimberton
Débat discussion clôture : à 3 véto Qualité de vie, temps libre, la rurale au féminin	3	15/12/23 14h30-16h45 V Fournier, K Durrey, G Forgeat, C Becker

L'évaluation de cet enseignement se fait sous forme d'une réflexion sur le projet professionnel de l'étudiant, au regard des connaissances acquises durant le module.

Les retours des étudiants lors de l'évaluation de l'EP sont de nouveau très encourageants. Il sera donc reconduit en 2024 avec en réflexion l'idée de faire tourner les thèmes et donc intervenants mais les sujets abordés resteraient autour de la réalité sur le terrain (tips, pratique pratique, fonctionnement d'un service, organisation, peuvent aussi faire partie des interventions), et que cela reste dynamique et interactif.

*Chefs de Projet : Karina Durrey et Jocelyn Amiot  
Et le Groupe de Travail*

**d. Mise en place d'un Module d'Enseignement Personnalisé « Exercer en pratique canine en milieu rural ou péri-urbain » avec VetAgroSup de LYON et l'ENV Alfort**

L'idée est née lors du brainstorming sur le maillage vétérinaire du Conseil d'Administration du GTV BFC en juin 2023, en effet l'avenir de la rurale sera sans doute assuré par des cliniques mixtes en zone rurale avec une activité rurale dynamique et une activité canine de bon niveau.

Les confrères de BFC constatent qu'il est difficile aujourd'hui d'attirer de jeunes confrères ou consœurs en milieu rural, y compris en stages.

Des réunions de réflexions et de coordination du projet ont donc eu lieu fin 2023 avec les enseignantes Marine Hugonnard, pour VetAgroSup Lyon et Chantal Legrand pour l'ENV Alfort.

L'idée est de **créer dès 2024 un nouvel EP « Exercer en pratique canine en milieu rural ou péri-urbain »** à VetAgroSup Lyon. Cet EP aura pour objectifs de lever certains préjugés sur l'activité canine en zone rurale, de faire découvrir des structures et des pratiques et de montrer le réel savoir-faire des confrères exerçant dans ces régions dans l'accueil des stagiaires et dans l'accompagnement de vétérinaires débutants en pratique rurale, mais également en pratique canine. Cela pourrait faire naître de nouvelles envies (de stages ou de modalités d'exercice) chez des étudiants en début de cursus. La cible sera donc les A3 ou les A4 (priorité aux A4), avec un effectif maximal de 30 étudiants.

L'EP comprendrait à terme (année 2024-25) cinq conférences-débats animés par des confrères exerçant en région BFC et AURA en clientèle canine ou mixte, deux visites de clinique et des stages dans les cliniques partenaires en BFC et AURA.

Les conférences-débats dureront 2h15 les vendredis après-midis dédiés à cet enseignement personnalisé.

Pour l'ENVA Alfort, il est uniquement retenu pour 2024 une matinée dans le cadre de la « Business week » le vendredi 12/04/24 avec les A2. Deux vétérinaires interviendront pour présenter leur clinique et un cas clinique servira de support pour montrer les enjeux économiques d'une structure vétérinaire en milieu rural et périurbain.

**e. Formation SNGTV 2023 (Partenariat régional avec le GTV BFC)**

**- SNGTV / GTV BFC : Formation pratique à l'obstétrique**

Grâce à la prise en charge de cette formation par la SNGTV (communication déployée sur l'ensemble du territoire, mise en ligne sur le catalogue des formations SNGTV), les demandes de stages ont de nouveau été nombreuses en 2023 et au total 12 nouveaux stagiaires ont réalisé leur formation dans quatre cliniques vétérinaires du « Charolais » : Luzy (P.Salvé), Digoin (G.Forgeat), Epinac (J.Amiot) et Marcigny (E.Charrier). Cette formation s'adresse principalement aux vétérinaires débutants en obstétrique, mais aussi aux plus expérimentés qui souhaitent une remise à niveau. Cela permet aux structures vétérinaires d'avoir un nouveau collaborateur plus rapidement autonome.

Le stagiaire est en immersion complète dans une clinique vétérinaire en zone charolaise : la journée se passe avec le vétérinaire de la structure qui fait les interventions d'obstétrique et les moments creux sont consacrés à la théorie, la soirée se déroule en compagnie du vétérinaire de garde, le participant peut le suivre la nuit s'il le désire. La durée de la formation varie de 3 à 5 jours

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être autonome sur la pratique de la césarienne, les bases de l'obstétrique, les difficultés particulières, les complications. Il doit être capable de faire une césarienne, de s'organiser de manière à être efficace et d'aborder plus sereinement des cas difficiles.

Il est à noter dès cette année 2023 que le nombre d'interventions en obstétrique a bien diminué dans les structures formatrices et la question se pose donc en fonction du contexte proche à venir (saison hivernale 2025/2026) si cette formation individuelle sera maintenue. Elle sera toutefois maintenue pour la campagne 2024/2025 avec les mêmes cliniques accueillantes.

*Chef de Projet : Jocelyn Amiot et le Groupe de Travail*

**- Formation SNGTV / GTV BFC " Les boiteries des bovins : Ça boite dans un élevage ? Pourquoi ? - Réalisation d'un audit boiteries en élevage bovin laitier"**

Les boiteries en élevage bovin laitier occupent une place importante tant pour le volet bien-être animal que pour les pertes économiques qu'elles engendrent. Ces dernières années, les structures vétérinaires qui se sont investies dans la gestion des boiteries ont réussi à développer et pérenniser des services (parages, audits), donc des honoraires et de la présence en élevage.

Cette formation s'est déroulée le 23 février 2023 "Au Détour" à Dole. 9 vétérinaires stagiaires se sont inscrits.

La formatrice : Catherine Lutz (Commission Vaches Laitières SNGTV a exposé pour la matinée théorique :

- L'évaluation des connaissances des participants sur les facteurs de risque des boiteries
- La démarche d'un audit boiteries avec inventaire des lésions observées et classification, évaluation des différents facteurs de risque présents sur l'exploitation, bilan et recommandations
- L'évaluation des acquis de la journée (en fin de session)

Puis les stagiaires ont eu une après-midi pratique dans une exploitation proche de Dole et ont pu s'exercer sur :

- le bilan lésionnel (inventaire des lésions réalisé au préalable)
- l'évaluation des facteurs de risque bâtiments, alimentation
- le bilan et la conduite à tenir

Les objectifs pédagogiques consistaient à approfondir les connaissances des éléments de base nécessaire à la réalisation d'un audit boiterie et des différents facteurs de risque des causes de boiteries ayant un impact collectif et les moyens de les objectiver

A l'issue de cette formation, les vétérinaires stagiaires peuvent réaliser un audit boiterie, utiliser le module boiterie du logiciel VetImpress/Vetelevage et proposer une gestion de la dermatite digitale et des autres affections podales dans un élevage laitier.

*Responsables GTV BFC : Brendan Bourdet et Thibaut Mairesse*

**- Formation SNGTV / GTV BFC " Examen orthopédique du cheval : Réaliser et interpréter l'examen d'un cheval boiteux"**

Les boiteries des équidés sont un motif d'appel fréquent du vétérinaire mixte. Au-delà de l'abcès de pied, l'examen orthopédique est indispensable au diagnostic et à la gestion appropriée de la cause de la boiterie. Cette formation de base, très pratique, a pour objectif d'aider les vétérinaires dans la réalisation quotidienne des examens de boiterie, à les aider à réaliser un examen orthopédique et localiser le site de la boiterie, à réaliser des anesthésies diagnostiques et à choisir l'examen complémentaire adapté à la suspicion clinique. La formation laisse une grande part à la pratique avec l'après-midi réservé à l'observation de cas pratiques. Elle s'est tenue le 12/05/2023 à Belfort et était animée par le Dr Alain Sensenbrenner (Commission Equine SNGTV). 13 vétérinaires stagiaires ont assisté à cette formation.

Le programme était le suivant

- Matinée théorique avec Examen orthopédique de base, réalisation des tests à la pince et à la planche, réalisation des tests de flexion, observation de l'examen dynamique, la gestion de la douleur en orthopédie, les anesthésies diagnostiques et les choix des examens complémentaires lors de l'examen de boiterie, avantages, intérêts et inconvénients.
- Après-midi pratique dans une écurie avec Réalisation et observation d'examen orthopédique sur cheval.

*Responsable GTV BFC : Jérémy Decat*

- **Formation SNGTV / GTV BFC « Gestion pratique et raisonnée de la fièvre Q en élevages bovins : le praticien rural en première ligne / Actualisation des connaissances des praticiens ruraux en matière de FQ chez les bovins » en partenariat avec le laboratoire CEVA**

La fièvre Q, zoonose due à *Coxiella burnetii*, a longtemps été négligée et sous diagnostiquée. L'avènement de nouvelles techniques de mise en évidence et de quantification (PCR), la mise en place du dispositif OSCAR, le problème de santé publique qu'elle a engendré entre 2007 et 2011 aux Pays-Bas (plus de 4000 cas notifiés) et son apparition dans la liste E des maladies soumises à déclaration obligatoire et surveillance dans le tout nouveau volet de la LSA 2021 ont permis de sensibiliser les vétérinaires à son diagnostic et sa gestion en élevage bovin.

La formation est déclinée sur un mode original :

– Une première partie est dispensée sous forme de 5 vidéos en distanciel. Ces modules vidéo de 45 min permettent de faire le point sur les aspects cliniques et pathogéniques, les moyens diagnostiques, l'épidémiologie et la prévention sanitaire, les traitements et la prévention médicale et enfin les aspects zoonotiques.

– La validation de cette partie distancielle permettra de participer à la seconde partie de la formation qui se déroulera, elle, en présentiel sur une demi-journée.

Cette partie sera déclinée sous formes d'analyses de cas cliniques et permettra de reprendre en «Live» les 5 items abordés en distanciel. Elle est animée par un binôme Universitaire-Praticien. Les intervenants R. Guatteo (Oniris/com VL SNGTV) et Ch. Rousseau (Commission Vaches Laitières SNGTV) ont animé cette formation le 28 septembre 2023 à Dole. 11 vétérinaires stagiaires ont participé à cette formation.

*Responsable GTV BFC : Jocelyn Amiot*

- **Formation SNGTV / GTV BFC « Suivi de reproduction en élevage laitier - Volet 1 »**

Le suivi de reproduction reste plus que jamais une des portes d'entrée et de fidélisation des élevages laitiers dans chaque clientèle. Sa mise en place et sa pérennisation nécessitent de savoir le proposer et le vendre en répondant bien aux objectifs de l'éleveur. Il faudra aussi savoir le réaliser et en valoriser les résultats. Sa mise en place doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement de services partagée par l'ensemble des acteurs d'une structure vétérinaire. Elle réclamera compétences en reproduction et disponibilités mais aussi, rapidement, des connaissances dans les domaines de la zootechnie et de l'alimentation.

La journée de formation qui s'est tenue le 14 novembre 2023 à Beaune et dont l'animation était assurée Nicolas Zinzius (Commission Vaches Laitières SNGTV) était scindée en deux parties avec une matinée théorique et une après-midi travaux dirigés comme suit :

- **Matin :**
  - Connaitre les besoins et attentes des éleveurs en matière de reproduction
  - Vendre et organiser un suivi de reproduction en pratique
  - Concevoir ses offres (plusieurs niveaux de services) et sa tarification
  - Segmenter sa clientèle et trouver les cibles
  - Gérer son temps de vente (exercices en situation)

- Après-midi :  
 Organisation pratique : préparation de la visite, déroulement pratique (quelles vaches, pourquoi, avec quelles techniques), compte-rendu  
 Utilisation de l'échographie génitale dans le cadre du suivi de reproduction  
 Abord thérapeutique des pathologies de la reproduction (métrites, endométrites, anœstrus, subœstrus, kystes folliculaires et lutéaux, repeat breeders)

Les objectifs pédagogiques de la formation étaient de mettre en place et de pérenniser un suivi de reproduction en clientèle, d'utiliser efficacement un échographe dans le cadre des suivis de reproduction et de gérer les principales pathologies de la reproduction.  
 7 vétérinaires stagiaires ont participé à cette formation.

*Responsable GTV BFC : Nicolas Zinzius*

- [Formation SNGTV / GTV BFC « Examen orthopédique du cheval : Réaliser et interpréter l'examen d'un cheval boiteux" niveau 1 Complément »](#)

La formation « Niveau 1 » du 12 mai à Belfort n'avait pu être réalisée dans sa totalité et de ce fait, un niveau 1 en complément a été organisé le 17 novembre de nouveau à Belfort et était en priorité ouvert aux vétérinaires de la première session. 11 vétérinaires stagiaires ont pu assister à cette session et ont pu de nouveau renforcer leurs connaissances avec le formateur : Alain Sensenbrenner (Commission Equine SNGTV).

*Responsable GTV BFC : Jérémy Decat*

- [Formation SNGTV « Mise en œuvre pratique du traitement sélectif au tarissement »](#)

Depuis début 2022, les possibilités d'emploi d'antibiotiques à visée préventive se sont drastiquement réduites et doivent être absolument argumentées. Ainsi, le traitement antibiotique systématique au tarissement ne peut plus être la norme. Il doit absolument être remplacé par le traitement sélectif.

Cette formation d'une journée organisée par la SNGTV le 23 novembre à Dole avec Philippe Potté (Commission Qualité du Lait SNGTV) s'est déroulée de la façon suivante : une partie plutôt théorique basée (i) sur l'évolution de la réglementation sur l'emploi des antibiotiques, (ii) sur la démarche à mettre en œuvre en élevage, (iii) une partie pratique concernant la façon de convaincre ses éleveurs à la mise en œuvre du traitement sélectif au tarissement et enfin et surtout (iiii) l'abord de cas réels et pratiques rencontrés en élevages.

Cela a permis aux 8 vétérinaires stagiaires de connaître les évolutions réglementaires permettant un meilleur usage des antibiotiques au tarissement, les divers outils possibles pour sélectionner les vaches infectées au tarissement, les modalités de mise en œuvre du traitement sélectif au tarissement et les arguments pour le faire adopter par leurs éleveurs. Ils sauront désormais argumenter l'intérêt du traitement sélectif au tarissement face à leurs éleveurs, proposer une approche personnalisée en fonction de l'élevage et de la sensibilité de l'éleveur et de les aider à sa mise en place pratique.

## **2. Formations / Informations ELEVEURS**

Avec la formation des vétérinaires, la formation des éleveurs reste le cœur de métier du GTV BFC.

Il y a une vraie nécessité de promouvoir ces formations car les éleveurs, notamment les plus jeunes, ressentent le besoin d'être accompagnés sur de nombreux sujets techniques. Ces formations permettent souvent de recentrer les éleveurs sur la zootechnie et sont ainsi l'occasion de leur ouvrir les yeux sur certains préjugés et de les faire progresser.

Pour les vétérinaires adhérents du GTV BFC qui souhaiteraient mettre en place ces formations pour leurs clients, un catalogue des formations est disponible au GTV BFC, vous pouvez soit les animer vous-même, soit les faire animer par un vétérinaire formateur du GTV BFC.

### **Formations Systèmes d'Information Géographique pour le GDS GRAND-EST**

Une formation sur les systèmes d'information géographique a été réalisée par Marina Béral, épidémiologiste et permanente du GTV BFC, sur 3 matinées jours les 25 mai, 13 juin et 28 septembre 2023 à 11 agents (techniciens ou directeur) de GDS en région Grand-Est. Cette formation a eu pour objectif d'apporter une autonomie en termes de traitements cartographiques, notamment pour la gestion de l'IBR et de la BVD. La

formation a su également apporter une base de données géographique gratuite et accessible à tous, avec une précision suffisante pour l'utilisation en GDS.

### En Côte d'Or :

Une formation « **Prévenir la tuberculose en élevage bovin, Biosécurité : un outil de maîtrise sanitaire de son élevage** » initiées en 2021 en Côte d'Or, a de nouveau été organisée par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et c'est le Dr Alexandre Guenot qui est intervenu en tant que formateurs pour le GTV BFC le 9 novembre 2023 à Chevannay avec 10 stagiaires formés. L'objectif général est de prévenir le risque d'apparition de maladies dans son élevage grâce à la mise en place de mesures de biosécurité avec l'exemple de la tuberculose bovine. Ont été abordés en matinée les enjeux collectifs et individuels de la Tuberculose bovine, la situation épidémiologique en France et en Côte d'Or, les caractéristiques de la maladie et l'identification des facteurs de risque d'introduction de la maladie dans un cheptel. L'après-midi est consacrée à l'application concrète de l'identification de facteurs de risque à partir d'exemples et la réalisation du propre plan de biosécurité des éleveurs présents.

### Dans le Doubs :

Trois formations, en partenariat avec le syndicat du Morbier, intitulées « **STEC ou E. Coli producteurs de Shiga-toxines : De quoi on parle ? Pourquoi on en parle ? Quels moyens de prévention ?** » et destinées aux producteurs ont été animées par le Dr Lionel Grisot avec la matinée théorique en salle et l'après-midi en ferme pour appliquer les notions :

- le 05/05/2023 à Bouverans (25) pour la SCAF de Labergement Sainte Marie – 18 personnes formées
- le 20/07/2023 à Metabief (25) pour la Fromagerie Sancey-Richard – 8 personnes formées
- le 27/11/23 à Saint-Baraing (39) pour la Fromagerie de la Haute-Combe de Septfontaine – 19 personnes formées

Suite à la demande du GDS du Doubs d'avoir l'intervention d'un vétérinaire lors de leur AG le 16 mars à Epenoy sur le "**Traitement sélectif des vaches laitières au tarissement**", c'est le Dr JF.Bruchon, vétérinaire à Villers-le-Lac qui l'a animée, il en a présenté la démarche avec le principe et les objectifs, les facteurs de non guérison, les facteurs de risque des nouvelles infections, les clés du raisonnement et enfin il a exposé quelques exemple de réalisations.

Une formation « **Panse Bêtes : Un outil pratique d'approche globale pour analyser et améliorer la santé du troupeau** » a été réalisée par le Dr Jean-Christophe Dupin, vétérinaire à Vercel le 20/11/23 après-midi à Pierrefontaine les Varans en partenariat avec la Chambre Interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort et l'AIF 25\_90. Depuis plus de 15 ans on constate une demande croissante d'informations et de formations sur la gestion de la santé des troupeaux. Les éleveurs souhaitent d'abord avoir des animaux en bonne santé, pour le bien-être animal, le leur mais aussi pour optimiser la rentabilité. Outre l'apprentissage des méthodes de détection et de première intervention, les agriculteurs s'orientent vers des « médecines complémentaires ». Les attentes sociétales (plan éco-antibio, bien-être animal...) et les évolutions des pratiques des éleveurs, les acquis des formations aux médecines diverses les conduisent vers le besoin de plus de prévention. Conçu dans le cadre du projet CASDAR OTOVEIL (auquel la Chambre d'Agriculture a participé), Panse bêtes est un outil d'accompagnement des éleveurs dans la prévention en matière de santé animale. Les grilles PANSE BETES permettent d'accompagner des éleveurs dans la détection et la prévention des problèmes sanitaires dans les élevages.

Les deux objectifs principaux de cette formation étaient les suivants :

- Accompagner les éleveurs dans la prévention en matière de santé animale en utilisant l'approche globale via l'outil Panse-bêtes qui détecte précocement les potentielles maladies.
- Analyser et hiérarchiser les problèmes sanitaires fréquemment rencontrés sur son troupeau dans le but de construire un plan d'amélioration et de prévention prenant en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

11 éleveurs stagiaires ont assisté à cette formation.

Suite à la demande du GEDA de Vercel et en partenariat avec l'AIF 25/90, une formation « **les pieds de mes vaches : les bases et les gestes qui me seront utiles au quotidien** » a été animée par le Dr Mathieu Boucon et 9 éleveurs sont venus se former à Lavans Vuillafans le 18 décembre 2023.

### **Dans le Jura :**

Une Formation « Eleveur Infirmier de ses bovins : maîtrise des techniques de vêlage et injections » a été animée par le Dr MO.Clique le 26 janvier 2023 au lycée agricole de Montmorot avec l'ADFPA39. Huit éleveurs ont participé à cette session.

Les objectifs de la formation étaient les suivantes : Examiner un bovin malade (adulte et veau) et porter un diagnostic rapide et pertinent (traiter l'animal ou appeler un vétérinaire). Être capable d'apprécier les conditions d'élevage favorables au bien être des veaux. Connaître les bases de la préparation au vêlage, du déroulement du vêlage et des soins à apporter au veau nouveau-né. Gérer sa pharmacie, les déchets de soin et ses ordonnances en cohérence avec son protocole de soins et dans le respect des règles sanitaires. La prévention à faire sur son élevage pour maîtriser les maladies (BVD, rota virus...). Connaître les différentes techniques de vêlage et connaître les différents points d'injection.

Les objectifs affichés de l'intervention portaient sur l'apprentissage des 6 gestes de bases pour porter un diagnostic rapide et pertinent et décider du moment où l'on doit faire intervenir le vétérinaire ; les principales maladies chez le veau, détection, prévention ; les grandes familles de médicaments, la réglementation dans la gestion des médicaments et déchets de soins (rappels si besoins) ; favoriser les conditions de vêlage, surveillance, symptômes ; les principales difficultés au vêlage, détection et intervention (seul ou vétérinaire) ; les premiers soins à la vache et au veau et les différents points d'injections (veau et vache).

Puis, toujours en partenariat avec l'ADFPA39, deux journées de formations les 31 mars et 7 avril 2023 avec pour thème « Un tarissement maîtrisé pour des veaux en bonne santé / Prévenir les antibiorésistances en élevage » ont été proposées aux éleveurs du Jura, elles se sont déroulées à la Clinique Vétérinaire des Plateaux à Champagnole et c'est le Dr Nicolas Zinzus qui les a animées. Respectivement 9 et 10 éleveurs stagiaires ont été formés.

Les objectifs de ces 2 journées de formation étaient les suivantes :

- Être capable de faire baisser le taux de mortalité et de morbidité dans l'élevage grâce à une meilleure préparation au vêlage et une maîtrise de l'élevage des veaux de la naissance au sevrage.
- Renforcer les compétences des agriculteurs sur l'antibiorésistance et les problèmes générés par celle-ci.

La première journée, étaient passés en revue les éléments suivants :

- Période de pré-vêlage : physiologie de la période et besoins alimentaires des vaches.
- La gestion du péri-partum.
- Synthèse du colostrum et du lait, importance de la prise colostrale.
- De la naissance au sevrage : les pathologies rencontrées et gestion de la phase lactée.
- Compléments sur les facteurs de risque : logement, carences, eau,...

Pour la seconde journée, il était question d'approfondir les connaissances techniques apportées lors de la première journée, de faire le bilan de santé de la nurserie avec les objectifs personnels à fixer, de faire l'examen du veau et de parler « Antibiotiques chez les veaux » à savoir...en faire bon usage, raisonner les traitements, évaluer les risques d'antibiorésistances.

### **En Haute-Saône :**

Le 26 janvier 2023, le GDS Bourgogne Franche-Comté organisait en partenariat avec l'AFPASA de Haute-Saône une formation « Eleveur infirmier » à Loulans-Verchamp. Le Dr Edwige Bornot, vétérinaire praticienne en Côte d'Or et formatrice pour le GTV BFC est intervenue auprès de 9 éleveurs stagiaires avec l'objectif de leur transmettre les bonnes règles pour réaliser un examen clinique rigoureux et systématique de l'animal malade.

Cette formation a permis aux éleveurs de poser un diagnostic, de savoir quand agir seul ou quand faire appel à un vétérinaire. Dans un premier temps, les éleveurs présents ont appris que le diagnostic commence par l'observation de l'animal à distance : sa démarche, son rythme de respiration et en se rapprochant : sa note d'état corporel, l'état de la laine pour les ovins et du poil pour les caprins. Dans un second temps commence l'auscultation de l'animal de l'arrière vers son avant : prise de la température, vérification de l'état de salissure par des diarrhées éventuelles, observation de la propreté de la vulve pour déceler d'éventuels écoulements, palper les articulations, les ganglions mammaires et la mamelle, écouter la rumination, observer la couleur de la troisième paupière pour déceler les risque anémique ou hépatique, vérifier l'état de la dentition essentielle à la

nutrition des animaux, vérifier la couleur des muqueuses et l'état du museau, les écoulements du nez, gérer le traitement des abcès ou des blessures éventuelles ... un protocole précis et systématique que les éleveurs se doivent de respecter pour ne pas passer à côté de symptômes importants. L'ensemble de ces observations a été complété par un approfondissement de la connaissance des pathologies en élevage : pathologies alimentaires, parasitaires, infectieuses en période de gestation, de lactation ou autour de la mise-bas. L'ensemble de ces enseignements a permis de proposer des méthodes de prévention à mettre en place pour assurer un bon équilibre entre immunité et pression d'infection au sein de son élevage.

La Chambre Régionale d'Agriculture BFC a organisé avec le partenariat du programme Inn'ovin, une journée de formation à destination des jeunes éleveurs qui souhaitent approfondir leurs pratiques lors des périodes d'agnelage. Le Dr Vincent Negny a animé cette formation pour le GTV BFC le 9 mars 2023 à Courtesoult-et-Gatey et 19 stagiaires ont été formés.

### **En Saône et Loire :**

Plusieurs formations ont été réalisées en 2023 en partenariat avec le GDS de Saône et Loire :

- Le Dr Nancy Savoye a dispensé la formation « **Clés d'amélioration de la gestion du parasitisme en élevage bovin allaitant** » le 10 mars 2023 à Champlecy, 3 stagiaires ont été formés, voici les sujets qui ont été exposés lors de cette journée :
  - Contexte : Réglementaire, économique, environnemental, Notion de « gestion » du parasitisme
  - Des conséquences du parasitisme au pâturage au traitement raisonné à la rentrée
  - Strongles digestifs et respiratoires, petites et grands douves, paramphistomes, mouches, tiques : cycle, conséquences, dépistage, traitement, mesures de contrôle
  - De l'analyse de la conduite d'élevage à la prévention du risque parasitaire au lâcher
  - La gestion du pâturage et notions permettant d'optimiser sa gestion pour améliorer la gestion du risque parasitaire : rotation, chargement, durée de pâturage
  - Maîtrise du parasitisme en stabulation
  - Strongyloïdes, coccidies, poux : cycles, conséquences, dépistage, traitement, mesures de contrôle
  - Eudes de cas concrets : à partir d'exemples du formateur et de l'étude de la gestion actuelle du parasitisme des éleveurs présents lors de la formation
  
- Une formation d'une journée sur le thème « **Santé et Maîtrise de la reproduction des bovins allaitants** » a été réalisée le 16 mars 2023, à Neuvy Grandchamp par le Dr Jocelyn Amiot. Cette journée s'est basée sur l'échange entre les participants et le formateur. La partie théorique en salle a été dynamisée par de nombreux cas cliniques pour faire réfléchir les stagiaires. Le but est de parler des problèmes rencontrés par les 4 éleveurs stagiaires, de ceux qu'ils cherchent à éviter et de leur donner des solutions.  
Pour maîtriser l'approche des troubles de la reproduction, il faut d'abord maîtriser les bases qui ont d'ailleurs été reprises. Puis sont présentés l'ensemble des facteurs de risques et des leviers d'amélioration, ainsi que les traitements possibles, les critères d'alerte.  
La base d'un troupeau reproducteur est la bonne gestion du renouvellement. Une grande partie de l'après-midi a été consacrée à la bonne gestion de la jeunesse afin d'en faire de futures reproductrices performantes.
  
- Une formation d'une journée sur le thème « **Un outil de diagnostic : l'autopsie d'un petit ruminant** » a été dispensée le 21 novembre par le Dr Vincent Negny à Charolles, 9 éleveurs ont été formés. Le programme de la journée portait sur la description des principales pathologies en petits ruminants avec des photos des différents organes, sur l'examen du corps de l'animal, de la tête et ouverture de l'animal, sur l'isolement des principaux organes à étudier, sur la mise en évidence des parasites et des lésions ainsi qu'une discussion autour de la stratégie de lutte. Le contenu ci-avant cité répondait aux divers objectifs suivants, à savoir :
  - o Avoir une méthodologie précise pour mener une autopsie sur un petit ruminant
  - o Comprendre l'intérêt de l'autopsie pour un diagnostic de troupeau et avoir conscience de ses limites d'interprétation
  - o Bien connaître et comprendre l'état normal, ses variations possibles, les non-lésions,
  - o Connaître les principales pathologies pouvant être mises en évidence à l'autopsie
  - o Et enfin avoir des éléments de conduite à tenir sur le reste du troupeau.

D'autre part, le Dr Jocelyn Amiot a animé une formation «Formation Ebourgeonnage du veau et prise en charge de la douleur» le 6 novembre 2023 au LEGTA Fontaines où 6 salariés et enseignants du lycée ont été formés.

**Dans l'Yonne : Intervention sur le sujet de la Besnoitiose**

Sylvain Morlat, vétérinaire à Varennes Saint Sauveur a animé une formation sur la Besnoitiose lors d'une réunion cantonale du GDS 89 le 9 novembre 2023 à Avallon afin de sensibiliser les éleveurs à cette maladie. Des débats ont eu lieu sur les modalités pratiques de mise en place d'un plan de lutte collectif.

ovvt

Bourgogne  
Franche-Comté



subventionné par

## **OVVT BFC : RAPPORT ANNUEL 2023 D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

**OVVT Bourgogne-Franche-Comté  
(ORGANISATION VETERINAIRE A VOCATION TECHNIQUE)**

*Convention annuelle d'exécution technique et financière relative aux missions  
délégées à l'OVVT de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2022.*

---

Le 12 mars 2024, à Chenove.  
Bilan définitif.

## PREAMBULE

L'Organisation Vétérinaire à Vocation Technique (OVVT) a pour mission de participer à l'amélioration de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre les dangers sanitaires (selon des missions définies en annexe).

Une comptabilité analytique est mise en place et améliorée dès 2023 selon les demandes de la DGAI. Une participation financière totale à hauteur de 91 710,00 € est définie pour l'année 2023 telle que :

- une part fixe de 60 000 € pour assurer les missions d'animation ou déléguées à l'OVVT selon l'annexe 1
- à laquelle s'ajoute 6 710 € (5 € par vétérinaire habilité identifié au 17/01/2023, extraction PENTAHO SIGAL, soit 1 342 vétérinaires)
- à laquelle s'ajoute une participation financière complémentaire à hauteur de 25 000,00 € attribuée pour permettre la réalisation de missions déléguées spécifiques à la tuberculose bovine ainsi que la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire.

L'OVVT s'est engagé à réaliser les missions listées en annexe de la convention technique et financière, selon une estimation « ratio ETP » réparti entre salariées et élus du GTV.

Il est rappelé ici qu'un ETP équivaut à la réalisation de 1607 heures de travail.

Ce bilan technique et financier sera articulé en 3 parties, selon les missions prévues en annexe 1 de la convention : bilan technique, bilan « ratio ETP » et bilan financier.

L'année 2023 n'est pas marquée particulièrement par des modifications en termes d'organisation du temps de travail des trois salariées. Le travail de l'ensemble des élus permet de remplir pleinement les objectifs en termes de missions et d'ETP exigés par la convention OVVT. Le besoin de rencontres et d'échanges entre les salariées et les élus du CD sont très bénéfiques à l'avancée et au suivi des dossiers OVVT. Le conseil d'administration du GTV BFC ainsi que les postes pourvus reste stable pour l'année 2024 ; nous permettant d'aborder la prochaine reconnaissance OVVT 2025-2029 avec sérénité.

# BILAN TECHNIQUE OVVT 2023

## **1.1. Actions de communication vers les VH et VM**

### 1.1.1. Notification via courriers, mails, etc.

L'objectif de cette action était de réaliser une veille réglementaire. Il a été décidé, afin de clarifier les informations reçues par les vétérinaires sanitaires, de rédiger une procédure relative à la communication précisant, en fonction du type d'information à communiquer, qui communique auprès des vétérinaires (soit OVVT, soit DDetsPP).

Dans le cadre de la veille réglementaire, il a été décidé que ce sont les DDetsPP qui sont en charge de la communication.

**On note, sur ce point, une nette amélioration de la transmission à l'OVVT des informations envoyées à destination des vétérinaires par les DDetsPP.** Il nous semble que l'ensemble des DDetsPP communique régulièrement avec ses vétérinaires sanitaires. Nous recevons toutefois peu de communications de la part de la DDetsPP58 (informations non transmises à l'OVVT ou peu d'informations transmises aux vétérinaires ?)

**Compte-tenu des mouvements de personnels au sein des DDetsPP, il conviendra de faire circuler cette fiche procédure « communication » au moins une fois par an.**

En 2023, l'OVVT n'a pas communiqué directement avec les vétérinaires sur des aspects réglementaires. Toutefois, nous avons pu réaliser la lecture de textes réglementaires particuliers, notamment sur la note de service Brucellose, le règlement paquet hygiène.

### 1.1.2. Rédaction d'un bulletin d'information

Comme annoncé en 2022, l'OVVT n'a plus rédigé de bulletin d'information trimestriel mais communique plus régulièrement par mail (*via* l'utilisation d'un outil de communication Brevio) auprès des vétérinaires sanitaires ; doublé de publication d'articles mis à jour régulièrement sur le site internet du GTV : [gtvbfc.com](http://gtvbfc.com)

L'objectif de ce site internet public est bien que chaque vétérinaire puisse retrouver l'ensemble des ressources documentaires nécessaires à son exercice ainsi que regrouper, en un seul endroit, l'ensemble d'articles, formations, dates clés sur la région Bourgogne Franche-Comté. La conception et les publications dans le respect de la charte graphique sont réalisées sous prestation de service par l'entreprise Solis consultant.

*En temps de crise MHE par exemple, les articles avec situation sanitaire nationale, les zones réglementées, les documents techniques et fiches de suspicion y ont été déposés et mis à jour autant que de besoins. Les courriels envoyés, pour avertir d'une mise à jour, ont reçu un taux d'ouverture satisfaisant (60% en moyenne). Les courriels ne contiennent pas de pièce jointe et renvoient systématiquement sur le site internet avec un taux de « cliqueurs » en moyenne de 20%. Les statistiques sur le site internet sont légèrement meilleures avec en moyenne 350 vues sur 700 vétérinaires cibles.*

Les nouveaux outils utilisés en 2023 nous semblent être une bonne alternative aux bulletins d'information peu à jour et très certainement peu lus.

### 1.1.3. Organisation d'un colloque, séminaire, journée thématique : NON PREVUE

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.*

## **1.2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM**

### 1.2.1. Elaboration et mise en place de formations

Comme annoncé en 2022, aucune formation ASV « Gestion des prophylaxies » n'a été programmée en 2023. Il conviendra d'échanger avec les partenaires de cette formation (SRAI/DDPP, GDS, LDA) de la **nécessité de reprogrammer une ou plusieurs sessions de formation en 2024.**

**Perspectives 2024 : programmer une session « gestion de prophylaxie » en sept/oct 2024 (lieu central : Bretenière ou Dijon avec visite LDCO).**

### 1.2.2. Organisation de réunions thématiques

Cette année, sur l'action 1.2.2, a été comptabilisé du temps de coordination et de sollicitation dans le cadre des réunions de consultation des vétérinaires sanitaires et éleveurs dans les 4 ENV françaises.

L'OVVT BFC a été affecté au groupe « logistique » des 4 événements pour traiter essentiellement du déroulé des journées et des différentes séquences, besoin en termes d'équipements, signalétiques, accès au site et contrôle, besoin en ressources humaines et restauration.

Chaque OVVT a également eu pour mission de communiquer régulièrement aux vétérinaires sanitaires de sa région sur ces événements et de répondre aux sollicitations qu'en aux difficultés d'inscriptions.

En concertation avec l'OVVT de la région AURA, l'OVVT BFC ne s'est pas déplacé à l'ENV Lyon-Marcy l'Etoile.

### 1.2.3. Rédaction et mise à disposition de fiches techniques

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre. Aucune sollicitation de l'administration ou des vétérinaires n'a été enregistrée.*

Des fiches techniques (notamment sur la FCO et la MHE ; ou encore la vaccination IAHP) ont été transmises aux vétérinaires et publiées sur le site internet du GTV BFC. Ces fiches ont été produites par la SNGTV (vétérinaire référent sur le dossier) en collaboration avec les partenaires sanitaires.

### 1.2.4. Appui technique aux VH et VM

Une réunion mensuelle d'1h30 est organisée (en fonction des besoins) entre :

- Permanents (Marina BERLAL +/- Carole FARROW et Sandrine BERNARD en fonction des dossiers traités)
- Responsables de l'OVVT (A. BALTAZART et N. ZINZIUS) afin de coordonner et progresser sur les différents dossiers de l'OVVT
- Responsable de la cellule Tuberculose (C. LEMAIRE) afin de permettre une meilleure articulation des dossiers Tuberculose avec la section OVVT
- Président du GTV BFC (A. DIMBERTON) afin d'assurer la transmission des informations de la section OVVT vers le CD et le CA.

Cette réunion mensuelle débute toujours par le point Tuberculose afin de libérer au plus vite la responsable de la cellule.

Des points téléphoniques sont également régulièrement réalisés entre permanents afin de coordonner la bonne avancée des dossiers, de leur suivi et de leur facturation.

Deux réunions en présentielles ont également été organisées en avril (27/04/2023) et en septembre (21/09/2023) entre permanents et élus afin de progresser plus rapidement sur certains dossiers en cours et d'assurer une cohésion d'équipe.

#### a) Prophylaxie

##### a. Bilan des prophylaxies

Chaque année, l'OVVT est sollicité pour apporter son aide dans le bilan des prophylaxies bovines, petits ruminants et porcins, recueillir les écueils des vétérinaires, les dysfonctionnements éventuels et tenter de trouver des solutions et adaptations pour chaque partenaire, notamment avec la mise à jour des conventions quadripartites.

Une réunion régionale est organisée en septembre, sous l'initiative du SRAI. Cette réunion permet de clarifier les objectifs prophylactiques de chaque département et d'identifier si des modifications de convention quadripartite doivent avoir lieu.

Des réunions de bilans et de préparation des prophylaxies sont organisées dans chaque département afin d'objectiver la campagne de prophylaxie passée et d'améliorer le déroulement de la campagne future. Quelques modifications mineures sont souvent apportées aux conventions quadripartites.

Lors des réunions de pré-prophylaxie organisées par la DDetsPP, quelques slides concernant la qualité des données sanitaires ont été abordées dans le département de la Côte d'Or.

##### b. Modalités prophylactiques

Comme chaque année, des fiches réflex ont été mises à jour en 2023 afin de clarifier les attentes des différents partenaires, vis-à-vis des vétérinaires. Ces fiches réflex ont été transmises par mail et mises en ligne sur le site internet du GTV. Elles sont renvoyées régulièrement pour rappel aux vétérinaires, complétées et mises à jour en fonction des retours et anomalies observés.

##### c. Cellule sanitaire régionale

Les partenaires du sanitaire (SRAI, OVS, OVVT et laboratoire) se retrouvent chaque mois en visioconférence afin d'échanger sur l'organisation générale de la prophylaxie en fonction des arrêtés ministériels en vigueur (IBR, BVD, FCO, ...) des capacités d'analyses des laboratoires, des capacités de travail des GDS en termes d'édition des DAP/cartes vertes, des dysfonctionnements des outils métiers ainsi que sur les dossiers gérés en partenariat.

Une cellule sanitaire s'est également réunie à un rythme hebdomadaire durant la vague de cas MHE observés en France et impactant provisoirement la région BFC.

d. IBR

Ce sont poursuivis en 2023 les échanges concernant l'IBR, notamment en termes de gestions des ateliers dérogatoires suite à des sollicitations des DDetsPP.

En effet, les vétérinaires sanitaires sont en charge de réaliser les visites pour les cheptels ayant un atelier carte jaune. L'objectif était principalement de clarifier les points de contrôle pour éviter que des ateliers carte verte et carte jaune ne soient mélangés et n'augmentent ainsi pas le risque de contagion des cheptels voisins de pâture.

e. BVD

L'OVVT a pu de nouveau communiquer, avec les partenaires, sur le rôle du vétérinaire sanitaire dans la réalisation des enquêtes épidémiologiques et dans l'application des plans BVD.

Lors du CROPSAV organisé par le SRAI le 13/01/2023, il a été convenu que trois départements de la région (25, 39 et 71) allaient mettre en place un arrêté préfectoral de gestion du contrôle BVD aux mouvements. L'OVVT a pu co-construire les AP, mis en application depuis le 01/10/2023. L'année 2024 sera ainsi fortement marquée par l'entrée en vigueur de règles aux mouvements concernant la BVD dans ses trois « départements tests ».

Projet BVD spécifique dans le Jura, en partenariat avec le GDS39 :

Dès 2009, lors du contrôle à l'introduction, la recherche de la BVD a été rendue obligatoire dans le Jura.

Les éleveurs du Jura ont ensuite été parmi les premiers à s'imposer (lors d'une AG du GDS) la pose de boucle préleveuse à la naissance, afin de rechercher la BVD sur l'ensemble des veaux nés et ainsi d'éliminer au plus vite tous les IPI.

Depuis 2020, des contrôles sérologiques sont réalisés régulièrement sur le lait des producteurs laitiers.

L'ensemble de ces mesures prises, en concertation avec le GTV39 puis avec l'OVVT BFC, a permis de se trouver dans une situation dans laquelle la circulation virale était devenue très faible, rendant donc possible d'envisager des méthodes de détection moins onéreuses, tout en restant les plus efficaces possibles.

En 2023, certains veaux, issus d'une cinquantaine d'élevages sur le département, ont ainsi été qualifiés non IPI sur la seule base des résultats sérologiques sur le lait de mélange.

Les critères pour le choix de ses éleveurs « pilotes » ont été définis avec l'appui de l'OVVT. Ils sont nombreux et assez discriminants (6 laits négatifs consécutifs, pas de pâturage collectif, 100 % des animaux testés, pas de voisins de pâturage ayant eu de présence de BVD dans les dernières années, adhésion des éleveurs qui ont reçu une information et une présentation complètes...).

Seuls les veaux de vaches déjà présentes sur le troupeau lors de leur dernière mise-bas ont ainsi été qualifiés directement. En cas de séroconversion du lait de tank, les éleveurs ont néanmoins continué à prélever les veaux par boucle auriculaire. Ces prélèvements sont conservés par le LDA39 pour une éventuelle analyse ultérieure. Les veaux issus de primipares ou de vaches achetées gestantes ont été analysés sur les boucles à la naissance.

Sur l'ensemble des élevages sélectionnés, il y a eu une seule séroconversion, probablement due à un achat. Néanmoins, afin de ne pas prendre de risque, le suivi sérologique a été abandonné pour la qualification des veaux de ce troupeau.

Lors de la dernière commission sanitaire du GDS39, dans laquelle siège ne tant que responsable de la commission le vétérinaire représentant l'OVVT, il a été décidé, en raison de la diminution très importante de la prévalence de la maladie dans le département, de proposer cette qualification par suivi sérologique à une centaine d'éleveurs supplémentaires. Ces éleveurs auront dû participer à une réunion d'information en présentiel pour être définitivement éligibles.

f. FCO et MHE

De nombreux messages de vigilance ont été transmis dans le cadre de la surveillance de la FCO. L'année 2023 a été marquée par une augmentation des signalements de pharmacovigilance suite à l'utilisation du vaccin Zyvazul. Une communication importante de l'OVVT BFC a été réalisée suite à la remontée d'informations terrain par les vétérinaires, les éleveurs, le GDS et les exportateurs.

Suite à la recrudescence de FCO-8 (nouveau variant) dans l'Aveyron en août, une campagne de sensibilisation a été réalisée avec rappel des signes évocateurs, fiche de signalement, marche à suivre en cas de suspicion, ...

De même, l'arrivée de la FCO-3 reste à prévoir ; une communication importante a été réalisée sur ce sujet.

Avec l'apparition de cas de MHE dans le sud de la France, ainsi que les fortes suspicions en Suisse, une communication à destination des vétérinaires a été réalisée afin d'apporter fiche technique, webinaires, témoignages, documents réglementaires, ... le tout en lien avec le SRAI et DDetsPP, OVS et LDA.

b) Biosécurité en élevage

Suite à une demande l'OVS, l'OVVT a (re)sensibilisé les vétérinaires aux exigences de la profession en termes de biosécurité et à insister les vétérinaires à exiger des éleveurs la mise à disposition de matériel de nettoyage et désinfection.

c) Aquaculture

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre*

d) Faune sauvage

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.*

e) Apiculture

Les actions menées, en 2023, dans le cadre de la section apicole ont été réduites afin de libérer du temps dans le cadre du déploiement de l'OMAA en juin dernier.

L'OVVT a tout de même poursuivi la transmission des recueils scientifiques apicoles et sanitaires aux différents vétérinaires intéressés par cette filière (cette liste de diffusion est bien plus large que la liste des vétérinaires investigateurs engagés dans OMAA).

f) Certification à l'export

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.*

g) Police sanitaire et enquête épidémiologique

*Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.*

h) PISU

L'OVVT a poursuivi, de manière régulière et en collaboration avec P. BRUSSET (DDetsPP70) jusqu'à son départ en région Haut de France, la mise à jour du site internet sur les crises sanitaires, guide pour les vétérinaires.

Le googlesite a été basculé sur le site internet du GTV BFC dans une page qui lui est dédié : [lien ici](#)

i) Sécurité sanitaire des aliments

Participation aux projets d'études sur l'identification des facteurs de risque S. Dublin

Six réunions de restitution aux éleveurs, aux responsables de filières et aux vétérinaires ont été organisées fin 2022 sur le territoire d'étude (conception du support de présentation et indemnisation des présentateurs sont pris en charge par conventionnement avec l'Idèle).

La poursuite de nos actions s'est poursuivie sur début 2023 afin de relire et cosigner le rapport d'étude complet.

Poursuite des échanges sur l'impact Salmonelloses pour la filière

Les vétérinaires référents en Salmonellose ont poursuivi leurs échanges avec les partenaires afin d'évaluer l'impact de cas de salmonelloses cliniques et lait sur la filière AOP Lait Cru.

j) Epidémiosurveillance

Cette mission journalière de l'OVVT reste le cœur de missions de l'OVVT afin de poursuivre l'animation et l'information à destination des vétérinaires sanitaires.

L'OVVT opère une veille sanitaire et scientifique tous les jours. L'OVVT synthétise les informations à destination des vétérinaires sur tout ce qui touche à la veille sanitaire internationale et scientifique et se tient à disposition des DDetsPP pour compléter les communications relatives à la réglementation (comme précisé dans la note interne relative à la communication ; voir chapitre 1.1.1)

De nombreux *flashnews* ont été adressés soit aux vétérinaires « ruraux », soit à l'ensemble des vétérinaires, ou de manière plus ciblées (structures intervenant en élevages aviaires, porcins ou équins) : IAHP, PPA, FCO, MHE, West Nile, ...

Comme précisé au chapitre 1.1.2, le GTV BFC s'est doté d'outils de communication emailing et d'un site internet afin d'augmenter l'impact de nos communications sanitaires.

k) Réseau des vétérinaires référents filières (volailles, porcs et petits ruminants)

Les vétérinaires référents filière ont poursuivi leur mission de veille scientifique, sanitaire et réglementaire autour des problématiques propres à leur domaine. Ils ont également pu répondre aux sollicitations des vétérinaires et des DDetsPP. **Nombres des travaux de ces référents se sont faits sur la base du bénévolat** (et non quantifiable d'un point de vue ratio ETP). Les vétérinaires référents filière restent disponibles pour répondre aux questions des confrères et de l'administration.

Leurs coordonnées sont tenues à jour, distribuées à chaque évènement organisé par le GTV et mis en ligne sur le site internet du GTV BFC.

**En filière Petits Ruminants**, le Dr. NEGNY, a poursuivi essentiellement sa mission de conseils auprès des confrères (échanges téléphoniques et mails) sur des thèmes divers : pathologies respiratoires, gestion des mammites et impact sur la qualité du lait (impact QSSA), parasitisme, avortements, paratuberculose. Ces missions ne sont ni quantifiées en termes de % d'ETP, ni indemnisé. Le Dr. NEGNY n'a pas été sollicité en 2023 au sujet de maladies à déclaration obligatoire ; ce paragraphe est écrit à titre indicatif.

**Webinaire**  
**GESTION D'UNE SUSPICION D'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE**

L'influenza aviaire hautement pathogène a touché notre région pour la première fois. **L'endémisation de la maladie dans l'avifaune nous fait craindre d'autres cas chez des éleveurs mais aussi chez des particuliers propriétaires d'une basse cour.**

Les suspicions d'IAHP ne concernent pas seulement les vétérinaires avicoles mais **tous les vétérinaires** ; beaucoup de petits propriétaires de volailles font partie de nos clients.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- SAVOIR SE COMPORTEUR EN RESPECTANT LA BIOSÉCURITÉ
- CONNAÎTRE LES PRINCIPAUX SIGNES DE SUSPICION DE L'INFLUENZA AVIAIRE
- ACQUÉRIR LES GESTES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS

LUNDI | 20 FÉVRIER 2023  
13H00 À 14H00

MERCREDI | 01 MARS 2023  
18H30 À 19H30

PRÉSENTÉ PAR :  
ALEXANDRE DIMBERTON

Inscrivez-vous ici

Venez assister gratuitement à ce webinaire afin de prendre les bons réflexes

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

gtv Bourgogne-Franche-Comté  
ORIENTÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ovvt Bourgogne-Franche-Comté

**En filière Volaille**, le début d'année 2023 a été marqué par la conception d'un webinaire sur la gestion d'une suspicion d'IAHP et l'animation de 2 sessions : le 20/02 (de 13h à 14h) et le 01/03 (de 18h30 à 19h30).

Cette action fait l'objet d'une participation financière complémentaire, pour 0.68% d'ETP comptabilisé pour le travail du Dr. DIMBERTON qui n'est pas comptabilisé dans la réalisation ETP de l'OVVT.

Une 50aine de personnes a participé aux webinaires (dont 7 personnes du SRAI/DDetsPP ou LDA). Les vétérinaires présents et connectés étaient majoritairement des vétérinaires canins ou rurales très minoritaires. Pari gagné que de rendre ce webinaire accessible aux vétérinaires non impliqués dans la filière !

Une des deux sessions a été enregistrée ; un lien replay a été envoyé à l'ensemble des vétérinaires sanitaires de la région (nombre de visionnage : 250 fois).

Au cours de l'année, de nombreuses communications ont été adressées aux praticiens de la région, notamment concernant la programmation de la vaccination IAHP des élevages de canards de plus de 250 têtes. Notre référent s'est tenu informé des modalités pratiques afin de pouvoir renseigner les vétérinaires sanitaires intervenant en élevage de canards. Les fiches

opérationnelles de la vaccination des canards contre l' IAHP rédigées par la SNGTV ont été mises en ligne sur le site internet. Compte tenu du faible nombre de vétérinaires concernés, aucun webinaire n'a été développé, les échanges directs ont été privilégiés.

**En filière Porcine**, de bonnes relations de travail se maintiennent entre l'OVVT et la section porcine de l'OVS, où l'on observe une réelle volonté d'intégrer les vétérinaires sanitaires des exploitations dans les projets de surveillance sanitaire, dans la prophylaxie et dans l'aide au diagnostic biosécurité.

En 2023, toujours face à l'arrivée imminente de la PPA, le Dr. CHAMOULAUD a pu échanger avec des confrères en demande sur la surveillance syndromique en élevages de porcs.

**Perspectives 2024 : au vu des risques d'introduction de la PPA en France, il est envisagé de concevoir un webinaire et d'organiser 2 sessions (selon la même organisation que le webinaire IAHP) autour du rôle des vétérinaires sanitaires d'exploitations porcines en cas de suspicion de PPA.**

**L'activité de la filière Apicole** est traitée précédemment (voir partie e).

#### 1) Protection et bien-être animal, Réseau des vétérinaires référents BEA

Le réseau des vétérinaires référents BEA a poursuivi son animation en répondant aux sollicitations des CDO, aux mandatements éventuels par les DDetsPP et aux interrogations des confrères.

L'OVVT a surtout assuré cette année des actions de sensibilisation à l'importance de BEA et au rôle charnière des vétérinaires afin de prévenir les problèmes de maltraitements animales.

Il reste primordial de faire connaître aux acteurs de terrain le fonctionnement des CDO-P, les actions entreprises et les personnes contacts quand un avertissement ou un signalement doit être fait.

#### m) Public relation

Trois conseils d'administration ont eu lieu en 2023 : en mars (en visioconférence), en juin (en présentiel, suivi de l'AG du GTV BFC) puis en décembre (en visioconférence).

Ces conseils d'administration sont l'occasion d'aborder avec l'ensemble des élus les projets menés dans le cadre de la section OVVT et de nourrir la réflexion autour des projets à venir.

L'assemblée générale du GTV BFC, tenue en juin 2023 en présentiel, a été également l'occasion de présenter le bilan 2022 et projets 2023 de la section OVVT aux adhérents ainsi qu'aux différents partenaires sanitaires (SRAI, DDetsPP, GDS, Laboratoires, ...). Ce fût l'occasion notamment pour nos représentants OVVT de s'entretenir plus particulièrement avec l'OVS et les représentants de l'administration sur des sujets divers (prophylaxie, tuberculose bovine, biosécurité, ...).

Une journée technique GTV BFC a pu être organisée cette année en octobre 2023, en présentiel. Ce fut, une fois de plus, l'occasion d'échanger avec les praticiens présents et avec les partenaires sanitaires (laboratoires et GDS) en temps de crise MHE.

Afin d'améliorer également la portée des messages d'informations que nous envoyons, nous avons consolidé des liens forts entre OPV (CRO-V, SRVEL, AFVAC, ...). Deux rencontres avec la permanente du conseil régional de l'ordre des vétérinaires ont été organisées en 2023 ; nous permettant essentiellement de formaliser le cheminement de certaines informations à transmettre aux vétérinaires sanitaires.

#### n) Zoonoses

##### Projet Fièvre Q dans le Jura

Le GDS39, en concertation avec le GTV39 et l'OVVT et en partenariat avec le laboratoire CEVA, a décidé de proposer à l'ensemble des éleveurs du département un dépistage sérologique sur le lait de tank ou sur du sang de mélange pour les éleveurs allaitants à un tarif préférentiel, durant la période de prophylaxie 2023. L'objectif était d'avoir une idée de la prévalence de cette zoonose sur le département.

Dans un premier temps, une réunion d'information des vétérinaires a été organisée par le GDS39 et l'OVVT au LDA39. Les éleveurs ont été informés de la possibilité de participer au projet par SMS et dans la presse agricole locale. Suite aux premiers résultats obtenus, une seconde réunion animée par les mêmes protagonistes a été organisée en juin 2023 avec l'intervention d'un médecin spécialiste de la maladie.

Légèrement déçu du manque d'engouement des éleveurs, il a été décidé de reconduire cette campagne sur la période de prophylaxie 2024.

Dans le même temps, le GDS39 et l'OVVT ont décidé de rendre systématique la recherche de FQ sur le second avortement dans la mesure où il y a au moins deux avortements sur une période de 2 mois ou trois avortements sur une période de 9 mois. Ce projet permet de se rapprocher du Pack avortement utilisé dans le Doubs.

### **1.3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire**

#### 1.3.1. Accueil des nouveaux arrivants (VH, VM)

Sur cette thématique, la section OVVT et le GTV ont développé ses missions afin d'améliorer l'accueil des nouveaux arrivants vétérinaires dans notre région :

- Amélioration de la communication et visibilité des structures vétérinaires accueillants des stagiaires et des étudiants tutorés : [Catalogue du GTV BFC](#) et <https://www.stagevet.fr/> (action GTV uniquement)
- Mise en place de relations partenariales avec les écoles vétérinaires (mini-conférence thématique et des retours d'expérience ; faire connaître la section OVVT, ses missions ; faire connaître la région, ...), organisation de « cliniques ambulantes » (accueil des étudiants en structures vétérinaires et suivi des praticiens dans leur activité) (action GTV uniquement)
- Organisation de soirées d'accueil des nouveaux vétérinaires praticiens dans la région (action OVVT)

A noter que les actions GTV sont notifiées à titre informatif et ne font ni l'objet d'une comptabilisation de % d'ETP, ni d'une indemnisation des vétérinaires dans le cadre de la convention OVVT.

Concernant les soirées « accueil des nouveaux arrivants », nous avons souhaité renouveler notre partenariat avec l'ensemble des associations vétérinaires (CROV-BFC, SRVEL, AFVAC). Nous ont rejoint cette année les associations Veto-Entraide et CFE-CGC AGRO (syndicat des vétérinaires salariés). Depuis 2021, ces soirées sont organisées sur des lieux « tournants », sans présentation formelle projetée afin de favoriser les échanges entre représentants des associations vétérinaires et les nouveaux arrivants vétérinaires.

La particularité de ces soirées d'accueil est de les dissocier des traditionnelles réunions pré-prophylaxie auxquelles les vétérinaires associés participent plus régulièrement. Elles ont été proposées gratuitement à l'ensemble des vétérinaires nouvellement arrivés dans la région BFC (depuis moins de 3 ans), exerçant en structure mixte ou canine.

Nous avons pu accueillir cette année 28 jeunes vétérinaires le 16/10/2023 à Magny (89), 20 jeunes vétérinaires à Besançon (25) le 07/11/23 et 20 jeunes vétérinaires à Torcy (71) le 14/11/2023 [soit 68 jeunes vétérinaires présents auxquels s'ajoutent un représentant de chaque association].

Ces soirées ont été riches en échanges aussi bien bénéfiques pour les nouveaux arrivants que pour les élus des différentes associations.

Pour l'OVVT, ce fût l'occasion de parler des réseaux de référents filières, du bien-être animal et du «devoir» du vétérinaire sanitaire en termes de prévention, présenter l'ensemble des actions de la section OVVT, aborder le programme de formation continue à l'habilitation sanitaire et de présenter également l'OMAA dans l'objectif de rayonner plus largement dans la diffusion du numéro du guichet unique.

Concernant le financement de ces soirées, nous avons sollicité les associations vétérinaires partenaires qui ont participé à hauteur de 175 € HT pour le SRVEL, 350 € HT pour l'AFVAC et 400 € HT pour le CRO-V (participant également pour Veto-entraide et le CFE-CGC AGRO).

Nous avons pu bénéficier cette année des compétences en infographie de Carole FARROW pour gagner en visibilité (voir ci-après).

*Soirée accueil des nouveaux arrivants vétérinaires*

**A qui s'adresse cette soirée ?**  
A tous les vétérinaires canins, équins et ruraux, quel que soit votre âge, adhérent ou non aux associations professionnelles vétérinaires, exerçant dans la région depuis moins de 5 ans.

**3 dates :**

- Le 16/10/2023 à Magny (89200)  
10 étudiants vétérinaires 6A sont invités
- Le 07/11/2023 à Besançon (25000)
- Le 14/11/2023 à Torcy (71210)

**Pourquoi y participer ?**  
Venez faire de belles rencontres parmi les jeunes vétérinaires installés à côté de chez vous.  
Participez à cette soirée conviviale, tournée autour des échanges avec vos élus, pour nous rencontrer, nous poser toutes les questions qui vous passent par la tête.

**Inscription ici !**

Accueil dès 19h30, début 20h00  
Lieu exact communiqué après inscription

*Soirée gratuite, boissons et apéritif dinatoire offerts*

En partenariat avec

Logos: OVVT, qtv Bourgogne Franche-Comté, SRVEL, AFVAC, CRO-V, Vétos Entraide, OMAA, CFE-CGC AGRO.



Exemple de « carton » d'invitation

**Perspectives 2024 : organiser 4 sessions sur des lieux comme : Montbard ou Venarey-les-Laumes, Nevers, Beaune, Valdahon ou Quingey.**

Sous l'impulsion du GDS25, une soirée d'accueil des nouveaux vétérinaires ruraux exerçant dans le Doubs a également été organisée en janvier 2024, en collaboration entre GDS25, DDetsPP2, OVVT et LDA25 afin de présenter le rôle du vétérinaire sanitaire.

1.3.2. Organisation de journées thématiques NON PREVUE

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

1.3.3. Echanges de pratique NON PREVUE

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

1.3.4. Remontée d'expérience de terrain et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'habilitation ou du mandat

Dans ce cadre spécifique, l'OVVT a rédigé, comme chaque année, une fiche Mémo pour le remplissage correct du DAP. La fiche a été envoyée fin octobre 2023 à 625 contacts mails environ. Le courriel transmet invité à lire le document sur le site internet du GTV BFC (articles lu 500 fois ; taux de lecture et de téléchargement de la fiche jugé satisfaisant).

En Côte d'Or, une fiche REFLEX est rédigée depuis 2 campagnes. La mise à jour de cette fiche reflex en 2023 a été délicate et n'a pas abouti malgré de multiples échanges entre DDPP21, GDS21 et LDCO. La DDPP21, du fait de son effectif réduit, n'a malheureusement pas trouvé le temps de mettre à jour l'ensemble des documents contenus dans cette fiche REFLEX. Ce travail n'est cependant pas fait en vain ; il pourra certainement être ré-initié pour la campagne 2024-25.

L'OVVT a poursuivi son aide apportée à l'OVS et aux DDetsPP dans la sensibilisation des vétérinaires sanitaires aux erreurs rencontrées au cours de la campagne de prophylaxie et propose des mesures correctives à l'ensemble des structures sans cibler les « fautifs » ; n'étant pas du ressort de l'OVVT. Ponctuellement et au besoin de certains partenaires, l'OVVT a pu servir de médiateur dans la gestion de dossiers parfois délicats.

## **2.1. Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités**

### **2.1.1. Mise à jour des données sur les VH**

La mise à jour de notre base de données Access® se fait en croisant plusieurs sources d'informations : extraction SIGAL en début d'année (transmise par le SRAI), mises à jour reçues par les vétérinaires eux-mêmes ou via les cotisations reçues pour le GTV BFC (adhésions), transmission des habilitations ou radiations par les DDetsPP complétées par l'annuaire de l'ordre national des vétérinaires disponibles sur internet. Les données renseignées dans la base respectent les exigences RGPD (source de la donnée, durée de validité de la donnée...). L'ensemble des données nous permet de mettre à jour nos emailing de diffusion pour une communication ciblée (ruraux, canins, équins, aviaire, porcins, VOP ... ; communication aux vétérinaires, aux structures ; régional ou par département).

Cette mission reste chronophage et nous n'avons aucune certitude que les coordonnées soient les plus complètes et à jour possible. Cela demande une bonne collaboration avec les DDetsPP pour le partage de données.

Nous pouvons voir, par exemple, que la soirée « accueil des jeunes » a permis de recueillir 15 nouveaux contacts vétérinaires.

Nous recevons les informations de mise à jour des DDetsPP du Jura, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, du Territoire de Belfort et de l'Yonne. **Seuls les départements du Doubs et de la Haute-Saône ne nous transmettent toujours pas les nouvelles arrivées ou les départs** ; ce qui nous laisse penser que nos listes de diffusion sont loin d'être à jour.

Les **inscriptions aux formations se sont faites en ligne en 2023** ; ce qui a permis d'optimiser la mise à jour des données et limiter les erreurs de saisies.

### **2.1.2. Gestion des formations du programme national de formation continue**

Le programme de formation et les lieux ont été décidés en concertation avec les DDetsPP et le SRAI, ce qui a permis d'organiser et maintenir la quasi-totalité des formations programmées. Le planning de l'ENSV est sorti plus tôt que les années précédentes. **Quelques changements de date pour des problèmes d'organisations ou par manque de formateurs ont quelque peu perturbé le bon déroulé des inscriptions.** On note également que cette année, toutes les formations se sont déroulées en présentiel.

L'OVVT BFC a géré les inscriptions des vétérinaires pour 33 formations : 14 en BFC, 19 en départements limitrophes.

Sur les 14 formations programmées dans notre région, **6 formations ont été annulées (ou reportées)** :

FORMATIONS ANNULEES (OU REPORTEES) EN BFC	Nbre d'inscrits
<b>01-BIEN ETRE ANIMAL, BFC, 89, AUXERRE, 15/06/2023</b>	
<i>REPORTEE au 24/11/2023 (suite erreur de planning ENSV)</i>	5
<b>14-GESTION DE CRISE, BFC, 21, DIJON, 01/06/2023</b>	
<i>ANNULEE faute d'inscriptions suffisantes</i>	3
<b>15-I-CAD, BFC, 71, MACON, 02/06/2023</b>	
<i>ANNULEE faute d'inscriptions suffisantes</i>	4
<b>17-VETERINAIRE EN ELEVAGE AVICOLE, BFC, 71, MACON, 26/09/2023</b>	
<i>ANNULEE faute d'inscriptions suffisantes</i>	3
<b>18-VETERINAIRE EN ELEVAGE PORCIN, BFC, 25, PONTARLIER, 12/10/2023</b>	
<i>ANNULEE faute d'inscriptions suffisantes</i>	2
<b>16-FAUNE SAUVAGE, BFC, 58, NEVERS, 05/10/2023</b>	
<i>REPORTEE au 14/12/2023 (suite indisponibilité formateur)</i>	19
<b>Total général</b>	<b>36</b>

Afin de « booster » certaines formations, nous avons décidé de réaliser des flyers spécifiques aux formations en reprenant les objectifs et thèmes des formations. Voici les exemples de flyer que nous avons créé. Grâce à eux, nous avons réussi à maintenir la formation « Les animaux de ferme en ville » à Vesoul, mais malheureusement la formation « Le rôle du vétérinaire sanitaire dans les élevages avicoles » à Mâcon n'aura pas séduit les vétérinaires sanitaires ; celle-ci a été annulée faute d'inscriptions.



Sur les 19 formations programmées hors région, **2 formations ont été annulées**

FORMATIONS ANNULEES HORS REGION	Nbre d'inscrits
<b>01-BIEN ETRE ANIMAL, AURA, 01, BOURG-EN-BRESSE, 27/06/2023</b>	
<i>ANNULEE</i>	1
<b>18-VETERINAIRE EN ELEVAGE PORCIN, AURA, 69, MARCY-L'ETOILE, 10/10/2023</b>	
<i>ANNULEE</i>	1
<b>Total général</b>	<b>2</b>

La région Bourgogne Franche-Comté **a pu organiser et maintenir 10 formations sur 7 thèmes différents** :

FORMATIONS MAINTENUES EN BFC	Nbre de présents	Nbre d'absents
<b>01-BIEN ETRE ANIMAL, BFC, 39, LONS-LE-SAUNIER, 03/10/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	12	0
<b>01-BIEN ETRE ANIMAL, BFC, 89, AUXERRE, 24/11/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	7	3
<b>03-BIOSECURITE, BFC, 58, NEVERS, 09/05/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	17	1
<b>07-ZOONOSES, BFC, 21, DIJON, 12/09/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	16	1
<b>07-ZOONOSES, BFC, 25, BESANCON, 13/06/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	16	0
<b>08-MEDICAMENTS VETERINAIRE, BFC, 39, LONS-LE-SAUNIER, 11/05/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	14	1
<b>08-MEDICAMENTS VETERINAIRE, BFC, 71, CHAROLLES, 12/05/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	21	0
<b>09-FILIERE EQUINE, BFC, 90, BELFORT, 04/04/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	9	0
<b>13-ANX DE FERME EN VILLE, BFC, 70, VESOUL, 19/09/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	10	0
<b>16-FAUNE SAUVAGE, BFC, 58, NEVERS, 14/12/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	8	0
<b>Total général</b>	<b>130</b>	<b>6</b>

Les autres régions limitrophes **ont pu organiser et maintenir 9 formations sur 7 thèmes différents** :

FORMATIONS MAINTENUES HORS REGION	Nbre de présents	Nbre d'absents
<b>02-REGL. CARNIVORES DOM, AURA, 03, YZEURE, 14/09/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	5	0
<b>03-BIOSECURITE, GE, 52, CHAUMONT, 22/11/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	2	1
<b>07-ZOONOSES, GE, 10, TROYES, 09/11/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	1	0
<b>08-MEDICAMENTS VETERINAIRE, AURA, 03, NON PRECISE, 01/06/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	1	0
<b>09-FILIERE EQUINE, AURA, 01, BOURG-EN-BRESSE, 23/05/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	1	0
<b>09-FILIERE EQUINE, CVdL, 18, BOURGES, 19/09/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	6	0
<b>15-I-CAD, AURA, 69, MARCY-L'ETOILE, 27/09/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	1	0
<b>15-I-CAD, GE, 68, COLMAR, 17/10/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	2	0
<b>16-FAUNE SAUVAGE, AURA, 01, BOURG-EN-BRESSE, 21/11/2023</b>		
<i>MAINTENUE</i>	7	0
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>1</b>

En total cette année, nous avons enregistré 201 inscriptions (contre 203 en 2022). 156 vétérinaires étaient présents en formations et 7 absents seulement.

**Le taux d'absentéisme baisse encore par rapport à l'année précédente** (156 vétérinaires présents / 163 vétérinaires inscrits à une formation maintenue ; soit 4,29 % d'absentéisme en 2023 vs 6,78 % en 2022).

29 vétérinaires de la région BFC se sont inscrits à des formations hors région (26 vétérinaires formés pour 29 inscriptions). 9 vétérinaires hors région ont suivi une formation dans la région BFC.

**Nombre de vétérinaires formés par département en 2023**

Dpt	Nb vétérinaires formés
21	6 (/45 comme objectif)
25	25 (/44)
39	18 (/31)
58	27 (/53)
70	13 (/18)
71	41 (/104)
89	5 (/21)
90	3 (/4)
<b>BFC - total</b>	<b>138 (/320)</b>
<i>Hors région</i>	18

On note une stabilisation du nombre d'inscriptions cette année (201 en 2023 *versus* 203 inscriptions en 2022 contre 130 en 2021), 43 % de vétérinaires formés (138/320) cette année contre 41 % (155/371) en 2022.

2.1.4. Rappel des obligations de formation continue

Chaque année, dès que la programmation de l'année est connue et au mois d'août, l'OVVT adresse un mail individuel à chaque vétérinaire devant suivre une formation en lui rappelant son obligation de formation durant l'année en cours et en lui envoyant le programme, une plaquette de communication mise à jour régulièrement ainsi qu'un lien pour s'inscrire en ligne (nouveau en 2023).

Par la suite, des mails d'informations réguliers sont transmis à tous les vétérinaires sanitaires : 1 envoi / an pour les canins purs, 3-4 envois par an pour les vétérinaires équins en fonction des dates de formation, 1 envoi / mois tout au long de l'année aux structures vétérinaires rurales et mixtes.

**Bilan des points fin 2023 (antériorité 2022-2021 ; nb vétérinaire à 0 point en 2023)**

DPT	Total VS à former en 2024	Nb de sessions programmées
21	45	2
25	41	2
39	22	2
58	37	2
70	12	1
71	94	3
89	20	1
90	4	1
<b>Total</b>	<b>275 vétérinaires</b>	<b>14 formations</b>

Ce tableau précisant le nombre de vétérinaires qui doivent suivre une formation en 2024 permet de programmer le nombre de formations à organiser. En concertation avec les DDetsPP et le SRAI, 14 formations (pour 10 thématiques) sont programmées pour 2024.

#### 2.1.5. Conclusions et perspectives

Concernant les missions déléguées dans l'axe 2.1 « Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités », il reste délicat de bien séparer les 4 items prévus en annexe ; tout s'imbriquant plus ou moins.

A noter qu'en 2023, ces missions sont majoritairement gérées par C. FARROW ; le temps de travail réalisé par M. BERAL en 2023 concerne essentiellement du temps de paramétrage dans le cadre de la mise en place d'inscription en ligne ainsi que la programmation des publipostages d'alerte individuelle.

#### **Points positifs :**

La plaquette du programme a été repensée pour être plus attractive. L'inscription en ligne a permis d'optimiser le temps de saisie dans le cadre de la gestion des inscriptions et de leur confirmation (saisie directe par les vétérinaires, validation automatique pour les formations organisées en région BFC, bascule automatique des informations de suivi sur la base de données interne).

Cette méthodologie de travail continue d'être utilisée en 2024. Le programme est également disponible en ligne sur notre site internet ([gtvbfc.com](http://gtvbfc.com)).

#### **Points négatifs :**

Nous notons seulement l'absence de transmission des habilitations et radiations par les DDetsPP du Doubs et de Haute-Saône.

#### **Pistes d'amélioration :**

- Poursuivre la mise à jour de la procédure interne et la transmettre aux DDetsPP en s'assurant de sa compréhension
- Améliorer la communication avec les départements du 70 et du 25 pour la mise à jour des départs et des arrivées des VS dans leur département.
- Poursuivre les inscriptions en ligne via un formulaire *Google Form* pour gagner en efficacité.

#### 2.1.6. Implication dans Calypso / Atelier OVVT/DDPP - Formation en vue du maintien de l'habilitation sanitaire

La DGAI a « commandé » un module dans Calypso afin d'améliorer la gestion organisationnelle des formations au maintien de l'habilitation.

Ce module se gérait quasi exclusivement par les OVVT (délégation via les conventions OVVT).

Afin de concevoir le cahier des charges de ce module, la DGAI a sollicité les OVVT ayant déjà la délégation « Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités » dont la région Bourgogne Franche-Comté.

L'année 2023 a été rythmée par plusieurs réunions animées par Phylum et le CNOV. Les DDetsPP, SRAI et ENSV ont, à termes, été intégrés au groupe de travail et les DDetsPP auront finalement la possibilité de saisie des informations dans Calypso.

L'objectif de ce module est d'automatiser les alertes aux vétérinaires devant suivre une formation, la mise à jour des données, la validation des inscriptions et envoi des convocations, l'envoi des attestations de formation.

Participer à ce groupe de travail en région BFC a surtout été utile afin de veiller à ce que notre fonctionnement régional éprouvé depuis 2017 ne soit pas chambouler à l'extrême.

Le temps de travail de M. BERAL dans le cadre du groupe de travail Calypso a été pris en charge par la SNGTV et ne figure pas dans le détail ETP/Budget. *Ce chapitre 2.1.6 est écrit à titre informatif.*

Le développement du module se fera durant l'année 2024 pour une mise en place en 2025. L'OVVT BFC se positionnera très certainement pour la phase de test en 2024. Il est également demandé que l'un des 13 OVVT se positionne comme OVVT « national » (la SNGTV n'étant pas reconnu OVVT) afin de « saisir » les différents modules de formation proposées dans le catalogue ENSV. Il est également fort probable que ceci soit réalisé par l'OVVT BFC (sous prestation de service de la SNGTV).

## **2.2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés : NON DELEGUEE**

### **2.3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO**

#### **2.3.1. Transmission des VSO aux cabinets vétérinaires concernés**

L'OVVT est en charge de la transmission à l'ensemble des cabinets concernés des notes de service, vadémécum, questionnaire et version cliquable du questionnaire. Les supports sont déposés, en parallèle du site du ministère de l'agriculture, sur le site de la SNGTV, sur l'espace de stockage en ligne du GTV (rappel du lien dans chaque signature de courriel de l'OVVT) ainsi que sur le site internet du GTV BFC.

Comme chaque année également, en collaboration avec la SNGTV, l'OVVT prépare des supports de présentation à destination des vétérinaires sanitaires présents en réunions pré-prophylaxie. Les visites sanitaires ont été abordées (thème et taux de réalisation), notamment la mise en place d'une visite sanitaire bovine « test » sur 2024-2025. L'OVVT a transmis le support aux différents représentants départementaux du GTV BFC qui en ont assuré la présentation.

#### **2.3.2. Suivi de la réalisation des visites sanitaires par filière**

L'OVVT a la possibilité d'extraire en temps réel les taux de réalisation des visites sanitaires obligatoires, par filière et par département.

L'OVVT a ainsi transmis régulièrement dans l'année des courriels d'information sur les taux de réalisation des visites, en rappelant les objectifs des visites, l'importance de leur saisie par téléprocédure (suivi et paiement) et la nécessité de compléter le questionnaire complet des visites tirées au sort.

L'OVVT a présenté, lors des réunions pré-prophylaxies, les taux de réalisation de chaque visite sanitaire obligatoire au niveau national et au niveau du département, à une date d'extraction au plus proche de la date de réalisation de la réunion de pré-prophylaxie.

#### **2.3.3. Appui technique**

L'OVVT a pu, tout au long de l'année, répondre aux sollicitations et interrogations des vétérinaires sur leur difficulté de réalisation des visites sanitaires ou de saisie sur le site de téléprocédure.

#### **2.3.4. Relance des cabinets vétérinaires**

Cette année encore, l'OVVT n'a reçu aucune sollicitation particulière des DDetsPP pour réaliser des relances individuelles aux structures vétérinaires.

#### **2.3.5. Bilan des VSO en lien avec DDetsPP**

Cette année, aucun bilan spécifique n'a été transmis aux vétérinaires. L'ensemble des rapports d'analyse des visites sanitaires obligatoires sont déposés sur la page du ministère de l'agriculture dédiée aux VSO.

Les dernières visites analysées ont pu faire l'objet en 2023, d'articles de synthèse disponibles en accès libre sur le site du Bulletin des GTV ou celui du ministère de l'agriculture.

## **2.4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires : NON DELEGUEE**

### **2.5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires**

#### **2.5.1. OMAR**

Le dispositif **OMAR** (Observatoire des Mortalités des Animaux de Rente), mis en place par la plateforme ESA (Epidémiologie Santé Animale) en 2012, permet d'optimiser la surveillance syndromique. Les objectifs de ce dispositif sont ambitieux : détecter l'émergence d'une maladie exotique se traduisant par de la mortalité, évaluer l'impact d'évènements sanitaires et suivre l'évolution de la mortalité à l'échelle collective. L'observatoire met à disposition des outils collectifs et individuels de suivi des mortalités.

A ce jour, nous disposons de bilans de mortalité à l'échelle départementale (accessibles aux vétérinaires *via* le GTV) et à l'échelle des cheptels (données accessibles uniquement par la DDPP). Ces bilans sont édités une fois par an, en fin de

campagne. Il est envisagé que ces rapports fassent l'objet d'une analyse adaptée au terrain (par l'OVS, la DDetsPP et l'OVVT), pour que les vétérinaires puissent connaître les conclusions de ces rapports complets et complexes. Ce projet reste d'actualité pour le dispositif OMAR, d'autant que l'on évoque le déploiement de l'outil d'alerte collective à l'ensemble des départements métropolitains d'ici les deux prochaines années (fin 2024).

L'outil « alertes collectives » a été déployé depuis le 25 mai 2018, dans trois départements de Bourgogne-Franche-Comté (retenus comme départements pilotes) : **le Jura (39), la Saône-et-Loire (71) et l'Yonne (89)**. Cet outil transmet, aux GDS, DDPP et GTV, une « alarme » hebdomadaire permettant de détecter, par zone de 3000 bovins, une augmentation subite ou lente de la mortalité. En Saône-et-Loire, le GDS est en charge de la gestion en première intention de ces alarmes.

#### En pratique :

- En Saône-et-Loire : la gestion des alarmes est confiée de nouveau au GDS71 qui consulte la DDetsPP et l'OVVT lors d'alerte de gravité forte ou faible à moyenne répétées au cours des semaines. Le logigramme de fonctionnement est basé depuis octobre 2023 sur le fonctionnement validé et testé depuis 2018 dans le Jura.
- Dans l'Yonne : la gestion des alarmes est co-pilotée par la DDetsPP et le GDS (reprise de la gestion des alarmes depuis décembre 2023). L'avis de l'OVVT est pris en compte en cas d'alerte de gravité forte ou d'alerte « réelle ».
- Dans le Jura : la gestion des alarmes est confiée au GDS en étroite collaboration avec l'OVVT pour l'analyse des indicateurs de gravité. L'OVVT est chargée des investigations « terrain » (contact du vétérinaire, rapport au GDS, organisation d'investigation plus poussée). Le contact avec les vétérinaires renforce l'importance de cet outil sur le terrain. Un logigramme a été établi afin de gérer en priorité des alarmes de gravité forte ou faible à moyenne répétées dans le temps.

L'analyse de ces alertes requiert un temps de travail important pour le gestionnaire et pour l'OVVT lors d'investigation « terrain » (environ 15-20 min par semaine pour lire les rapports d'alerte + un temps d'investigation quand cela est nécessaire).

Une note a été rédigée en 2021, inchangée à ce jour, pour clarifier le rôle des OVVT dans le dispositif, que nous rappelons ci-après.

#### **Rôle de chaque OVVT dans OMAR :**

1. Animer le réseau des vétérinaires sanitaires et assurer l'information et la communication autour du dispositif (c'est quoi OMAR)
2. Assurer la coordination pour le ou les GTV de sa région, avec les autres acteurs départementaux et régionaux ;
3. Analyser le rapport départemental et travailler au message commun pour les vétérinaires ; participer à une communication coordonnée au niveau départemental (simplifier, présenter ce qui est important, avoir un message par département).

#### **OVVT avec au moins un département en alerte collective :**

Contexte : Transfert des données individuelles non prévu actuellement (RGPD), mais localement sous responsabilité de la DDetsPP ; sinon rôle limité. La convention cadre signée, entre les SRAL et les OVVT, définit des règles de partages de données dans l'exercice des missions qui sont déléguées à l'OVVT. Une ligne « mission » dédiée à OMAR est prévue dans les conventions techniques et financières (OVVT 2.5 OBSERVATOIRES, OVVT 2.5.1 OMAR). Rôle des OVVT avec au moins un département en alerte collective :

1. Informer, régulièrement, les vétérinaires sanitaires sur la phase de test en cours, sur le dispositif et le test alerte ;
2. Participer au suivi de l'alerte collective : aide possible aux responsables pour l'analyse des rapports : actuellement limité car non accès aux données nominatives sauf accord locaux ; aider aux enquêtes téléphoniques auprès des vétérinaires ; besoin de formation concernant l'usage du rapport et des autres outils ;

#### **Rôle des vétérinaires sanitaires :**

3. Quel intérêt et quelle participation pour les vétérinaires : répondre aux enquêtes, être informé de phénomène plus large que l'élevage, contrôler un phénomène de secteur. Sans aller plus loin pour l'instant ; besoin d'aider pour informer correctement.

De plus, l'OVVT du GTV BFC poursuit sa participation au Groupe de Suivi OMAR, qui se réunit habituellement 2 fois par an, sur invitation de l'ANSES et de GDS France ; ainsi que sa participation en COPIL OMAR qui se réunit habituellement 4 fois par an. L'objectif est d'apporter la vision et position des vétérinaires ainsi que de prôner l'organisation jurassienne dans l'analyse des alarmes.

Il est noté que le permanent de l'OVVT BFC (Marina BERAL) fait partie de la cellule d'animation OMAR aux côtés de GDS France, de l'ANSES et de la DGAI, au titre de la SNGTV. Ce temps de travail (à hauteur de 45-50 h / an) et les frais professionnels associés ne sont pas comptabilisés sur la convention liant l'OVVT BFC au SRAL ; ceux-ci sont pris en

charge par la SNGTV dans le cadre de l'animation de la plateforme ESA. Pour autant, cette participation active bénéficie à la région puisqu'elle permet de porter nos idées et notre mode de fonctionnement au niveau national.

#### 2.5.2. OSCAR

Aucune action particulière n'a été organisée dans ce cadre ; hormis les échanges inter-régionaux sur l'observatoire et les intérêts de chacun d'intégrer le dispositif ainsi que la diffusion du le bilan national 2022 au réseau des vétérinaires.

#### 2.5.3. OMAA (à titre indicatif)

L'OVVT BFC a pu déployer l'OMAA en région BFC et a ouvert le guichet unique le 26 juin 2023.

L'OVVT BFC a opté pour une prestation de service par une vétérinaire ayant le DIE apicole pour assurer l'animation du dispositif. Ainsi les salariées du GTV BFC ne sont que peu mobilisées sur l'OMAA et n'induisent pas une baisse des activités propres à la section OVVT.

Nous profitons de ce bilan OVVT pour remerciant chaleureusement le SRAI pour son implication et son appui régulier au bon fonctionnement de cet observatoire.

### 2.6. Appui technique pour la construction des PISU : NON DELEGUEE

### 3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT

#### 3.1. Missions de coordinations inter-régionales et nationales :

Coordination inter-régionale : l'OVVT BFC a poursuivi sa communication inter-régionale entre les différentes OVVT, afin de diffuser les mêmes informations, de proposer des actions sanitaires complémentaires et d'apporter aux vétérinaires sanitaires de manière plus efficiente les compétences techniques des GTV (communication complémentaire, partage d'information, lien pour les FCVS, projets communs (MHE, FCO, PPA, IAHP...).

On note également cette année un grand partage de webinaires de la part de l'OVVT Occitanie suite aux nombreux foyers de FCO et MHE déclarés ou suite à la mise en place de la vaccination IAHP.

Coordination nationale : la SNGTV représente, pour les OVVT régionaux, l'instance représentative des vétérinaires à l'échelle nationale, et est notre source première d'informations (relevé de décision des CNOPSAV, négociations diverses avec la DGAI (plateforme ESA, SAPI, ...). La SNGTV assure la coordination et l'harmonisation entre OVVT. Les compétences de chaque OVVT sont mises à profit régulièrement pour des actions de coordination nationale. A ce titre, le réseau des permanents OVVT est coordonné par une vétérinaire épidémiologiste, Charlotte WAREMBOURG. Deux réunions d'une journée et plusieurs réunions régulières de 2h tous les mois, regroupant les salariés OVVT, sont organisées chaque année, complétant tous les échanges mail, téléphonique et groupe *whatsapp*.

Deux réunions (d'une journée chacune), regroupant les élus représentants des OVVT, ont également été organisées en 2023. Les réunions des élus sont prises en charge par la SNGTV (honoraires et frais de déplacement). Le temps passé n'est donc pas comptabilisé dans la réalisation de l'ETP de l'OVVT BFC.

Dans le cadre de cette coordination nationale, il a été organisé par la DGAI et la SNGTV, une journée de partage entre OVVT et DRAAF, à Paris, le 26/09/2023. De même, depuis l'été 2023, l'ensemble des OVVT travaille en étroite collaboration avec la DGAI et la SNGTV sur l'écriture de la nouvelle instruction technique cadrant les conventions cadre et techniques des OVVT. Un travail d'harmonisation a également été entrepris sur le rendu attendu des bilans financiers et concordance avec les comptes de résultats des GTV afin de faciliter les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau par les DRAAFs.

**Il est à noter que le bilan financier 2023 qui suivra ce bilan technique pour la région Bourgogne Franche-Comté est un test afin de valider la mise en œuvre de ce nouveau plan comptable OVVT pour l'ensemble des OVVT.**

#### 3.2. Gestion administrative globale

La négociation des conventions, temps de rédaction des bilans, **gestion de la traçabilité et compteur ratio ETP des missions des élus et salariées, comptabilité et facturation globale**... toutes ses missions sont renseignées sous la ligne ETP « Gestion administrative globale » pour l'ensemble des missions remplies par l'OVVT.

A noter que cette mission reste chronophage. Des solutions d'optimisation ont été mises en œuvre en 2023 pour réduire ce temps de travail (rappel automatique, optimisation du suivi, changement du logiciel comptable, ...)

#### 3.3. RGPD

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne, un lien *Google form* permettant de se « désabonner » est systématiquement rappelé en bas de chaque mail.

Au vu de la réglementation, nous avons :

1. **Désigné un pilote** (ou Délégué à la Protection des Données *ou encore DPO in english*) qui a pour rôle de mettre en œuvre le RGPD et de suivre son application au sein du GTV. Il est l'interlocuteur privilégié pour toute question autour de ce règlement.
2. **Inventorié et identifié les traitements de données** (autrement dit réalisé une cartographie) :
  - **Tenue d'un registre** (modèle tableur joint) des traitements de données relevant l'ensemble du détail de traitement des données au sein du GTV et de la section OVVT :
  - **Tri des données** : profiter de l'écriture du registre pour faire le tri des données et réduire les informations collectées uniquement à celles indispensables
3. **Respecté les droits des personnes** : c'est-à-dire laisser la possibilité aux personnes dont les données sont collectées de connaître les éléments que nous conservons sur elles.
4. **Sécurisé les données en instaurant des réflexes au sein de notre association**
5. **Priorisé les actions à mener, au regard des risques potentiels de nos traitements.**
6. **Construit et mis à jour les documents pour prouver notre conformité au RGPD.**

Toutes ces actions et missions ont été poursuivies en 2023.

A noter qu'en 2023, **24 vétérinaires ne souhaitent plus recevoir les courriels de la part de l'OVVT** (principalement pour des départs de la région BFC ou des informations reçues qui ne les intéressent pas). Un nombre important de vétérinaires demande une mise à jour de leurs données personnelles, notamment au moment de leur inscription à une formation continue.

Lors des inscriptions pour la soirée « accueil des nouveaux arrivants » par exemple, **18 vétérinaires** ne souhaitent pas être recontactés par les associations professionnelles vétérinaires.

### **3.4. Maintenance et sauvegarde informatique, sécurisation des données**

Chaque semaine, chaque salariée du GTV BFC réalise une maintenance informatique ainsi qu'une sauvegarde de l'ensemble des données relatives aux missions du GTV et de l'OVVT (environ 1h/semaine par salariée). Un ratio temps est donc attribué en fin d'exercice.

## **4. Autres missions déléguées**

*Il a été attribué une participation financière complémentaire de 25 000 € pour :*

- 1/ La conception et animation d'un webinar sur l'IAHP (partie traitée ci-avant)*
- 2/ la réalisation des missions relativement à la lutte contre la tuberculose bovine*

### **4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine (missions pour le département de la Côte d'Or)**

#### **a) Action 1 : Actions de prévention et de lutte : réunions bimensuelles multi-partenariales**

Cette action porte sur l'animation de visioconférences de coordination (rythme bimensuel) et l'appui technique des vétérinaires experts du GTV BFC (collège 21), en partenariat avec la DDetsPP de la Côte d'Or et les partenaires impliqués dans la prévention, la surveillance et la lutte contre la tuberculose bovine.

L'OVVT a pu coordonner ces réunions, programmer les visioconférences, proposer des ordres du jour et rédiger les comptes-rendus et le suivi des actions. En 2023, seulement **11 réunions** ont pu être organisées et animées sur 16 initialement prévues. Ces réunions bimensuelles permettent de travailler en équipe multi-partenariale et d'avancer plus rapidement sur les dossiers en cours. Malheureusement, faute de moyens humains à la DDPP, ces réunions ne se sont pas poursuivies sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

DATE	DESCRIPTION	Elus présents
------	-------------	---------------

05/01/2023	Réunion bimensuelle n°2023-1	Drs LEMAIRE et GUENOT
26/01/2023	Réunion bimensuelle n°2023-2	Dr DESCHAMPS
10/02/2023	Réunion bimensuelle n°2023-3	Dr DESCHAMPS
02/03/2023	Réunion bimensuelle n°2023-4	Dr LEMAIRE
16/03/2023	Réunion bimensuelle n°2023-5	Dr LEMAIRE
30/03/2023	Réunion bimensuelle n°2023-6	Drs DESCHAMPS, GUENOT et VIRELY
20/04/2023	Réunion bimensuelle n°2023-7	Drs DESCHAMPS et VIRELY
12/05/2023	Réunion bimensuelle n°2023-8	Dr DESCHAMPS
25/05/2023	Réunion bimensuelle n°2023-9	Drs DESCHAMPS, GUENOT et VIRELY
13/07/2023	Réunion bimensuelle n°2023-10	Dr GUENOT
07/12/2023	Réunion bimensuelle n°2023-11	Dr. DESCHAMPS

Le permanent OVVT n'a assuré que le suivi administratif de ces réunions (réception des comptes-rendus, suivi, envoi des liens de connexion, ...).

b) Action 1bis : réunions présentielle

L'OVVT a pu participer à **6 réunions** dans ce cadre :

- 18/01/2023 : Comité SYVATUB (Drs LEMAIRE et BARBIER (expert FS))
- 21/02/2023 : Comité foyer (Drs. LEMAIRE, PHILIZOT et VIRELY)
- 13/06/2023 : Réunion de bilan de prophylaxie Tuberculose (Dr. VIRELY)
- 27/06/2023 : Comité foyer (Dr. LEMAIRE)
- 13/09/2023 : Comité et préparation de la campagne tuberculose 2023-24 (Dr. VIRELY)
- 18/09/2023 : Zonage et surveillance IFG (Dr. LEMAIRE)

c) Action 3 : Animation de webinaire à destination des piqueurs ALD

Cette action porte sur l'animation de webinar sur la surveillance de la tuberculose bovine, à destination des vétérinaires nouvellement arrivés dans la région Bourgogne Franche-Comté (accès gratuit au webinaire ; inscription obligatoire)

**RÉALISATION ET INTERPRÉTATION DES IDT**

Cette année encore, vous avez recruté ALD et piqueurs afin de mener à bien cette campagne de prophylaxie.

Qu'ils travaillent au sein de votre structure pour quelques jours, quelques semaines ou pour toute la durée de la campagne, il est nécessaire de prendre du temps avec eux pour leur expliquer les bases de votre travail prophylactique et les attentes des partenaires du sanitaire.

Cette formation sera l'occasion d'aborder la réalisation pratique de l'IDC, la production de résultat, la papeterie et l'attitude à adopter face aux éleveurs.

*Tous les vétérinaires sont les bienvenus !*

**WEBINAIRE GRATUIT**  
Les dimanches de 19h00 à 20h30

LE 26/11/2023  
LE 17/12/2023  
LE 14/01/2024  
LE 11/02/2024

Gagnez du temps en inscrivant vos ALD et piqueurs à ce webinaire  
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Cliquez ici

OVVT Bourgogne Franche-Comté

La mallette du webinaire comprend :

- Une plaquette attractive pour recueillir les inscriptions,
- Un support de formation d'une heure et 30 minutes environ (questions comprises) complété d'un cahier du formateur,
- La notice de la seringue McIntock traduite,
- Le lien vers la vidéo montrant le montage et le nettoyage de la seringue,
- Le guide de rappel sur l'interprétation des IDC
- Une notice sur l'utilisation du cutimètre
- La fiche contact DDPP, GDS, GTV en région BFC
- La fiche « reflex » pour la Côte d'Or

En 2023, **3 webinar** ont été animés le dimanche soir à destination des vétérinaires exerçant en Côte d'Or, en Haute-Saône et dans l'Yonne, ainsi que quelques étudiants futurs piqueurs (19/02/2023, 26/11/2023 + 17/12/2023). 25 vétérinaires se sont inscrits, **20 ont été formés** (dont 16 vétérinaires engagés pour la saison de prophylaxie dans le département de Côte d'Or et 1 vétérinaire en Haute-Saône et 3 vétérinaires exerçant en Normandie (mutualisation des sessions)).

Les retours sur cette formation sont très positifs. Sont appréciés tout particulièrement, l'approche pratico-pratique et l'échange avec un praticien. Nous espérons que ce webinaire a permis de mieux accompagner la réalisation des IDT par les ALD et piqueurs et de limiter les erreurs de réalisation.

Pour plus de visibilité sur une campagne de prophylaxie, 2 dates ont été programmées sur 2024 avec des inscriptions déjà demandées.

#### **4.2. Biosécurité et tuberculose bovine (missions pour les départements de la Côte d'Or et de la Haute-Saône)**

En 2023 (comme en 2022), les actions entreprises ont fait l'objet d'un financement complémentaire dans le cadre de la convention OVVT.

L'ensemble des actions réalisées en 2023 sont citées ci-après :

- Co-pilotage départemental (à raison d'une à deux réunions en visio par mois ainsi qu'un suivi au fil de l'eau),
- Co-organisation et participation à la journée « Biosécurité » à Créancey le 28/09/2023 sur les thématiques de l'abreuvement au pâturage et la gestion des nuisibles,
- Création d'une grille d'Audit biosécurité pour les élevages foyer et test dans un foyer (EARL DE LA RENTE DE BRAY),
- Création d'une grille d'Audit biosécurité pour les élevages voisins de foyer bovins ou foyer faune sauvage et test chez 5 éleveurs,
- Création de panneaux biosécurité pour animations format café sanitaire : -gestion des introductions, préparation vèlage, gestion des intervenants en élevage, Qualité sanitaire de l'eau, Risque voisinage au pâturage (*Objectif mise en place courant 2024*),
- Poursuite des rencontres GDS/GTV/Vétos au sein des cabinets et cliniques vétérinaires,
- Echanges avec les syndicats de rivière du SMBVA et du Serein pour accompagnement des projets en zone tub,
- Accompagnement du GDS à la réalisation de l'audit de zone sur la zone Villy/Villeberny,
- Organisation de 2 sessions (27/04 et 06/11) et adaptation de la formation « prévenir la tuberculose »,
- Création d'une formation d'une journée sur l'abreuvement au pâturage : rédaction du contenu et montage,
- Rédaction de maquettes pour la réalisation de courtes vidéos de sensibilisation à la biosécurité dans la lutte contre la tuberculose bovine.

Actions menées partiellement :

- 1 seul audit foyer réalisé au lieu de 2 programmés : pas de foyer récemment requalifié suffisamment « consensuel » pour la phase test des audits,
- Formation biosécurité bâtiment des techniciens intervenants en élevage : reportée faute d'inscrits à la session programmée en mars.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2024

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du sanitaire de la région. Nos bonnes relations avec les organisations régionales (SRAL, OVS régional et les LDA) nous ont permis de mener en toute confiance nos missions. Au niveau départemental, la communication avec bon nombre de DDetsPP et OVS se passe toujours pour le mieux et on note un réel effort de la part des départements où la communication était plus difficile. Des difficultés réelles persistent cependant avec le département du Doubs (DDetsPP et GDS).

Concernant la réalisation ETP et le financement de la section OVVT, l'ensemble des missions de la section a été réalisé pour un **1,01 ETP**, avec une dépense budgétaire de **72 120,47 €**.

Le déficit est amoindri grâce à la participation des associations vétérinaires lors de la soirée d'accueil des jeunes et grâce au passage payant de la formation ASV.

Cette année, 2 vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté ont contribué spontanément à la section OVVT ; cette année nous n'avons effectivement pas souhaiter « perdre » du temps à solliciter les vétérinaires canins et ruraux non adhérents pour contribuer à l'OVVT.

**On observe toujours un nombre important d'heures non indemnisées pour les vétérinaires élus du GTV BFC.**

Afin de maintenir le bon fonctionnement de la section OVVT du GTV BFC en 2024, nous proposons de :

- Poursuivre les actions entreprises en 2023 ; en restant vigilant sur les déplacements et les participations aux réunions départementales quand des directives régionales ont déjà été prises,
- Poursuivre un suivi détaillé des actions réalisées même si la nouvelle convention technique OVVT n'imposera pas la réalisation d'un ETP sur l'année,
- Poursuivre les efforts en termes de transmission des nouvelles habilitations ou radiations de vétérinaires,
- Être invités, au moins une fois par an, aux réunions avec les DDetsPP afin de garder du lien (occasion de présenter le bilan de la section OVVT ou les procédures FCVS et communication ; par exemple – en avril/mai de chaque année),
- Maintenir un complément budgétaire pour l'ensemble des actions déléguées (webinaire PPA, plan d'action de lutte contre la tuberculose bovine, ...)

## BILAN RATIO ETP OVVT 2023 et RATIO DELEGATION

Missions	% d'ETP <u>prévu</u>	% d'ETP <u>réalisé</u>				
		C.F	M.B	S.B	Admin/Elus	TOTAL
<b>Animation du réseau des vétérinaires habilités et mandatés en lien avec la DRAAF et les DD(CS)PP</b>						
<b>1.1 Actions de communication vers les VH et VM</b>	0,10%	<b>0,000%</b>	<b>1,317%</b>	<b>0,000%</b>	<b>0,500%</b>	<b>1,817%</b>
Notification via courriers, mails, etc.	0,10%	0,000%	0,093%	0,000%	0,000%	0,093%
Rédaction d'un bulletin d'information	0,00%	0,000%	1,224%	0,000%	0,500%	1,724%
Organisation d'un colloque, séminaire, journée thématique	0,00%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<b>1.2 Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM</b>	59,20%	<b>0,747%</b>	<b>21,640%</b>	<b>2,500%</b>	<b>18,320%</b>	<b>43,207%</b>
Elaboration et mise en place de formations	0,00%	0,000%	0,060%	0,000%	0,00%	0,060%
Organisation de réunions thématiques	0,20%	0,000%	0,360%	0,000%	0,00%	0,360%
Rédaction et mise à disposition de fiches techniques	2,00%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Appui technique aux VH et VM	57,00%	0,747%	21,220%	2,500%	18,320%	42,787%
<i>Réunions mensuelles OVVT et animation globale de la section (élus uniquement)</i>		0,576%	8,359%	2,500%	7,370%	18,805%
<i>Prophylaxie</i>		0,000%	3,340%	0,000%	5,410%	8,750%
<i>Biosécurité en élevage</i>		0,000%	0,067%	0,000%	0,000%	0,067%
<i>Aquaculture</i>		0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<i>Faune sauvage</i>		0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<i>Apiculture</i>		0,000%	1,006%	0,000%	0,560%	1,566%
<i>Certification à l'export</i>		0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<i>Zoonoses</i>		0,000%	0,000%	0,000%	0,220%	0,220%
<i>Police sanitaire +/- enquêtes épidémiologiques</i>		0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<i>PISU</i>		0,000%	0,145%	0,000%	0,000%	0,145%
<i>Sécurité sanitaire des aliments</i>		0,000%	0,088%	0,000%	2,180%	2,268%
<i>Epidémiosurveillance</i>		0,000%	6,420%	0,000%	0,930%	7,350%
<i>Réseau des vétérinaires référents filières (petits ruminants, volailles, porcs)</i>		0,171%	1,053%	0,000%	0,810%	2,034%
<i>Protection et bien-être animal, Réseau des vétérinaires référents BEA</i>		0,000%	0,602%	0,000%	0,840%	1,442%
<i>Public relation</i>		0,000%	0,140%	0,000%	0,000%	0,140%
<b>1.3 Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire</b>	8,500%	<b>0,230%</b>	<b>2,795%</b>	<b>0,000%</b>	<b>3,236%</b>	<b>6,260%</b>
Accueil des nouveaux arrivants (VH, VM, etc.)	5,00%	0,230%	1,550%	0,000%	1,400%	3,180%
Organisation de journées thématiques	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Echange de pratiques	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Remontée d'expériences terrain et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'habilitation ou du mandat	3,50%	0,000%	1,245%	0,000%	1,836%	3,080%
<i>OVVT 1.3.4. Quadripartite</i>		0,000%	0,871%	0,000%	1,773%	2,645%
<i>OVVT 1.3.4. Fiche REFLEX</i>		0,000%	0,280%	0,000%	0,000%	0,280%
<i>OVVT 1.3.4. Anomalies</i>		0,000%	0,093%	0,000%	0,062%	0,156%
<b>Appui administratif et technique des DRAAF et des DD(CS)PP</b>						

<b>2.1 Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités</b>	<b>12,00%</b>	<b>7,125%</b>	<b>3,614%</b>	<b>0,793%</b>	<b>0,000%</b>	<b>11,533%</b>
Mise à jour des données sur les VH (coordonnées, habilitations, compétences géographiques, qualifications)	5,00%	2,012%	0,861%	0,793%	0,000%	3,666%
Gestion des formations du programme national de formation continue	6,00%	5,015%	1,379%	0,000%	0,000%	6,394%
Comptabilisation des crédits de formation continue	0,50%	0,099%	1,016%	0,000%	0,000%	1,115%
Rappel des obligations de formation continue	0,50%	0,000%	0,358%	0,000%	0,000%	0,358%
<b>2.2 Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés</b>	<b>NON DELEGUE</b>					
<b>2.3 Appui administrative à la mise en œuvre des VSO</b>	<b>1,50%</b>	<b>0,000%</b>	<b>1,470%</b>	<b>0,000%</b>	<b>0,440%</b>	<b>1,91%</b>
Transmission des VSO aux cabinets vétérinaires concernés	0,50%	0,000%	0,680%	0,000%	0,440%	1,120%
Suivi de la réalisation des visites sanitaires par filière	0,50%	0,000%	0,190%	0,000%	0,000%	0,190%
Appui technique	0,50%	0,000%	0,600%	0,000%	0,000%	0,600%
Relance des cabinets retardataires	0,00%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Bilan des VSO en lien avec les DDecPP	0,00%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<b>2.4 Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires</b>	<b>NON DELEGUE</b>					
<b>2.5 Observatoires</b>	<b>4,00%</b>	<b>0,000%</b>	<b>5,673%</b>	<b>0,000%</b>	<b>0,000%</b>	<b>5,673%</b>
OMAR	4,00%	0,000%	5,642%	0,000%	0,000%	5,642%
OSCAR	0,00%	0,000%	0,031%	0,000%	0,000%	0,031%
<b>2.6 Appui technique pour la construction des PISU</b>	<b>NON DELEGUE</b>					
<b>Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT</b>						
<b>3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT</b>	<b>16,61%</b>	<b>1,810%</b>	<b>18,046%</b>	<b>4,309%</b>	<b>4,512%</b>	<b>31,290%</b>
Missions de coordination	4,00%	0,031%	6,975%	0,000%	1,276%	8,281%
Gestion administrative globale	11,50%	0,933%	9,967%	3,127%	3,236%	17,263%
RGPD	1,00%	0,347%	0,109%	0,062%	0,000%	0,519%
Maintenance et sauvegarde informatique ; sécurisation (prorata %ETP GTV/OVVT)	0,11%	0,498%	0,996%	1,120%	0,000%	2,614%
<b>4. Autres missions déléguées</b>	<b>5,00%*</b>	<b>0,135%</b>	<b>2,328%</b>	<b>0,000%</b>	<b>14,281%</b>	<b>2,463%</b>
4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine	3,00%*	0,135%	1,644%	0,000%	4,06%	1,78%
OVVT 4.1.1. Réunions bimensuelles		0,000%	0,695%	0,000%	1,291%	0,695%
OVVT 4.1.2. Réunions		0,000%	0,264%	0,000%	2,489%	0,264%
OVVT 4.1.3. Webinaire		0,135%	0,685%	0,000%	0,280%	0,820%
OVVT 4.2. Biosécurité et tuberculose bovine	2,00%*	0,00%	0,68%	0,00%	10,22%	0,68%
OVVT 4.2.1. Réunions		0,000%	0,000%	0,000%	4,96%	0,000%
OVVT 4.2.2. Animation		0,000%	0,685%	0,000%	5,26%	0,685%
<b>TOTAL* (hors élus tub)</b>	<b>107,405%</b>	<b>10,047%</b>	<b>56,883%</b>	<b>7,603%</b>	<b>27,007%</b>	<b>104,154%</b>

\* temps salariés GTV compris dans les missions déléguées (article 2 de la convention) et temps élus faisant l'objet d'un financement complémentaire (hors ETP, comptabilisé à titre indicatif).

Le GTV engage trois salariées pour un équivalent de 1,95 ETP :

- Sandrine BERNARD, temps plein,
- Marina BERAL, 80 % d'un temps plein,
- Carole FARROW, 15 % d'un temps plein.

Comme il n'est pas possible de calculer un ratio « délégation » pour les élus, qui ne comptabilisent pas leur temps de travail pour les missions relatives au GTV, ce ratio est uniquement établi sur la base du temps passé par les salariées, soit : **0,745 ETP OVVT / 1.95 ETP total, ce qui correspond à une répartition de 38,5 % sur la convention OVVT / 12% sur la convention OMAA et 49,5 % du temps restant sur les actions GTV.**

## BILAN FINANCIER OVVT 2023

			€
Salaire M. BERAL (base 1285h)	Coût horaire 38,54€	913h30	35 206,29 €
Salaire de S. BERNARD (base 1607h)	Coût horaire 38,61 €	122h	4 710,42 €
Salaire C. FARROW (base 235h)	Coût horaire 13,87 €	161h30	2 240,01 €
<b>SOUS-TOTAL 1 : SALAIRES CHARGES</b>			<b>42 156,72 €</b>
<b>SOUS-TOTAL 2 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT (38,5% des charges)</b>			<b>6 066,00 €</b>
<b>1.1. Actions de communication vers les VH et VM</b>			<b>571,32 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées</i>			0,00 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			571,32 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			0,00 €
<i>Autres frais (repas, salle, supports commerciaux)</i>			0,00 €
<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...)</i>			0,00 €
<b>1.2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM</b>			<b>13 755,34 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées (dont 840 kms parcourus)</i>			608,93 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires [dont 761,76 € d'honoraires pour le webinaire IAHP]</i>			12 203,67 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants (dont 2032 kms parcourus)</i>			932,74 €
<i>Autres frais (repas, salle, supports commerciaux)</i>			0,00 €
<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...) [dont 10€ pour visioconférences Webinaire IAHP]</i>			10,00 €
<b>1.3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire</b>			<b>5 041,92 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées (dont 270 kms parcourus)</i>			190,81 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			2 285,22 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants (dont 1 460 kms parcourus)</i>			661,03 €
<i>Autres frais (repas, salle, supports commerciaux)</i>			1 904,86 €
<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...)</i>			0,00 €
<b>2.1. Appui administratif au suivi des vétérinaires sanitaires</b>			<b>0,00 €</b>
<b>2.2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés</b>			NON DELEGUE
<b>2.3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO</b>			<b>761,72 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées</i>			0,00 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			761,72 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			0,00 €
<i>Autres frais (repas, salle, supports commerciaux)</i>			0,00 €
<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...)</i>			0,00 €
<b>2.4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires</b>			NON DELEGUE
<b>2.5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires</b>			<b>331,05 €</b>
<b>2.5.1 OMAR</b>			<b>331,05 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées (dont 320 kms parcourus)</i>			331,05 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			0,00 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			0,00 €
<i>Autres frais (repas, salle, supports commerciaux)</i>			0,00 €

<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...)</i>	0,00 €
2.5.2. OSCAR	0,00 €
2.6. Appui technique pour la construction des PISU	NON DELEGUE
<b>3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT</b>	<b>2 517,26 €</b>
<i>Frais professionnel Salariées (dont 1 540 kms parcourus)</i>	1 352,10 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>	1 079,16 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>	0,00 €
<i>Autres frais (repas, salle, supports commerciaux)</i>	86,00 €
<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...)</i>	0,00 €
<b>4. Autres missions déléguées (élus uniquement)</b>	<b>18 644,90 €</b>
<b>OVVT 4.1 Actions de lutte contre la tuberculose bovine</b>	<b>5 186,15 €</b>
<i>Action 1 – Actions de prévention et de lutte : réunions bi-mensuelles visio</i>	1 753,65 €
<i>Frais administratifs de visioconférence</i>	50,00 €
<i>Action 2 – Réunions en présentielle</i>	1 999,56 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants (dont 1 142 kms parcourus)</i>	510,96 €
<i>Action 3 – Animation de 4 webinaires tuberculose bovine</i>	856,98 €
<i>Frais administratifs de visioconférence</i>	15,00 €
<b>OVVT 4.2 Biosécurité</b>	<b>13 458,75 €</b>
<i>OVVT 4.2 - Honoraires des élus</i>	12 664,32 €
<i>OVVT 4.2 - Frais de déplacement des élus/représentants (dont 390 kms parcourus)</i>	794,43 €
<i>Frais administratifs de visioconférence</i>	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL 3 : FACTURES</b>	<b>41 623,51 €</b>
<b>SOUS-TOTAL 4 : Frais de gestion** (+4% du SOUS-TOTAL)</b>	<b>1 664,94 €</b>
<b>TOTAL DEPENSE HT (Hors OVVT 4)</b>	<b>91 511,17 €</b>

\* Les frais de fonctionnement et de structure regroupent les dépenses d'entretien, de loyer, d'assurances, frais bancaires, frais comptables, de fournitures, médecine du travail, formation continue, ...

\*\* Les frais de gestion regroupent l'ensemble des frais inhérents à la gestion comptabilité des administrateurs de l'association, exigé par la convention OVVT

\* et \*\* sont les règles de calcul qui établissent les clés de répartition au niveau comptable entre les missions supports et les missions d'encadrement.

En 2023, 87h de travail des élus vétérinaires n'ont pas été indemnisées et 178h ont été indemnisées partiellement (remise de 33% à 80%) correspondant à 98h30 non indemnisées selon la grille tarifaire du GTV BFC.

**Bilan financier global : participations financières perçues et restant à percevoir** (version du 12/03/2024)

Convention OVVT 2023	66 710,00 €
Complément convention - actions déléguées	25 000,00 €
<b>TOTAL ENVELOPPE DEPENSABLE</b>	<b>91 710,00 €</b>
<i>Acompte perçu n°1 (80%)</i>	73 368,00 €
<b>TOTAL DEPENSE hors OVVT 4</b>	<b>91 511,17 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 083,70 €</b>
<i>Soirée accueil des nouveaux - Participation des associations vétérinaires</i>	925,00 €
<i>Contribution OVVT</i>	158,70 €
<b>TOTAL ENVELOPPE PERCEVABLE</b> <i>(91 511,17 € - 1 083,70 €)</i>	<b>90 427,47 €</b>
<b>TOTAL A PERCEVOIR</b> <i>(91 511,17 € - 73 368,00 € (acompte) - 1 083,70 € (recettes))</i>	<b>17 059,47 €</b>



**ovvt**  
Bourgogne  
Franche-Comté

# Mise en œuvre de l'Observatoire des Mortalités et Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA) en région *Bourgogne Franche-Comté*

Campagne apicole *Année 2023*  
Programme Sectoriel Apicole 2023-2027

---

Compte-rendu de réalisation du programme  
**Période : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre *Année 2023***



Convention N°2023-08 M

Contacts : [omaa.bfc@gmail.com](mailto:omaa.bfc@gmail.com)

Responsables technique et scientifique : Dr DESCHER, Dr LABOURDETTE, Dr LÉTONDAL et Dr GRISOT

Animation GTV BFC/OVVT : BERAL Marina.

## Présentation du projet

### Situation du projet

Le GTV BFC, reconnu OVVT, s'est porté candidat en novembre 2022 pour le déploiement de l'OMAA en région Bourgogne Franche-Comté dès que possible au cours de la saison apicole de l'année 2023.

Le déploiement de l'OMAA a été basé sur (1) une phase de communication à grande échelle qui a permis de faire connaître le dispositif, (2) une phase de recueil de l'information grâce à la mise en place du guichet unique et (3) une phase d'investigation sur le terrain, nécessaire au recueil complet des données épidémiologiques et cliniques liées à l'affaiblissement et/ou la mortalité des abeilles mellifères.

Le fonctionnement du guichet unique a reposé sur 7 vétérinaires titulaires du DIE apicole, adhérents à la section apicole de l'OVVT. Ces vétérinaires ont le rôle de répartiteurs, en relation avec les services de l'administration régionale (SRAI) et départementale (DDetsPP). Une ligne téléphonique unique a été créée et permet aux apiculteurs de faire leurs déclarations. Cette ligne téléphonique est gérée par les différents vétérinaires répartiteurs de la région sur un modèle d'astreintes, tous les jours de l'année de 8h30 à 19h. Chaque vétérinaire répartiteur, s'il ne peut prendre l'appel, doit recontacter l'apiculteur dans la demi-journée afin de remplir la fiche de commémoratifs. Le calendrier des astreintes et le transfert de la ligne sont gérés par le vétérinaire animateur du dispositif.

La prise en charge des appels des déclarants par les répartiteurs au guichet unique permet d'identifier des cas cliniques ne relevant ni des maladies réglementées (1<sup>ère</sup> voie), ni des MMA [Mortalités Massives Aiguës] (2<sup>ème</sup> voie) ; ces deux catégories répondant à des dispositifs de gestion qui leur sont propres et vers lesquels ils seront alors dirigés vers les DDetsPP. Les cas cliniques identifiés comme « Autres Troubles » (AT) (ou 3<sup>ème</sup> voie) font l'objet, lorsque c'est nécessaire, d'une visite de recueil de données épidémiologiques et cliniques (investigations +/- prélèvements) au sein du rucher concerné. Le fonctionnement de la phase d'investigation reposera sur des vétérinaires praticiens compétents en apiculture et pathologies apicoles (18 vétérinaires engagés dans notre région) et des TSA (8 engagés dans notre région) ; en fonction du maillage et de la répartition géographique des intervenants les plus proches du rucher concerné et en tenant compte de leurs disponibilités.

Les investigations doivent être réalisées dans les meilleurs délais suivant l'appel reçu par le guichet unique (idéalement dans les 48h). Chaque investigation fait l'objet d'un rapport de visite, lequel est saisi et archivé dans la base nationale de données dédiée. Le vétérinaire répartiteur ayant reçu l'appel déclenchant l'investigation a un accès au rapport du vétérinaire investigateur.

Les prélèvements pour analyse sont également envoyés le plus rapidement possible. Sur ce point, nous pouvons profiter de notre proximité régionale avec le LDA39 et de nos liens avec les GDS départementaux et autres LDA pour pouvoir utiliser, quand cela est possible, les navettes existantes entre les structures vétérinaires et les laboratoires d'analyses. Dès réception des résultats, le vétérinaire investigateur doit pouvoir recontacter directement l'apiculteur et lui transmettre ses résultats d'analyses.

Des investigations complémentaires (visites de suivi, visites de conseil, enquêtes épidémiologiques complètes) ont pu être organisées en fin d'année 2023 sur le budget non « consommé ».

### Objectifs du projet

#### Objectifs techniques :

- Recenser les événements observés par les apiculteurs, collecter les données liées à ces événements, les transmettre aux organismes identifiés en vue de leur analyse.
- Investiguer les atteintes qualifiées d'autres troubles (ou AT), selon un protocole prédéfini et en s'appuyant sur la dernière version du référentiel d'investigation SNGTV (validée dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale).

#### Objectifs socio-économiques :

- Mettre en relation les apiculteurs avec les intervenants sanitaires de la filière apicole en capacité d'investiguer leurs pertes, d'en rechercher les causes et de tenter de les résoudre.
- Permettre une collaboration active entre les différents intervenants sanitaires de la filière.

#### Objectifs stratégiques :

- Mettre en place un système de veille sanitaire apicole pérenne comme il en existe dans les autres filières d'élevage.
- A long terme, contribuer à la compréhension des mortalités et affaiblissements de colonies observés dans le cheptel apicole français afin de pouvoir mieux les prévenir.

L'accord du déploiement de l'OMAA en région Bourgogne Franche-Comté a été validé en mars 2023. Un délai de 3 mois fut alors nécessaire pour mettre en place le réseau avec les partenaires, informer et former les vétérinaires et les techniciens sanitaires apicoles pour le bon fonctionnement de l'observatoire au sein de la région BFC. L'ouverture du guichet unique en région BFC a alors été fixée au 26 juin 2023.

## **Programme réalisé du 26 juin 2023 au 31 décembre 2023**

### **Moyens mis en œuvre**

#### **Moyens humains**

- **Les organismes partenaires du projet (SRAL, DGAL, GDSA)**

Le partenariat technique de l'OMAA en région Bourgogne Franche-Comté est composé du SRAL (DRAAF BFC), des DD(ETS)PP des huit départements de la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de suspicion de maladies réglementées ou de MMA, des GDS Apicole départementaux, l'OVS régional et l'ADA BFC.

Une note de partenariat a été rédigée en juillet 2023 (et sera révisée en cas de besoin) afin de fixer les engagements respectifs de chaque partenaire pour le bon déploiement de l'observatoire en région Bourgogne-Franche-Comté (note fournie en annexe).

- **La coordination par le GTV (responsable administratif et financier)**

La gestion administrative de l'OMAA par le GTV BFC est assurée par le Dr DIMBERTON Alexandre, président du GTV régional ; en lien avec les responsables techniques et scientifiques de la SAPI ainsi que les salariés du GTV BFC.

La gestion financière de l'observatoire est réalisée par le Dr CLIQUE Marc-Olivier, trésorier du GTV BFC ; en lien avec les responsables techniques et scientifiques de la SAPI ainsi que les salariés du GTV BFC.

- **Les responsables techniques et scientifiques de l'OMAA en Bourgogne Franche-Comté (responsable régional et responsables départementaux s'il y a)**

Le suivi des dossiers techniques et scientifiques dans le cadre du déploiement de l'OMAA en région BFC est réalisé par :

- Dr DESCHER Patricia, vétérinaire titulaire du DIE apicole, exerçant dans le Jura, responsable départemental,
- Dr GRISOT Lionel, vétérinaire (DIE apicole fin 2023), exerçant dans le Doubs, responsable départemental
- Dr LABOURDETTE Laurent, vétérinaire titulaire du DIE apicole, exerçant en Côte d'Or, responsable départemental,
- Dr LÉTONDAL Joseph, vétérinaire titulaire du DIE apicole, exerçant en Haute-Saône et responsable régional de la SAPI BFC.

Les responsables techniques et scientifiques sont en lien direct avec les salariés du GTV ainsi qu'avec les responsables administratif et financier.

- Dr DIMBERTON et le Dr CLIQUE apportent leur appui stratégique dans les choix qui doivent être faits en termes de promotion, communication ainsi que les liens collaboratifs avec les partenaires ; toujours en lien avec les salariés du GTV BFC.

- **Description des principales missions**

- **Les vétérinaires (cf. tableau ci-dessous)**

- **Vétérinaires répartiteurs**

Chaque vétérinaire répartiteur a signé un engagement (modèle en annexe) avec le GTV BFC, renouvelé par tacite reconduction, fixant ses obligations qui sont :

- 1) Le vétérinaire répartiteur déclare être titulaire du DIE Apiculture et Pathologie Apicole (ou en cours de formation avec expérience) et peut en justifier sur toute demande à l'OVVT.
- 2) Le vétérinaire répartiteur donne son accord pour l'utilisation de ses coordonnées téléphoniques et son adresse mail saisi pour le guichet unique dans le cadre de l'OMAA.
- 3) Le vétérinaire répartiteur s'engage à pratiquer avec rigueur et professionnalisme les actes qui lui seront confiés.
- 4) Le vétérinaire répartiteur s'engage à communiquer dans les délais établis ses disponibilités pour l'élaboration du planning d'astreinte du guichet unique entre les différents vétérinaires répartiteurs.
- 5) Le vétérinaire répartiteur s'engage lors de chaque appel d'un apiculteur déclarant à respecter le protocole établi dans le cadre de l'OMAA pour remplir les fiches de déclaration. Il s'engage à enregistrer les déclarations sur le site :  
[https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc\\_fr/default/requests/OMAA-Declaration](https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc_fr/default/requests/OMAA-Declaration)
- 6) Le vétérinaire répartiteur s'engage, si l'appel au guichet unique le nécessite, à trouver un vétérinaire investigateur disponible pour intervenir sur le terrain ou à contacter les services de l'Etat compétents, selon les cas.
- 7) Le vétérinaire s'engage à suivre les formations proposées dans la cadre d'OMAA afin d'harmoniser les déclarations.

- **Vétérinaires investigateurs**

Chaque vétérinaire investigateur a signé un engagement (modèle en annexe) avec le GTV BFC, renouvelé par tacite reconduction, fixant ses obligations qui sont :

- 1) Le vétérinaire déclare détenir les compétences requises à la réalisation d'actes sanitaires en apiculture et peut en justifier sur toute demande à l'OVVT.
- 2) Le vétérinaire donne son accord pour la diffusion de ses coordonnées téléphoniques, son adresse mail, sa géolocalisation dans le cadre de l'OMAA (réseau restreint aux investigateurs).
- 3) Le vétérinaire s'engage à pratiquer avec rigueur et professionnalisme les actes qui lui seront confiés.
- 4) Le vétérinaire déclare bénéficier d'une assurance en responsabilité civile et professionnelle apicole couvrant les risques matériels et immatériels pour les interventions aux colonies, aux ruches et à leurs produits.
- 5) Le vétérinaire s'engage à contacter un Technicien Sanitaire Apicole (TSA) engagé avec l'OVVT BFC dans le cadre l'OMAA afin de réaliser si possible la visite d'investigation en binôme. Le vétérinaire s'engage le jour de l'investigation à signer avec le TSA une attestation d'intervention.

Le vétérinaire pourra confier les missions suivantes au TSA :

- a) Le recueil de signes cliniques et lésionnels affectant les colonies d'abeilles, y compris le recueil des commémoratifs relatifs à leur état de santé ;
- b) Les prélèvements biologiques à visée diagnostique ou zootechnique ;
- c) La réalisation de comptages de Varroa

- 6) Le vétérinaire s'engage lors des visites d'investigation à respecter le protocole établi dans le cadre de l'OMAA, à effectuer les prélèvements prévus et à remplir les fiches d'investigation. Il s'engage à enregistrer les investigations sur le site :

[https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc\\_fr/default/requests/OMAA-Investigation](https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc_fr/default/requests/OMAA-Investigation)

- 7) Le vétérinaire s'engage à restituer un compte-rendu de visite et les résultats d'analyse auprès de l'apiculteur déclarant par mail, en mettant en copie omaa.bfc@gmail.com afin d'assurer le suivi de la déclaration.

- 8) Le vétérinaire s'engage à suivre les formations proposées dans la cadre d'OMAA afin d'harmoniser les investigations et les prélèvements en vue d'analyse.

- **Les TSA (cf tableau 2 ci-dessous)**

Chaque TSA souhaitant réaliser des visites en binôme avec un vétérinaire investigateur a également signé un engagement avec le GTV (modèle en annexe), renouvelé par tacite reconduction, précisant ses obligations qui sont :

- 1) Le TSA déclare détenir les compétences requises telles que définies par l'article D.243-5 du code rural et de la pêche maritime fixant les compétences adaptées à la réalisation d'actes sanitaires en apiculture et peut en justifier sur toute demande à l'OVVT.
- 2) Le TSA donne son accord pour la diffusion de ses coordonnées téléphoniques, son adresse mail et sa géolocalisation dans le cadre de l'OMAA (réseau restreint aux investigateurs).
- 3) Le TSA s'engage à pratiquer avec rigueur et professionnalisme les actes définis à l'article 3 bis de l'arrêté modifié du 5 octobre 2011 précité.
- 4) Le TSA s'engage le jour de l'investigation à signer avec le vétérinaire investigateur une attestation d'intervention.
- 5) Le TSA déclare bénéficier d'une assurance en responsabilité civile personnelle. Dans le cadre de l'intervention, le TSA sera couvert par la RCP apicole du vétérinaire avec lequel il intervient.

Les missions confiées par le vétérinaire au TSA peuvent être les suivantes :

- a) Le recueil de signes cliniques et lésionnels affectant les colonies d'abeilles, y compris le recueil des commémoratifs relatifs à leur état de santé ;
  - b) Les prélèvements biologiques à visée diagnostique ou zootechnique ;
  - c) La réalisation de comptages de Varroa
- 9) Le TSA s'engage :
- a) A faire appel à l'intervention du vétérinaire pour toutes missions dépassant le cadre de ses compétences
  - b) A respecter le secret professionnel
  - c) A disposer lors des visites d'une tenue apicole sienne et propre.

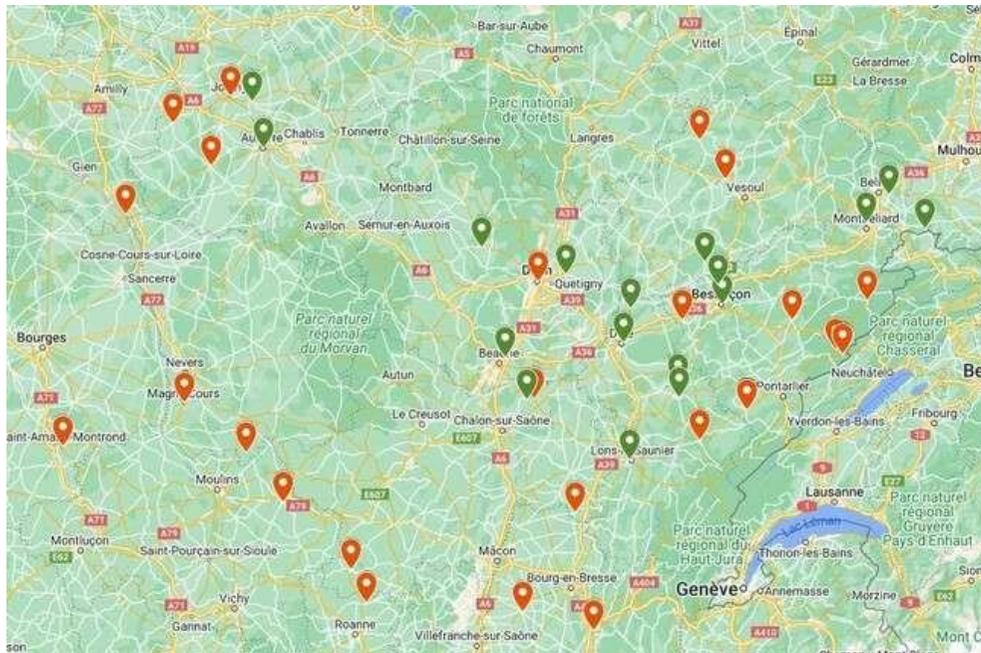
Le modèle de l'attestation d'intervention est également joint en annexe.

<b>TABLEAU 1.</b> <b>VETERINAIRES ENGAGES</b>  <b>Nom Prénom</b>	Niveau de formation	Répartiteur OUI/NON	Investigateur OUI/NON	Zone géographique d'intervention
	(DIE, B.A-BA, ...)	<i>Depuis quand</i>	<i>Depuis quand</i>	(Nom ou N° des départements)
DESCHER Patricia	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Non	
LABOURDETTE Laurent	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui	21 (+71 et 70 au besoin)
BOUCON Mathieu	Apiphile B.A-ba	Non	Oui	25
BOURDET Sandra	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui	25
GIORDANO Claudio	Apiphile B.A-ba	Non	Oui	25
GRISOT Lionel	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui	25 (+39 au besoin)
TOUZANI Leila	Apiphile B.A-ba	Non	Oui	25
FERRIERE Pascal	Apiphile B.A-ba	Non	Oui	39
BALAZART Anne	Apiphile B.A-ba	Non	Oui	58
WYNDAELE Jan	Apiphile expert	Non	Oui	58
LÉTONDAL Joseph	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui	70
ROBELIN Pierre	Apiphile B.A-ba	Non	Oui	70
BOROWSKI Olivier	Apiphile expert	Non	Oui	71
ORFEUVRE Martin	Apiphile confirmé	Non	Oui	71
VYNCKIER Luk	DIE Apiculture	Non	Oui	71 (+39 au besoin)
HARDY Maxime	DIE Apiculture	Oui depuis septembre 2023	Non	89 (+58 au besoin)
HEBERT Typhaine	Apiphile confirmé	Non	Oui	89 (+58 au besoin)
BARASSIN Eric	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui	89 (+58 au besoin)
BOBILLIER Julien	Apiphile confirmé	Non	Oui	90
HARTNAGEL olivier	Apiphile confirmé	Non	Oui (en renfort)	1 (+39 et 71 au besoin)
NOIRETERRE Philippe	DIE Apiculture	Non	Oui (en renfort)	3 (+58 au besoin)
RIOU J-F	Apiphile confirmé	Non	Oui (en renfort)	18 (+58 et 89 au besoin)

<b>TABLEAU 2. TSA ENGAGES</b>	
<b>Nom Prénom</b>	<b>Zone géographique d'intervention</b>
	<b>(Nom ou N° des départements)</b>
ALAVOINE Marc	21
PECHINOT Michel	21
WILL Christophe	25
GIRARD Georges	39
JAVEL Jean-Louis	89
BERTRAND Claude	89
STEINER Anne Catherine	90
BROCARD Thierry	90

9 TSA ont suivi la demi-journée de formation à OMAA en présentiel ou distanciel mais ne se sont pas engagés par la suite. Les points rouges représentent les vétérinaires formés (avec une précision sur leur engagement ou non) ; en vert les TSA (avec une précision sur leur engagement ou non).

Figure 1. Cartographie des investigateurs en région BFC



Les points rouges  représentent les vétérinaires formés (avec une précision sur leur engagement ou non) ; en vert  les TSA (avec une précision sur leur engagement ou non).

## **Moyens techniques**

- **Compétences : la formation continue des répartiteurs et des investigateurs**

La formation initiale des répartiteurs et des investigateurs a pu être réalisée par la DGAI, l'ANSES et la SNGTV. Afin d'obtenir un nombre maximum de répartiteurs et d'investigateurs, ces formations ont été ré-organisées en visio conférence. Pour les personnes motivées mais indisponibles aux dates proposées, les 4 responsables techniques et scientifiques ont pu former à distance ou en présentiel quand cela était possible les nouveaux répartiteurs et investigateurs.

Du petit matériel apicole a également été distribué à chaque vétérinaire investigateur : lèves-cadres, gants, Varroa Easycheck®. Ce matériel fournit en plusieurs exemplaires, et renouvelé tous les ans, est mis à disposition par le vétérinaire, au TSA investigateur avec qui il intervient en binôme sur un rucher. La désinfection du matériel est laissée à la charge du vétérinaire.

Intégrer le dispositif OMAA en région Bourgogne Franche-Comté reste possible tout au long de l'année et les responsables techniques et scientifiques sont en charge de former les nouveaux répartiteurs et investigateurs, ainsi que de leur expliquer leurs obligations dans le cadre de l'engagement qu'ils devront signer avec le GTV BFC.

- **Harmonisation du service : référentiels, des fiches de déclarations et d'investigations harmonisées, des modèles de compte-rendu, des conventions et un planning**

En ce qui concerne les référentiels utilisés, les fiches de déclarations ou d'investigations, le Dr DESCHER est chargé de centraliser les modèles proposés par le niveau national, d'apporter les éventuelles modifications régionales et s'assure de la bonne utilisation de l'ensemble de ces documents par les vétérinaires répartiteurs et investigateurs. Il a été ajouté en fin de compte-rendu de visite les missions et coordonnées des GDS A, OVS et ADA BFC.

Concernant les conventions, après recensement des différents modèles des régions pilotes, nous nous sommes accordés le fonctionnement suivant :

- Accord annuel de coordination avec l'OVS et accord de coordination avec l'ADA BFC
- Note de partenariat entre GTV BFC, SRAI BFC, OVS BFC et ADA BFC
- Engagement annuel des vétérinaires répartiteurs
- Engagement annuel des vétérinaires investigateurs
- Engagement annuel des TSA investigateurs
- Attestation d'intervention du TSA investigateur et du vétérinaire investigateur

Le suivi de ces accords, notes et engagements est assuré par le Dr. DESCHER, avec l'aide des salariés du GTV BFC. Le retroplanning des actions à engager dans le cadre de OMAA est assuré par le Dr. DESCHER.

Le planning des astreintes du guichet unique ainsi que la transmission de la ligne sont assurés également par le Dr DESCHER.

- **Guichet unique de déclaration**

Un service de guichet unique en ligne (StandardFacile) a été souscrit et la prise des appels téléphoniques est assurée par les vétérinaires répartiteurs selon le planning d'astreinte réalisé par le Dr DESCHER.

Le numéro du guichet unique est ouvert tous les jours de 8h30 à 19h. En dehors de ces horaires, les apiculteurs sont invités à renouveler leur appel sur les heures d'ouverture. Sur les heures d'ouverture, en cas d'indisponibilité du vétérinaire répartiteur, l'apiculteur est invité à laisser un message vocal afin qu'il soit recontacté dans les plus brefs délais. Le message vocal ainsi que le numéro (s'il n'est pas masqué) est lisible sur le téléphone du vétérinaire répartiteur d'astreinte ainsi que sur la plateforme téléphonique par le Dr. DESCHER ou les salariés du GTV BFC.

Le service de plateforme téléphonique ne permet pas de programmer les jours d'astreinte des vétérinaires répartiteur. Aussi le Dr DESCHER assure quotidiennement la bascule du guichet unique vers le téléphone du vétérinaire d'astreinte.

Un groupe WhatsApp réunissant les répartiteurs a été constitué pour des échanges très rapides en cas de difficultés particulières rencontrées (appel soumis à questionnement, problème sur le planning d'astreinte, etc). Une réunion en visioconférence, sous un format très court, est organisée de manière régulière (*a minima* 2 fois / an) afin d'échanger plus facilement sur la coordination du guichet unique.

- **Communication entre acteurs du dispositif**

Concernant le recrutement de nouveaux investigateurs, il est demandé à l'OVS et à l'ADA de faire connaître le dispositif aux TSA afin qu'ils prennent contact avec les responsables techniques et scientifiques de l'OMAA BFC.

La coordination inter-régionale des GTV permet de proposer chaque année un programme de formation apicole (B-A-BA, visite clinique, autopsie d'une colonie, immunité, euthanasie de la ruche, etc) afin que de nouveaux vétérinaires soient formés en apiculture. Ces sessions de formation, tout comme l'appel à contribution OVVT, sont des voies de communication pour recruter de nouveaux vétérinaires investigateurs ; voire de nouveaux vétérinaires répartiteurs en les informant des cycles de formation du DIE apicole.

- **Communication et promotion du projet OMAA**

Une importante promotion d'OMAA auprès des partenaires de la filière apicole de la région a été menée afin d'informer un maximum de TSA de l'ouverture du guichet unique dès le 26 juin 2023 en espérant la diffusion locale de l'information auprès des apiculteurs. La communication de l'ouverture du guichet unique a également été réalisée par l'envoi d'affiches dans les coopératives apicoles, les jardineries, les magasins agricoles de la région ainsi que par la diffusion d'affichettes dans les établissements vétérinaires (canins comme ruraux).

Une promotion régulière (*a minima* tous les mois de mars à novembre) du numéro du guichet unique est réalisée par courriel auprès de l'ensemble des apiculteurs ayant communiqué leurs coordonnées lors de leur déclaration sur télérucher (soit environ 4300 apiculteurs). Le taux d'ouverture du courriel atteint les 75% ; ce qui est très satisfaisant.

L'affiche est également distribuée à l'occasion de tous les événements où sont présents vétérinaires (Journée Technique, soirée accueil des nouveaux arrivants, lancement de campagne de prophylaxie) ou apiculteurs (assemblée générale des GDS A, ADA, PSE, ...).

Nous nous accordons entre partenaires pour multiplier les voies de communications et poursuivre nos efforts respectifs.

Une communication *via* un bulletin d'information trimestriel est réalisée. Ce dernier est rédigé par les responsables techniques et scientifiques du GTV BFC et cosigné par le SRAL, l'OVS et l'ADA. La publication de ce bulletin est diffusée par courriel et déposée sur le site internet du GTV BFC ([gtvbfc.com](http://gtvbfc.com)).

- **Collaboration avec les partenaires**

Après de nombreux échanges avec les partenaires, une note de partenariat a pu être cosignée fin juin 2023 entre l'OVVT, la DRAAF-SRAL, l'OVS-A et l'ADA. Des échanges plus construits s'élaborent progressivement entre les différents partenaires pour obtenir une concertation et un fonctionnement harmonieux dans le cadre l'OMAA. Des réunions trimestrielles en visioconférence sont programmées pour continuer d'échanger et pour élaborer ensemble un bulletin trimestriel transmis ensuite à l'ensemble des acteurs de la filière apicole sur la région (apiculteurs, vétérinaires, DDCSPP...).

## Moyens financiers

TABLEAU 3. Moyens financiers de l'OMAA BFC

	Budget agréé Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Dépenses présentées Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Volet Investissement	0 €	0 €
Volet Fonctionnement	99 815 €	38 158,84 €
Consommables	3 100 €	1 951, 26 €
Prestation de service	96 715 €	36 187,63 €
Guichet unique – mise en place et fonctionnement		11 039,85 €
Guichet unique – déclarations		999,87 €
Formation de nouveaux répartiteurs		1 537,22 €
Guichet unique - abonnement		464,30 €
Phase d'investigation – investigation (visites + comptes-rendus)		2 803,77 €
Phase d'investigation – Analyses complémentaires		560,68 €
Formations des nouveaux investigateurs (vétérinaires et TSA)		2 064,37 €
Phase d'investigation - Coordination et évaluation du dispositif		10 870,95 €
Phase d'investigation – Réunions et groupe de travail national		5 383,93 €
Phase d'investigation - Actions complémentaires		462,69 €
Frais de déplacement (salarié)	0 €	19,95 €
Volet personnel	5 785 €	5 888,62 €
Animateur/animatrice/secrétaire	5 785 €	5 888,62 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 047,46</b>
<i>Frais de gestion (4%)</i>		<b>1 761,90 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>45 809,36 €</b>

Actions menées

**Tableau N°4 :** Fonctionnement du guichet unique – Description des actions prévues et réalisées sur la période

Actions	Actions prévues		Actions réalisées	
	Nombre / temps	Budget agréé	Nombre / temps	Budget présenté
Accueil et gestion des appels téléphoniques des apiculteurs	200 appels estimés	11 109,00 €	43 appels au GU/18 déclarations	999,87 €
Abonnement Standardfacile		600 €	Depuis juin 2023	259,10 €
Formation des répartiteurs	½ journée en présentielle + formation distancielle à la demande	2453,85 €	<i>Formation présentielle le 26/04/2023 à Dijon + 3 formations à la demande (formation des répartiteurs manquants)</i>	1 537,22 €
Réunions téléphoniques des répartiteurs pour harmoniser les pratiques et les faire évoluer	2 réunions de 1/2h par an	555,45 €	Réunion présentielle le 24/04/2023 à Saint Claude Réunion visio 1h le 16/11/2023	1 422,75 €
Domaine mail		50 €	Domaine gratuit	0 €
Abonnement mailing		600 €	Abonnement emailing Brevo	205,20 €
Infographie et reprographie, distribution		1000 €	<i>Infographie prise en charge par la DGAL</i>	0 €
Gestion annuelle du planning de garde Guichet Unique	14h	888,72 €		9 617,10 €
Gestion boîte mail unique et Mailing de communication, d'alerte et point intermédiaire via la liste officielle des mails d'apiculteurs déclarés	12h	761,76 €		
Travail de coordination du GTV BFC et de la SAPI (vétérinaires coordinateurs, animateurs)	15 journées	6 665,40 €		
Frais de personnel	3% d'ETP	1 735,56 €		1 735,56 €

**Tableau N°5 :** Fonctionnement de la phase d'investigation– Description des actions prévues et réalisées sur la période

Actions	Actions prévues		Actions réalisées	
	Nombre / temps	Budget agréé	Nombre / temps	Budget présenté
Visite dans le rucher à investiguer en binôme "Vétérinaire / TSA"	100 investigations en binôme VS/TSA	33 366 € + FD* : 18 000 €	6 visites, réalisées uniquement par un vétérinaire	2 803,77 €
Rédaction de la fiche d'investigation type OMAA et d'un compte-rendu de la visite destiné à l'apiculteur	100 compte-rendu	14 283 €		
Réalisation prélèvements 3ième voie + analyses	20 dossiers	6 000 €	1 dossier	560,68 €
Frais d'envoi prélèvement		1000 €		
Formation des investigateurs et TSA	Formation en présentiel + formations en distanciel à la demande	9 771,48 € + FD : 4 725 €	Formation en présentiel, Dijon : 26/04/2023 (26 participants – hors intervenants) Formation en distanciel : 24/05 (11 participants) et 07/06/23 (10 participants)	2 064,37 €
Réunions des investigateurs pour harmoniser les pratiques et les faire évoluer.	2 réunions de 1/2h	476,10 €	Réunion coordination le 09/03/2023 (1h) Réunion coordination le 23/03/2023 (3h) Réunion répartiteur (1h) le 16/11/2023 Réunion investigateur (1h) le 20/11/2023	2 209,93 €
Réunions partenariat (SRAI, OVS, ADA)			12/06/2023 (2h) 22/09/2023 (2h) 30/11/2023 (2h)	2 142,45 €
Investigations complémentaires : visites de suivi, visites de conseil, enquêtes épidémiologiques (autres troubles)	10 visites		1 visite	462,69 €
Petits matériels, petits équipements et consommables (kit de visite : lève-cadre + gants)		2 100 €	2 lèves cadres par vétérinaire	1 951,26 €

			investigateurs 2 boites de gants 2 varroa tests + gaz ⇒ <i>envoi du matériel</i>	
Travail de coordination du GTV BFC et de la SAPI (vétérinaires coordinateurs, animateurs)	20 journées	8 878,20 €	23 journées	10 870,95 €
Frais de personnel	7% d'ETP	4 049,64 €	7,15%	4 153,06 €

**FD : Frais déplacement**

**Tableau N°6 :** Participation au réseau et groupe de travail – Description des actions prévues et réalisées sur la période

Actions	Actions prévues		Actions réalisées	
	Nombre / temps	Budget agréé	Nombre / temps	Budget présenté
Rédaction d'un pré-bilan technique et financier de l'année N	2 journées	3 554,88 €		
Rédaction dossier candidature année N+1	1 journée	444,36 €		
Participation aux réunions en présentiel du Groupe de Travail national OMAA	2 journées	952,20 € + FD : 600 €	Réunion visio – journée du 24/10/2023	952,20 €
Participation aux réunions téléphoniques du Groupe de Travail national OMAA	2 réunions de 2h	317,40 €		
Participation aux réunions téléphoniques du réseau OMAA inter-régionale	4 réunions de 2h	634,80 €		
Point mensuel avec l'animatrice nationale OMAA	1/2h par mois	476,10 €	cause arrêt maternité, 1 seule réunion organisée en 2023 (1h)	79,35 €
Participation aux réunions bilans sur demande du SRAL ou de la DGAL	1 journée	476,10 € + FD : 250 €		

FD : frais de déplacement

## Résultats obtenus

### **Guichet unique**

- **Création du GU** : dès les premiers jours d'ouverture du guichet unique, des apiculteurs ont contacté l'OMAA ce qui a permis de constater le bon fonctionnement du système choisi « StandardFacile » ainsi que la bonne diffusion par courriel, auprès des apiculteurs télédéclarés de l'ouverture du guichet.

- **Bilan du fonctionnement** : Le guichet unique fonctionne tous les jours à l'aide des astreintes réalisées par les 7 vétérinaires répartiteurs et selon un planning défini tous les mois. Les appels reçus sont répartis de manière irrégulière au cours des mois. Ils concernent parfois des autres problématiques de la filière apicole que ceux prévues dans le cadre de l'OMAA ; les vétérinaires répartiteurs apportent des renseignements et orientations vers les partenaires les plus adaptés à ces situations.

- **Les appels** sont en général pris en charge dès l'appel du déclarant ou dans la demi-journée de son appel selon les disponibilités du vétérinaire répartiteur. La collecte des données est facilitée et guidée par la fiche de déclaration, elle nécessite un temps d'échanges de 30 minutes minimum. La transcription de la feuille de déclaration dans le système informatique est le plus souvent réalisée dans un second temps par le vétérinaire répartiteur (20 min de saisie en moyenne) afin de remplir le plus précisément possible les données récoltées lors de l'entretien avec l'apiculteur. Le délai de saisie de la feuille de déclaration est très rapide lorsqu'une visite d'investigation est demandée ; parfois décalée de 48h lorsqu'une solution téléphonique a été apportée à l'apiculteur.

- **Le suivi** des appels au StandardFacile et des saisies des déclarations est réalisé par l'animatrice de l'OMAA.

Du fait de l'ouverture tardive au cours de la saison apicole 2023 et de la méconnaissance par les apiculteurs de l'OMAA, le nombre d'appels a été peu élevé cette année.

- **Bilan chiffré**

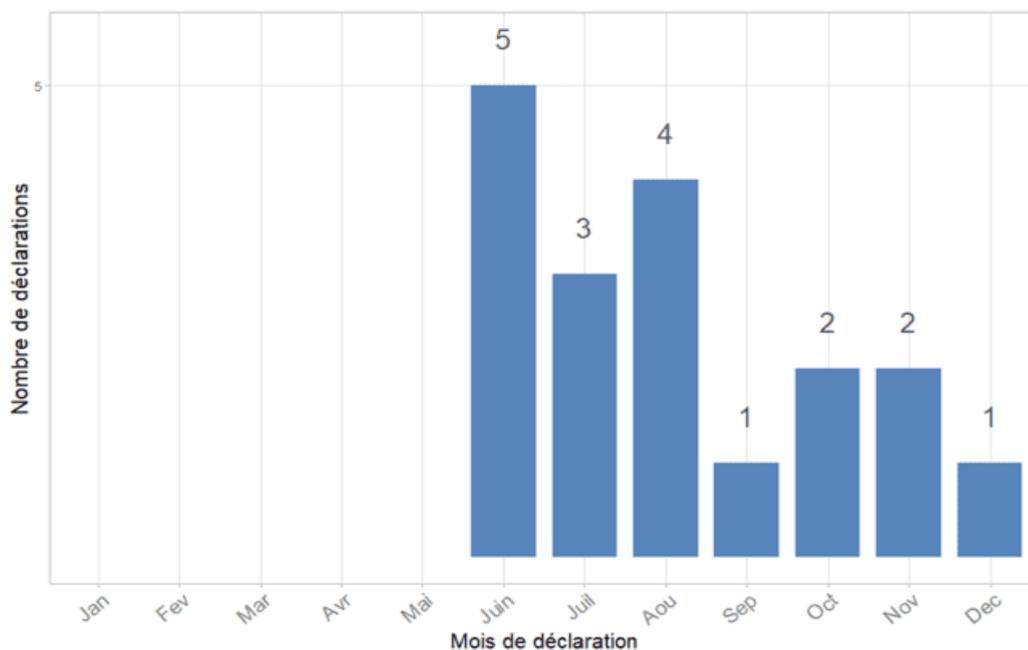


Figure 2 : Nombre mensuel de déclarations enregistrées à l'OMAA en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté

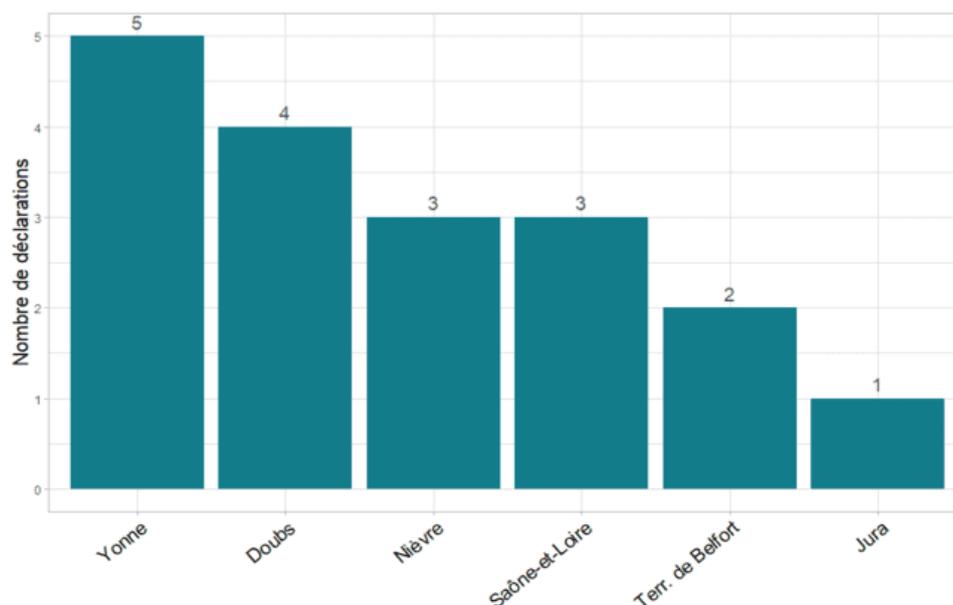


Figure 3 : Nombre de déclarations à l'OMAA par département en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté

Aucune déclaration n'a été enregistrée dans les départements de Côte d'Or (21) et Haute-Saône (70). Pour 2023, les déclarations sont réalisées directement et uniquement par les apiculteurs. Les apiculteurs sont en général très reconnaissants des échanges dans le cadre de la déclaration et semblent être satisfaits des conseils préconisés ou de la possibilité de réaliser une visite d'investigation de leurs colonies lorsque la situation le nécessite.

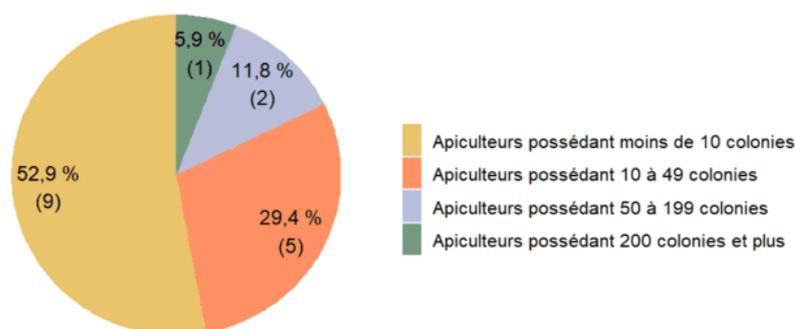


FIGURE 4 : PROFIL DES 17 APICULTEURS QUI ONT DIRECTEMENT CONTACTÉ L'OMAA EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE EN 2023, A L'ORIGINE DE 18 DECLARATIONS.

- **Conclusion du GU** : Tous les appels ont été orientés vers le dispositif de surveillance des Autres troubles (100 %).

Les appels au GU ont parfois concerné en 2023 des constats de mortalité qui ont eu lieu avant l'ouverture du GU d'où l'impossibilité de réaliser des visites d'investigation.

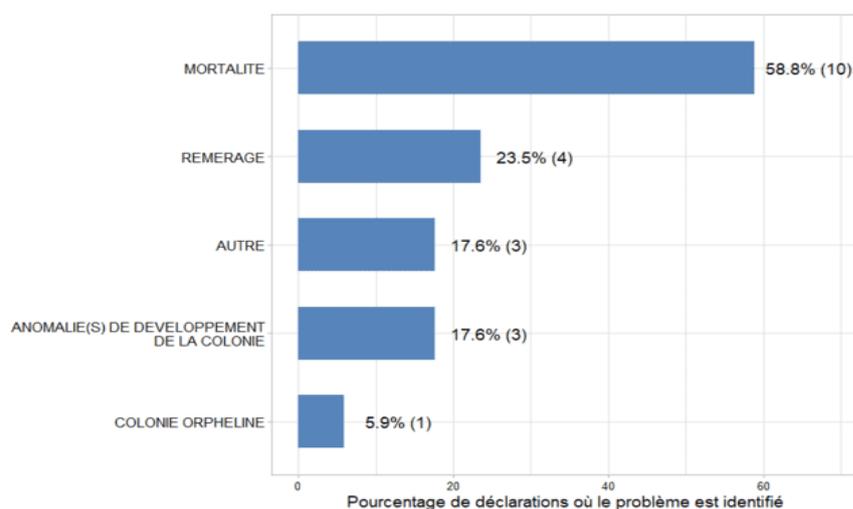


Figure 5 : Principaux problèmes identifiés (n= 21) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 17 troubles constatés en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes)

### Phase d'investigation

- **Création de la phase d'investigation** : les visites d'investigation ont pu être réalisées rapidement dès l'ouverture du GU. La première visite d'investigation a eu lieu le 30 juin 2023. Les vétérinaires investigateurs ont toujours répondu présent en cas de demande. Il n'a toutefois pas été possible au cours de cette année de réaliser des visites en binôme avec des TSA (problème de planning commun ou absence de TSA engagé dans OMAA sur le secteur des visites). Une visite d'investigation n'a pas pu être réalisée du fait de l'indisponibilité de l'apiculteur (obligation professionnelle en période de moisson).

Le délai trop long entre le constat des troubles et l'appel de déclaration demeure la première explication du faible nombre d'investigations par rapport aux déclarations, ce délai trop long peut également compliquer le diagnostic précis des troubles observés sur le rucher.

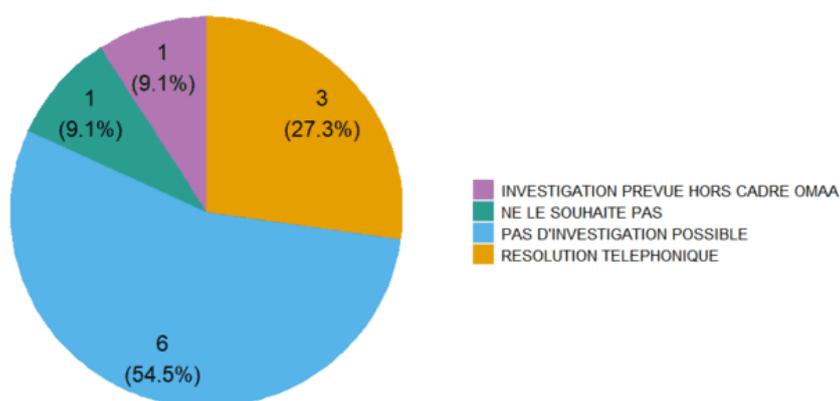


Figure 6 : Nombre et pourcentage de motifs de non investigation des troubles déclarés à l'OMAA orientés « Autres troubles », constatés en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté

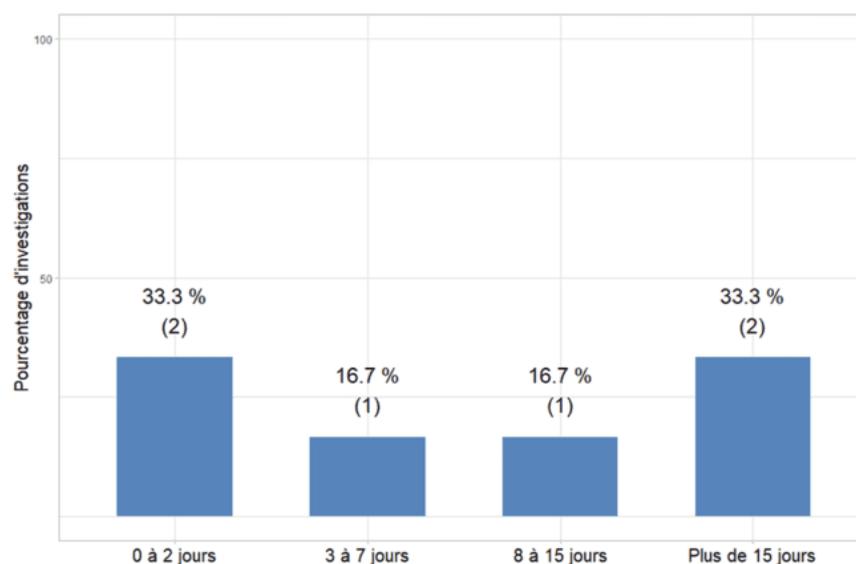


Figure 7 : Pourcentage et nombre d'investigations selon le délai entre le constat du trouble et l'investigation, sur 6 investigations Autres troubles effectuées en Bourgogne-Franche-Comté concernant les troubles constatés en 2023

- **Bilan du fonctionnement :**

6 visites d'investigation ont pu être réalisées dans des délais rapides après la déclaration de l'apiculteur, généralement entre 2 à 4 jours. Cinq visites d'investigation ont été réalisées au cours de l'été 2023 et 1 visite d'investigation a été réalisée en décembre 2023.

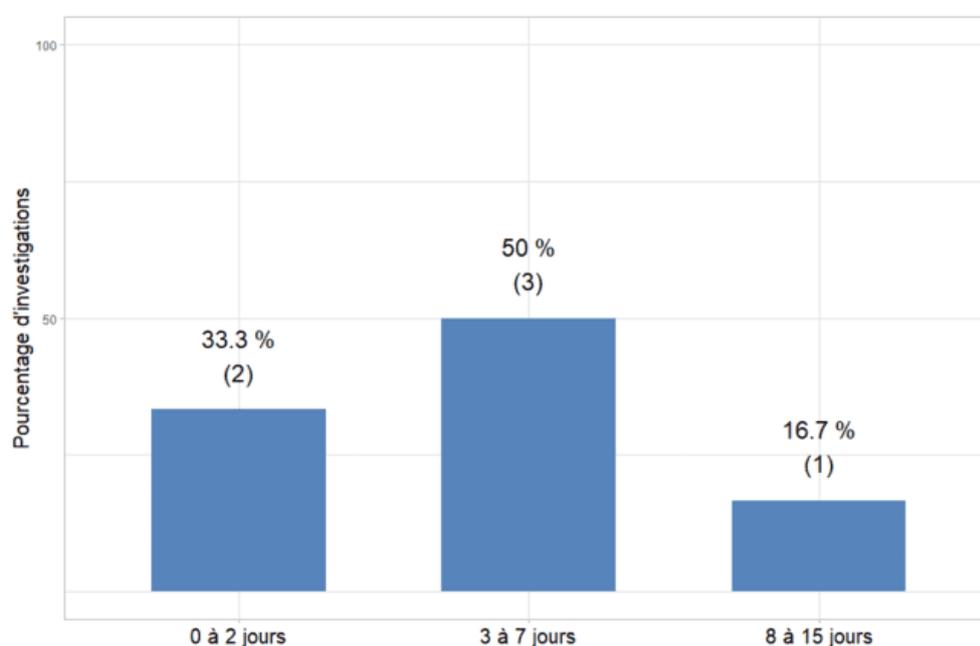


Figure 8 : Pourcentage et nombre d'investigations selon le délai entre la déclaration et l'investigation, sur 6 investigations Autres troubles effectuées en Bourgogne-Franche-Comté concernant les troubles constatés en 2023

Ces visites d'investigation se sont le plus souvent déroulées sur une période de 2 heures afin de pouvoir réaliser l'ouverture de plusieurs ruches du rucher concerné par la déclaration. L'estimation de la charge parasitaire par Varroa a pu être effectuée à l'aide du matériel mis à disposition (Varroa Easycheck®). Les charges parasitaires sont très inégales dans les ruchers selon les traitements et contrôles réalisés par les apiculteurs.

Lors d'une visite d'investigation, des **prélèvements d'abeilles mortes et vivantes** ont été effectués afin de réaliser une recherche quantitative de virus au sein du rucher. Les prélèvements ont pu être transmis rapidement au LDA 39 et les résultats obtenus dans un délai de 1 mois. Ils ont révélé la présence de maladie noire au sein du rucher (CBPV).

L'investigateur réalise le recueil de tous les renseignements en suivant la fiche d'investigation qui est saisie sur le système informatique dans un second temps. Un compte-rendu de visite est rédigé par le vétérinaire à l'aide d'un modèle de compte-rendu puis ce compte-rendu est remis à l'apiculteur déclarant.

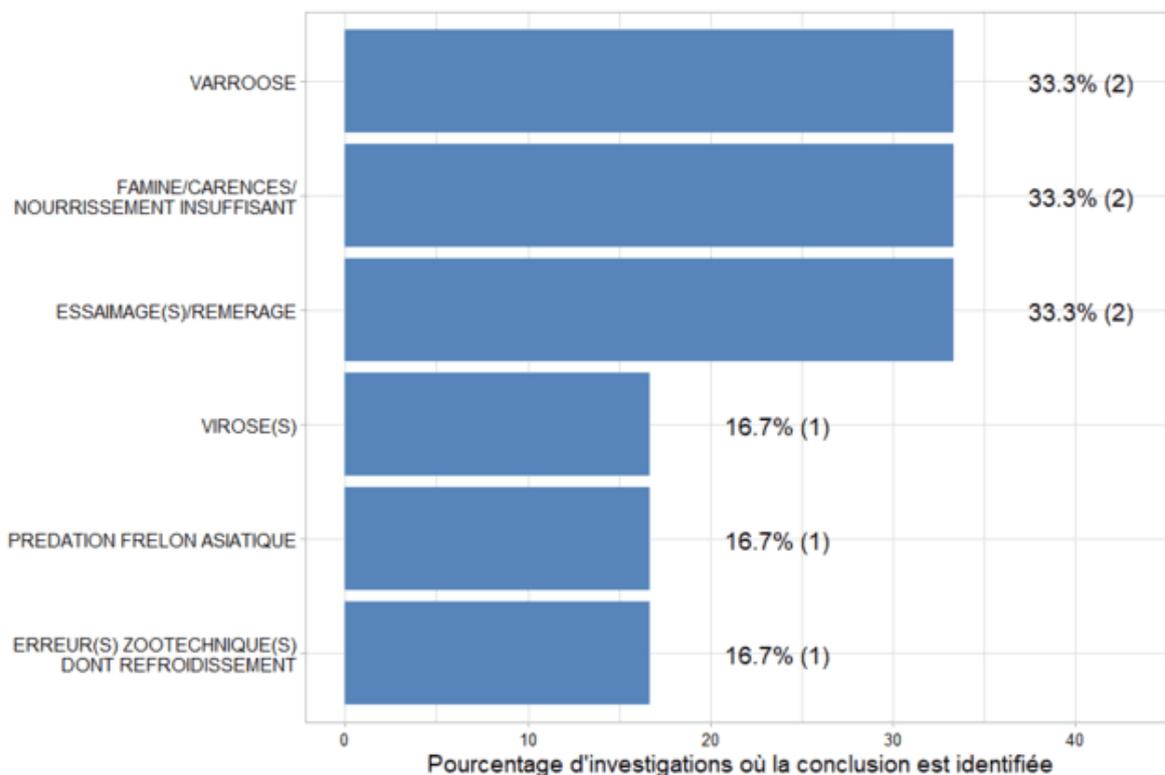


Figure 9 : Conclusions de l'investigateur (n=9) sur 6 troubles orientés Autres troubles, constatés en région Bourgogne-Franche-Comté en 2023 (NB : 1 trouble correspond à 1 investigation ; 1 trouble peut être associé à plusieurs hypothèses)

La varroose demeure une problématique mal gérée dans de nombreux ruchers. Des problèmes de famine sont également régulièrement rencontrés lors des périodes estivales, apport nutritionnel insuffisant pour les colonies au niveau du rucher.

Une seule investigation complémentaire a été réalisée en octobre 2023 sur le rucher ayant des prélèvements et quantification de virus, L'objectif de cette visite complémentaire est de conseiller l'apiculture sur l'hivernage de ses ruches.

D'autres visites complémentaires ont été demandées mais n'ont pas pu être réalisées, cause d'une incompatibilité d'emploi du temps.

## Un réseau d'acteurs

- **Les vétérinaires répartiteurs et investigateurs**

	Nombre de déclarations gérées sur l'année	Nombre d'investigations réalisées sur l'année
DESCHER Patricia	2	
LABOURDETTE Laurent	4	
GRISOT Lionel	3	
BOURDET Sandra	3	1
LETONDAL Joseph	3	
BARASSIN Eric	3	3
HARDY Maxime	0	
FERRIERE Pascal		
BALTAZART Anne		
WYNDAELE Jan		
GIORDANO Claudio		
ROBELIN Pierre		
BOROWSKI Olivier		
ORFEUVRE Martin		1
VYNCKIER Luk		
TOUZANI Leila		
HEBERT Typhaine		1
BOUCON Mathieu		
BOBILLIER Julien		

Les vétérinaires formés en apiculture en région BFC se sont en majorité impliqués dans le déploiement de l'OMAA en étant présents lors des formations en avril et juin 2023 et en s'engageant auprès de l'OVVT à intervenir dans le cadre d'OMAA en cas d'appels dans leur secteur d'exercice. Peu de vétérinaires ont pu intervenir dans le réseau OMAA du fait du peu d'investigations demandées.

Une réunion par visioconférence des vétérinaires répartiteurs puis une réunion des investigateurs (vétérinaires et TSA) en novembre 2023 ont permis de leur présenter le fonctionnement de l'OMAA en BFC depuis l'ouverture du GU afin de maintenir leur motivation et de leur présenter les objectifs prévus pour 2024.

- **Les TSA**

Sur les 8 TSA engagés, aucun n'a eu la possibilité de réaliser une visite d'investigation en binôme avec les vétérinaires investigateurs, cause d'indisponibilité ou d'incompatibilité d'emploi du temps.

Les TSA engagés ont été également conviés à une visioconférence de bilan sur les investigations, au même titre que les vétérinaires, en novembre 2023.

- **Collaboration avec les ADA, les GDS-A, l'OVS et le SRAI**

Au cours de cette période de déploiement de l'OMAA en BFC, ce fut également l'occasion de coordonner avec plus de précision les rôles de chaque partenaire au sein de la filière apicole. Une note de partenariat a pu être signée dès juillet 2023.

Des réunions de coordination ont été organisées en septembre 2023 et novembre 2023 lors de l'élaboration des bulletins trimestriels de l'OMAA. Le 1<sup>er</sup> bulletin est paru en octobre 2023, le second en janvier 2024. Ces bulletins sont diffusés par mail aux apiculteurs, vétérinaires et l'ensemble des partenaires techniques.

- **Lien avec l'ANSES et la SNGTV**

Des réunions régulières sont organisées avec l'ANSES et la SNGTV afin d'harmoniser les pratiques de gestion du guichet unique et des investigations.

Les tableaux 4, 5 et 6 reprennent l'ensemble des dates des réunions.

### **Evaluation du projet**

Le déploiement de l'OMAA en BFC, dès l'accord donné en mars 2023, a pu s'appuyer sur la section apicole de l'OVVT BFC constituée depuis 2017. Au sein de cette section, les vétérinaires impliqués dans la filière apicole ont rapidement répondu présent lors du lancement de l'observatoire dans notre région. Dans un délai de préparation court de 3 mois, ils ont pu s'organiser pour participer aux différentes réunions d'information et de formation ce qui a permis de constituer un groupe de 7 vétérinaires répartiteurs et de 18 vétérinaires investigateurs, répartis sur l'ensemble des 8 départements de la région. Huit TSA ont également accepté de signer un engagement avec OVVT BFC pour intervenir avec les vétérinaires en binôme dans le cadre des visites d'investigation.

Sur la période du 26 juin 2023 au 31 décembre 2023, le guichet unique a enregistré 18 déclarations sur lesquelles 6 visites d'investigation ont été menées dans des délais de maximum 72h suite à la déclaration, pour la majorité. De nombreuses déclarations se basaient sur des observations réalisées par les apiculteurs dans des délais parfois supérieurs à 1 mois ne permettant pas de réaliser les visites d'investigation.

L'ouverture tardive du guichet unique dans la saison apicole et la difficulté de communication auprès des apiculteurs sur l'existence de ce guichet unique expliquent le peu de déclarations établies cette année. Toutefois, ces déclarations et ces visites d'investigation ont permis d'expérimenter le réseau mis en place.

Le réseau de répartiteurs-investigateurs et les relations établies entre les partenaires de la filière apicole de la région au cours de cette année de déploiement permettront d'être opérationnel de manière efficace et appropriée en 2024.

### **Points d'amélioration et solutions mises en place**

Le bon fonctionnement d'OMAA en BFC repose sur l'ensemble des investigateurs susceptibles d'intervenir sur les ruchers pour réaliser les investigations. Il reste important de poursuivre la formation des investigateurs sur l'ensemble de la région en ayant suffisamment d'intervenants sur chaque département pour répondre aux demandes des déclarants. La formation apicole initiale ou continue des vétérinaires est donc à maintenir, et à développer. Il est ainsi prévu de former des nouveaux intervenants sur la région.

Les relations avec les TSA de chaque département doivent se développer afin de permettre une implication plus importante des TSA au sein de l'OMAA et aboutir à la réalisation des visites d'investigation en binôme vétérinaires-TSA. Il faudrait également impliquer les TSA dans les déclarations auprès du GU d'OMAA lors de constat de troubles lors des visites PSE, de sorte que les données recueillies par l'OMAA soient plus représentatives des affaiblissements et mortalités des abeilles sur notre région. Il faut continuer à favoriser la discussion et l'explication des objectifs de l'OMAA au niveau national (recueil de données épidémiologiques pour l'ensemble de la filière apicole)

Les échanges avec les partenaires doivent continuer de se développer afin d'optimiser l'apport de nos connaissances mises en commun auprès des apiculteurs de la région : possibilité d'envisager l'élaboration du bulletin trimestriel d'OMAA co-rédigé avec une partie de présentation des données chiffrées d'OMAA et une seconde partie avec des données émises par GDSA- ADA, voir DRAAF (intégrer les données MMA) et DDetsPP (données DS1).

### **Conclusion et perspectives**

OMAA doit s'inscrire dans le PAE 2023-2027 et dans le plan pollinisation. Le déploiement de l'OMAA nécessite beaucoup de moyens humains en mesure d'effectuer les visites des ruches et ruchers, dans des délais courts après la déclaration des troubles par l'apiculteur. Plus les délais sont courts, plus le diagnostic de l'origine des troubles pourra être précis et plus les prélèvements pourront être de qualité vis-à-vis de l'évènement qui a touché le rucher.

Le travail d'équipe est indispensable entre les vétérinaires et les TSA de la région pour que le recueil des données donne une véritable idée des problématiques rencontrées lors de l'observation de mortalités et affaiblissement des colonies d'abeilles. L'enjeu reste important pour la filière apicole, afin d'aider tous les acteurs de la filière à maintenir la bonne santé de l'abeille et des colonies.

Un nombre important de mortalités et d'affaiblissement des colonies est observé en lien avec la varroose.

De plus, de nombreux apiculteurs déclarants ne sont pas adhérents au sein des structures OVS. L'OMAA et son bulletin d'information seront des outils primordiaux pour maintenir une information technique et sanitaire de qualité auprès de tous les apiculteurs, professionnels comme amateurs, sur les maladies des abeilles et leur surveillance (*Varroa*, loques, maladies virales...).

Nous sommes dans l'attente forte du nouvel outil SI, dont le déploiement est prévu en 2024, afin de mieux valoriser les données recueillies, améliorer le suivi des déclarations et visites, mais également faciliter la saisie des fiches de recueil pour les vétérinaires répartiteurs et investigateurs.

# RAPPORT DU TRESORIER

## BILAN 2023

### RECETTES

Le chiffre d'affaires passe de 223 467 € en 2022 à 166 080€ en 2023. Cette baisse est en partie due à une moindre utilisation du budget OMAA, ainsi que d'une partie de la subvention pour l'essai du Squeeze de Madigan (nombre de cas moindre qu'espéré dans la préparation de l'étude).

Le GTV BFC a reçu en 2023, 49 111€ de cotisations des adhérents, contre 47 550€ en 2022, déjà en légère augmentation par rapport à 2021. On peut considérer cela comme stable.

Notre association a facturé 17 450 € de formations vétérinaires en 2023 pour 22 623€ en 2022. Certaines formations ont été annulées pour cause de manque de participants. On est en baisse depuis 2 ans.

Les recettes liées à la Journée Technique sont en hausse, passant de 41 681 € pour 2022 à 51 439€ (augmentation prix des stands, petit effet AFVAC)..., dont il faut rajouter 4 600 € de subvention du Conseil Départemental 21 (4 000€ en 2022).

Les essais de terrain ont encore baissé, essentiellement l'essai Dechra antibiogramme, Melchior et le squeeze de Madigan. Cette année les recettes sont de 8 141 € contre 8 309€ en 2022.

La DRAAF nous a versé 90 427 € cette année pour l'OVVT.

A noter la mise en place sur 2023 du placement sur deux comptes à terme d'une partie de la trésorerie, qui a donné des intérêts à hauteur de 4319€.

### DEPENSES

Les charges de fonctionnement restent stables de 30 487 € en 2022 à 25 070€ en 2023 ; la baisse étant principalement due à la moindre rémunération des administrateurs pour leurs déplacements.

Les salaires et charges passent de 114 404 € en 2022 à 122 142€.

L'organisation de la JT a coûté cette année 36 331 €, montant plus élevé de 10 680€ que l'année dernière, du fait du plus grand nombre d'ateliers (donc d'intervenants) et de salles ainsi que l'augmentation du coût du traiteur.

Le GTV a financé 11 660 € de formation pour les éleveurs et pour les vétérinaires, un peu plus qu'en 2022.

### BILAN 2023

Les cotisations et le nombre d'adhérents restent à un bon niveau, stable. On constate en revanche un effritement des formations, avec des difficultés à les remplir comme en 2022.

La JT à Beaune avec le premier partenariat avec l'AFVAC a permis une hausse des recettes ; à noter que les frais ont, eux aussi, augmentés (frais de bouche et de salle), d'où un bénéfice stable de 15 108€ au lieu de 16 030€ en 2022. Le partenariat avec l'AFVAC va être réitéré cette année pour concrétiser ce type de JT.

Sur l'année 2024, un DAT de 200 000€ sur 12 mois va être reconduit, sans gêner la trésorerie.

Les charges globales restent stables avec une baisse des remboursements des déplacements administrateurs et une hausse normale des charges sociales.

Au bilan, le GTV BFC présente un résultat net comptable de 2 079€ contre -461€ en 2022, ce qui traduit une activité équilibrée et stable depuis quelques années.

Orgelet, le 13/05/2024.

Le trésorier, Marc-Olivier CLIQUE.

# BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2023

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE  
**BILAN ACTIF**  
 Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Cessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	167	167			167	0,05
2052000000 Logiciels, progiciels	167		167	0,04	167	0,05
2805200000 Amort. logiciels, progiciels		167	-167	-0,03	-167	-0,04
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 959	2 959	0	0,00	132	0,04
2183000000 Mat. bureau & informatique	2 959		2 959	0,78	2 959	0,87
2818300000 Amort. mat. bureau & info.		2 959	-2 959	-0,77	-2 827	-0,82
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations	14 999		14 999	3,97		
2670000000 Parts Soc CRCA	14 999		14 999	3,97		
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>18 125</b>	<b>3 126</b>	<b>14 999</b>	<b>3,97</b>	<b>132</b>	<b>0,04</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	16 118		16 118	4,27	25 527	7,51
4100000000 Clients 9	15 398		15 398	4,07		
4110000000 Clients anciens					8 871	2,61
4111110000 Clients autres					16 655	4,90
4180000000 Factures à établir	720		720	0,19		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 850		8 850	2,34	6 641	1,95
4456660000 Tva déductible 20%					4 366	1,28
4456700000 Tva crédit à reporter	8 508		8 508	2,25	2 061	0,61
4458600000 Tva ded.s/fact à recevoir	342		342	0,09	214	0,06
. Autres	41 148		41 148	10,89	56 266	16,56
4497000000 P&F à participation financière	41 148		41 148	10,89	56 266	16,56
Capital souscrit et appelé, non versé						

## ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Valeurs mobilières de placement	235 000		235 000	82,18		
5081000000 DAT	235 000		235 000	82,18		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	60 982		60 982	16,14	251 009	73,87
5121000000 B.n.p.					8 499	2,50
5121100000 Bnp paribas epargne					202 553	59,61
5122000000 CREDIT AGRICOLE	58 082		58 082	15,37	39 958	11,76
5187000000 Int. DAT à rec	2 900		2 900	0,77		
Charges constatées d'avance	812		812	0,21	221	0,07
4860000000 Charges Constatées d'avance	812		812	0,21	221	0,07
<b>TOTAL (II)</b>	<b>362 910</b>		<b>362 910</b>	<b>96,03</b>	<b>339 664</b>	<b>99,96</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>361 035</b>	<b>3 126</b>	<b>377 909</b>	<b>100,00</b>	<b>339 796</b>	<b>100,00</b>

## ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : )	<b>314 595</b>	83,25	<b>315 056</b>	92,72
101000000 Fonds d'association	218 529	57,83	218 991	64,45
1010210000 Apport GTV 21	1 890	0,50	1 890	0,56
1010220000 Apport GTV 25	13 931	3,69	13 931	4,10
1010390000 Apport GTV 39	13 095	3,47	13 095	3,85
1010580000 Apport GTV 58	4 878	1,29	4 878	1,44
1010700000 Apport GTV 70	11 198	2,96	11 198	3,30
1010710000 Apport GTV 71	30 752	8,14	30 752	9,05
1010890000 Apport GTV 89	1 197	0,32	1 197	0,35
1011000000 Apport GTV Franche Comté	19 124	5,05	19 124	5,83
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 079</b>	0,55	<b>-461</b>	-0,13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>316 674</b>	83,80	<b>314 595</b>	92,58
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunte				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>4 167</b>	1,10	<b>9 140</b>	2,89
4011000000 Fournisseurs	1 963	0,52	3 856	1,13
4081040000 Rémunérations véto. à payer			4 000	1,19
4081050000 Autres rémunérations à payer	1 604	0,42		
4081220000 Honoraires comptables à payer	600	0,16	1 284	0,38
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	<b>7 022</b>	1,86	<b>7 002</b>	2,06
4282000000 Provision pour congés payés	7 022	1,86	7 002	2,06
. Organismes sociaux	<b>8 893</b>	2,35	<b>8 832</b>	2,60
4310000000 Urssaf	3 941	1,04	3 745	1,10

**ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE**  
**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<i>4371000000 Mutuelle Allianz</i>	607	0,16	562	0,17
<i>4373100000 Retraite B2V Canarep</i>	1 352	0,36	1 115	0,33
<i>4373200000 Prév Apicil</i>	462	0,12	428	0,13
<i>4376340000 Paritarisme</i>	73	0,02		
<i>4382000000 Charges soc s/congés payés</i>	1 916	0,51	2 509	0,74
<i>4386320000 Taxe d'apprentissage</i>	76	0,02	72	0,02
<i>4386330000 Formation continue</i>	466	0,12	402	0,12
. Etat, impôts sur les bénéfiques				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	120	0,03	174	0,05
<i>4457170000 Tva collectée 20%</i>			174	0,05
<i>4458700000 Tva coll. s/ fact. à établir</i>	120	0,03		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	33	0,01	53	0,02
<i>4421000000 PAS</i>	33	0,01	53	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	41 000	10,85		
<i>4870000000 Produits constatés d'av.</i>	41 000	10,85		
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>61 235</b>	<b>16,20</b>	<b>25 201</b>	<b>7,42</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>377 909</b>	<b>100,00</b>	<b>339 796</b>	<b>100,00</b>

**ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	<b>162 080</b>		<b>162 080</b>	100,00	<b>223 467</b>	100,00	<b>-61 387</b>	-27,46
7040300000 CD21 Journées Techniques	4 600		4 600	2,84	4 000	1,79	600	15,00
7041500000 Formations Vétérinaires	17 450		17 450	10,77	22 623	10,12	-5 173	-22,88
7041600000 Formations éleveurs	13 356		13 356	8,24	13 356	N/S	N/S	N/S
7042000000 OVVT Recette	1 084		1 084	0,67	93 314	41,76	-92 230	-98,83
7042100000 Journées techniques	51 439		51 439	31,74	41 681	18,65	9 758	23,41
7043000000 Rémunérations serv. rendus	16 342		16 342	10,08	41 517	18,58	-25 175	-60,83
7043300000 FRGEDA Franche Comté	12 000		12 000	7,40	20 333	9,10	-8 333	-40,97
7044000000 Convention OMAA	45 809		45 809	28,26			45 809	N/S
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>162 080</b>		<b>162 080</b>	100,00	<b>223 467</b>	100,00	<b>-61 387</b>	-27,46
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			<b>100 506</b>	62,01			100 506	N/S
7413100000 Subventions SQUEEZE			10 079	6,22			10 079	N/S
7420000000 OVVT Subvention			90 427	55,79			90 427	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			<b>1 665</b>	1,03			1 665	N/S
7914100000 Transfert charges de personnel			1 665	1,03			1 665	N/S
Autres produits			<b>49 111</b>	30,30	<b>47 550</b>	21,28	1 561	3,28
7520000000 Cofisations			49 109	29,20	47 550	21,28	1 559	2,28
7580000000 Prod. divers de gest' courante			2	0,00	1	0,00	1	100,00
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>313 363</b>	193,34	<b>271 017</b>	121,28	<b>42 346</b>	15,62
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			<b>191 839</b>	118,36	<b>155 478</b>	69,58	36 361	23,39
6040300000 Organisation j.t.			36 331	22,42	25 631	11,48	10 699	41,84
6041000000 Interventions vétérinaires			4 940	3,05	16 367	7,32	-11 427	-69,81
6041010000 Formations vétérinaires			20 217	12,47	9 439	4,22	10 778	114,19
6041020000 Formations éleveurs			11 660	7,19	9 860	4,41	1 800	18,26
6041030000 Etudes de terrain			8 141	5,02	8 309	3,72	-168	-2,01
6042100000 OVVT 1.1 - Communication VH-VM			571	0,35			571	N/S
6042200000 OVVT 1.2 Maint.Compét. VH VM			13 745	8,48	17 661	7,90	-3 916	-22,16
6042300000 OVVT 1.3 Consolid. Réseau			5 042	3,11	3 268	1,46	1 774	54,28
6042600000 OVVT 2.3 Appui Adminis. VSO			762	0,47			762	N/S
6042800000 OVVT 2.5 Appui Observatoires			331	0,20	346	0,15	-15	-4,33
6043000000 OVVT 3 Mission de lonct			2 517	1,55	1 584	0,71	933	58,90
6043100000 OVVT 4 Autres missions délég			18 580	11,46	21 541	9,64	-2 961	-13,74
6043300000 ACSA TRAM			5 771	3,56	10 966	4,91	-5 195	-47,36
6044100000 OMAA Matériel			1 951	1,20			1 951	N/S
6044200000 OMAA GU Prest services			14 041	8,66			14 041	N/S
6044400000 OMAA INV Prest services			22 146	13,66			22 146	N/S
6044500000 OMAA INV Déplact			20	0,01			20	N/S
6064000000 Fournitures administratives			266	0,16	676	0,30	-410	-60,64
6110000000 Prestations administrateurs			10 820	10,44	21 240	9,51	-4 320	-29,35
6131050000 Informatique			1 043	0,64			1 043	N/S
6135000000 Locations de matériel			43	0,03			43	N/S
6140000000 Charges locatives					55	0,02	-55	-100,00
6156000000 Maintenance			467	0,29	932	0,42	-465	-49,88
6160000000 Primes d'assurances			161	0,10	98	0,04	63	64,28

**ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
6182000000 Documentation technique	324	0,20	485	0,22	-161	-33,19
6188000000 Autres frais divers	101	0,06			101	N/S
6226200000 Honoraires comptes et paye	2 875	1,77	5 040	2,86	-2 165	-42,95
6251100000 Déplacements des salariés	304	0,19	1 172	0,52	-868	-74,05
6256000000 Missions, réceptions	170	0,10	141	0,06	29	20,57
6256100000 Réunion / restauration	1 000	0,59			1 000	N/S
6260000000 La poste timbres	428	0,26			428	N/S
6263000000 Affranchissements			56	0,03	-56	-100,00
6265100000 Téléphone			420	0,19	-420	-100,00
6265110000 Téléphone mobile	266	0,16			266	N/S
6270000000 Services bancaires	104	0,06	167	0,07	-63	-37,71
Impôts, taxes et versements assimilés	779	0,48	1 185	0,53	-406	-34,25
6312000000 Taxe d'apprentissage	48	0,03	72	0,03	-24	-33,32
6313000000 Formation prof. continue	-170	-0,09	433	0,19	-603	-139,25
6333000000 Formation Continue OFCA	466	0,28			466	N/S
6351100000 C.F.E.	434	0,27	680	0,30	-246	-36,17
Salaires et traitements	96 776	59,71	84 393	37,77	12 383	14,67
6411000000 Salaires & appointements	53 518	33,02	80 342	35,95	-26 824	-33,38
6412300000 Congés payés	20	0,01	3 268	1,46	-3 248	-99,38
6414000000 Indemnités et avantages divers	1 081	0,67	783	0,35	298	38,06
6419000000 OVVT salaires chargés	42 157	26,01			42 157	N/S
Charges sociales	18 343	11,32	30 011	13,43	-11 668	-38,87
6451000000 Cot' u.r.s.s.a.f.	14 259	8,80	21 596	9,66	-7 337	-33,96
6452000000 Cot' Mutuelle Allianz	405	0,26	090	0,31	-213	-30,31
6453200000 Cot' Ret B2V	3 282	2,02	4 886	2,19	-1 604	-32,82
6458000000 Cot' prév Apicil	747	0,46	996	0,45	-249	-24,99
6458600000 Charges s/ congés payés	-593	-0,36	1 380	0,62	-1 973	-142,96
6475000000 Médecine du travail	162	0,10	455	0,20	-293	-64,39
Dotations aux amortissements sur immobilisations	132	0,08	283	0,13	-151	-53,35
6811100000 Dotation aux amortissements	132	0,08	283	0,13	-151	-53,35
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	6 069	3,74	138	0,06	5 931	N/S
6580000000 Charges diverses de gest' cour	3	0,00	138	0,06	-135	-97,82
6588900000 OVVT Frais fonct structure	6 066	3,74			6 066	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>313 938</b>	193,69	<b>271 489</b>	121,49	<b>42 449</b>	15,84
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-575</b>	-0,34	<b>-472</b>	-0,20	<b>-103</b>	-21,81
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	4 319	2,66	30	0,01	4 289	N/S
7680000000 Autres produits financiers	4 319	2,66	30	0,01	4 289	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>4 319</b>	2,66	<b>30</b>	0,01	<b>4 289</b>	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 665	1,03			1 665	N/S
6689000000 OVVT Frais de gestion	1 665	1,03			1 665	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>1 665</b>	1,03			<b>1 665</b>	N/S

**ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	<b>Exercice clos le</b> 31/12/2023 (12 mois)		<b>Exercice précédent</b> 31/12/2022 (12 mois)		<b>Variation</b> <b>absolue</b> (12 / 12)	<b>%</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>2 654</b>	1,84	<b>30</b>	0,01	<b>2 624</b>	N/S
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>2 079</b>	1,28	<b>-442</b>	-0,19	<b>2 521</b>	570,36
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671200000 Pénalités et amendes			<b>19</b>	0,01	-19	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			<b>19</b>	0,01	-19	-100,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>			<b>19</b>	0,01	<b>-19</b>	-100,00
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>			<b>-19</b>	-0,00	<b>19</b>	-100,00
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>317 682</b>	196,00	<b>271 047</b>	121,29	<b>46 635</b>	17,21
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>315 603</b>	194,72	<b>271 508</b>	121,50	<b>44 095</b>	16,24
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>2 079</b> <i>Bénéfice</i>	1,28	<b>-461</b> <i>Perte</i>	-0,20	<b>2 540</b>	550,98
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						